Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1876.

ERRATA.

A la dernière ligne, au bas de la page 2402, vente de biens-immeubles dans l'affaire de P. O. Triganne, failli, lisez " huitième " au lieu de " neuvième " rang, etc.

Aussi dans la cinquième ligne du bas de la page 2822, vente par le shérif de Montréal, dans l'affaire King vs. Eymery, lisez dans la version française " vingt " au lieu de " vingt et un," et dans la version anglaise sixième ligne du bas de la page, lisez " on " instead of " one." 6783

Nominations.

Bureau du Secrétaire.
Québec, 4 novembre 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Jules Taschereau, écuyer, médecin, paroisse de Saint-Joseph, comté de Beauce, coroner, du district de Beauce, en remplacement de Jean T. P. Proulx, écuyer, démissionnaire.

Bureau du Secrétaire.
Québec, 4 novembre 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'associer à la commission de la paix, les personnes dont les noms suivent, savoir:

Pour le district de Beauce.—Louis Beaudoin et Eugène Lessard, écuyers, du township de Broughton, comté de Beauce.

Pour le district de Montmagny.—Zotique Pouliot, écuyer, de la paroisse de l'Islet, comté de l'Islet.

Pour le district de Beauharnois.—John H.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 11th NOVEMBER, 1876.

ERRATA.

In the last line, at the foot of page 2402, sale of real estate in the matter of P. O. Triganne, insolvent, read " eighth " instead of " ninth " range, &c.

Also in the fifth line from the foot of page 2822, sheriff's sale Montreal, King vs. Eymery, read in french version, " vingt " instead of " vingt et un," and in english version, sixth line from the foot of the page, read " on " instead of " one."

6784

Appointments.

Secretary's Office.
Quebec, 4th November, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Jules Taschereau, esquire, physician, of the parish of Saint Joseph, county of Beauce, coroner, for the district of Beauce, *vice* Jean T. P. Proulx, esquire, resigned.

Secretary's Office.
Quebec, 4th November, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit:

For the district of Beauce.—Louis Beaudoin and Eugène Lessard, esquires, of the township of Broughton, county of Beauce.

For the district of Montmagny —Zotique Pouliot, esquire, of the parish of L'Islet, county of L'Islet.

For the district of Beauharnois.—John H. Brown,

Brown, écuyer, du township d'Elgin, comté d'Huntingdon.

Pour le district de Kamouraska.—Jules Dionne et Jean Roch LeBel, du village de Kamouraska, Alphonse Dubé, de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, et François Deschesnes, Thomas Langlais et Clovis Dionne, de la paroisse de Saint-Philippe de Neri, dans le comté de Kamouraska.

Pour le district de Québec.—Lazare Boulanger, Lazare Hamel et Michel Carrier, écuyers, de la paroisse de Sainte-Agathe, comté de Lotbinière.

District de Saint-François.—Æneas McMaster, écuyer, de Scottstown, comté de Compton.

6699

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 7 novembre 1876.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du vingt-huit (28) octobre dernier, d'approuver le transfert des minutes et répertoire de feu Antoine Couchy, en son vivant, de la paroisse de Saint-Bazile, écuyer, notaire, à Léonidas Praxède Bernard, de la paroisse du Cap Santé, écuyer, notaire, sous l'autorité des dispositions de l'acte 39 Victoria, ch. 33. 6745

esquire, of township Elgin, in the county of Huntingdon.

For the district of Kamouraska.—Jules Dionne and Jean Roch LeBel, of the village of Kamouraska, Alphonse Dubé, of the parish of Saint Louis de Kamouraska, and François Deschesnes, Thomas Langlais and Clovis Dionne, of the parish of Saint Philippe de Néri, in the county of Kamouraska.

For the district of Quebec.—Lazare Boulanger, Lazare Hamel and Michel Carrier, esquires, of the parish of Sainte Agathe, county of Lotbiniere.

District of Saint François.—Æneas McMaster, esquire, of Scottstown, county of Compton.

6790

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 7th November, 1876.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR by order in council, dated the twenty eight (28) day October last, has been pleased to sanction the transfer of the minutes and repertories of the late Antoine Couchy, in his lifetime, of the parish of Saint Bazile, esquire, notary, to Léonidas Praxède Bernard, of the parish of Cap Santé, esquire, notary, under the provisions of the 39th Victoria, cap. 33. 6746

Proclamations.

Canada, Province de Québec. } ED. CARON.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, *Proc. Génl.* } ATTENDU que Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Pierre Bachand, Louis Gustave de Lorimier et Hilaire Renaud Blanchard, écuyers, ont été dûment nommés commissaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse catholique romain de Saint-Hyacinthe, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités ecclésiastiques ; ET ATTENDU que les dits Magloire Turcot, Pierre Bachand et Hilaire Renaud Blanchard, trois des dits Commissaires, ont, en leur qualité de Commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un procès-verbal de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de Saint-Ignace, dans le dit diocèse catholique romain de Saint-Hyacinthe, dans le comté de Missisquoi, comme suit, savoir : Une étendue de terre d'environ six milles par cinq ; bornée au nord par le township de Farnham, au sud par la ligne qui sépare la paroisse de Notre-Dame des Anges de la paroisse de Saint-Damien de Bedford, à l'est par le township de Dunham, et à l'ouest par le trait quarré des terres du septième rang du township de Stanbridge.

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de SAINT-IGNACE ; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite paroisse de SAINT-IGNACE, sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du susdit acte.

Proclamations.

Canada, Province of Quebec. } ED. CARON.

[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, *Atty.-Genl.* } WHEREAS, Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Pierre Bachand, Louis Gustave de Lorimier and Hilaire Renaud Blanchard, esquires, have been duly appointed Commissioners for the purposes of chapter eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the roman catholic diocese of Saint Hyacinthe, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the ecclesiastical authorities ; AND WHEREAS the said Magloire Turcot, Pierre Bachand and Hilaire Renaud Blanchard, three of the said Commissioners, have, as such Commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said act, made to the Lieutenant Governor of Our Province of Quebec, a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings, by which they describe and declare the limits and boundaries which they think most expedient to be assigned to the parish of Saint Ignace, in the said roman catholic diocese of Saint Hyacinthe, in the county of Missisquoi, to be as follows, that is to say : A tract of land of about six miles by five ; bounded on the north by township Farnham, south by the line separating the parish of Notre Dame des Anges of the parish of Saint Damien de Bedford, east by township Dunham, and west by the division line of the lands of the seventh range of the township Stanbridge.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognised, and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of the parish of SAINT IGNACE ; And We have erected and declared, and do by these presents erect and declare the said parish of SAINT IGNACE, to be a parish for all civil purposes agreeably to the provisions of the aforesaid act,

De tout ce que dessus tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TRENTIEME jour du mois d'OCTOBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire.

6743

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

In Testimony Whereof, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : Witness, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this THIRTIETH day of OCTOBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy six, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

J. A. CHAPLEAU,
Secretary.

6744

Avis du Gouvernement.

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits ou priviléges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elle sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LeMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 2 octobre 1876. 5777 6

Province de Québec.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromet-

Government Notices.

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCE OF RULES RELATING TO NOTICES FOR PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privilege or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the english and french languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of $200, besides the cost of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

ROBERT LeMOINE,
Clerk of the Senate.

ALFRED PATRICK,
Clerk of the Commons,
Canada.

Ottawa, 2nd October, 1876. 5778

Province of Quebec.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by

tre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitionspour Bills Privés doivent être présentées dans le "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 1er septembre 1876. 5203 10

PROVINCE DE QUÉBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.
Québec, 24 janvier 1876.

Toutes les demandes de bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social ; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité ; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township ; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune ; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession ; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou priviléges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoique ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,— exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Et toute personne qui fera telle application devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill avec la somme de cent piastres au greffier du comité des bills privés.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition,

the Rules of the Legislative Council and Legislati ᵉ Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for Private Bills must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 1st September, 1876. 5204

PROVINCE OF QUEBEC.
PARLIAMENT HOUSE.
Quebec, 24th January, 1876.

All applications for private bills properly within the range of the powers of the legislature of the province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a bridge, a railway, a turnpike-road or telegraph line, canal, lock, dam or slide, or other like works ; the granting of a right of ferry ; the construction of works for supplying gas or water ; the incorporation of any particular profession or trade, or of any joint stock company ; the incorporation of a city, town-village or other municipality ; the levying of any local assessment ; the division of any county for purposes other than that of representation in parliament, or of any township ; the removal of the site of any county, town or of any local offices ; the regulation of any common ; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper ; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

And any person who shall make such application shall, within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, address a copy of his bill with the sum of one hundred dollars to the clerk of the committee on private bills.

Before any petition praying for leave to bring in

demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.
G. M. MUIR,
3309 Greffier de l'Assemblée Législative.

a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a draw bridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.
G. M. MUIR,
3310 Clerk, Legislative Assembly

Demandes au Parlement.

Avis public est par le présent donné que " The Windsor Hotel Company of Montreal," s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendant son acte d'incorporation en l'autorisant à émettre un capital préférentiel jusqu'au montant de $300,000, et pour autres fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solliciteurs de la requérante.
Montréal, 7 novembre 1876. 6729

Avis public est par le présent donné qu'une application sera faite à la législature de la province de Québec, à la session prochaine, pour un acte d'incorporation du chemin de fer Urbain de la Haute-Ville, dans le but de construire et faire opérer le dit chemin de fer Urbain dans la Haute-Ville et Banlieue de la cité de Québec jusqu'au Cap Rouge, sujet aux droits de toutes parties intéressées en dehors des limites de la cité.

WM. ALEX. GRIFFITH,
28, rue Saint-Pierre.
Québec, 18 octobre 1876. 6721

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DU LAC CHAMPLAIN ET DU SAINT-LAURENT.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de Québec pour obtenir un amendement à la charte de la susdite compagnie, de manière à permettre à celle-ci de dévier du tracé fixé dans la dite charte entre Saint-Hyacinthe et Philippsburg, de manière à améliorer sa jonction avec les chemins de fer des Etats-Unis, en passant plus près de ou à travers Stanbridge, et d'obtenir un meilleur tracé jusqu'à Philippsburg ; aussi pour étendre le temps durant lequel la dite compagnie doit compléter et terminer son chemin ; aussi pour définir d'une manière plus claire les droits hypothécaires et priviléges absolus des porteurs de bons de la dite compagnie sur toutes les terres, tous terrains, chemins, droits de chemins, lisses, bâtisses, stations, locomotives, chars, *rolling stock*, instruments, biens et effets mobiliers, et généralement sur toutes les propriétés mobilières ou immobilières appartenant ou qui appartiendront à l'avenir à la dite compagnie, et pour d'autres fins.

HONORÉ MERCIER,
Secrétaire.
Saint-Hyacinthe, 7 octobre 1876. 6555 2

AVIS

Est par le présent donné que " Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur " demanderont à la législature de Québec, à sa prochaine session, un acte d'amendement à leur charte d'incorporation, à l'effet de faire reconnaître civilement le conseil d'administration de leur ordre, de lui reconnaître le droit de fixer le lieu de résidence de ses membres, et de lui donner celui d'hypothéquer, au besoin, certains immeubles, etc. 6591 2

Applications to Parliament.

Public notice is hereby given that " The Windsor Hotel Company of Montreal," will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to amend its act of incorporation by authorizing it to issue preferential stock to the extent of $300,000 and for other purposes.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for applicants.
Montreal, 7th November, 1876. 6730

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate Upper Street Railway Company, for the purpose of constructing and operating street railway in the Upper Town and Banlieue of the city of Quebec as far as Cap Rouge, subject to the rights of all parties interested beyond the city boundaries.

WM. ALEX. GRIFFITH,
28, Saint Peter street.
Quebec, 18th October, 1876. 6722

LAKE CHAMPLAIN AND SAINT LAWRENCE JUNCTION R. R. COMPANY.

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Provincial Legislature of Quebec, on behalf of this company, for an amendment to it charter, to allow the said company to deviate from the line of road as located by the said charter, between Saint Hyacinthe and Philippsburg, in order to improve the connection with the States Lines by passing nearer to or through Stanbridge, and to obtain a better route to Philippsburg ; also for an extension of time beyond that fixed in the charter for the completion of the work ; and further to define and fix more clearly the absolute mortgage and rights of privilege of the bond-holders upon all the lands, railway, rails, building, stations, locomotives, cars and other rolling stock, instruments, goods and chattels belonging to, or which may hereafter belong to the said company, and for other purposes.

HONORÉ MERCIER,
Secretary.
Saint Hyacinthe, 7th October, 1876. 6556

NOTICE

Is hereby given that *Les Clercs Paroissiaux ou Catéchiste de Saint-Viateur*, will apply to the Quebec legislature, at its next session, for an act to amend their act of incorporation, for the purpose of giving a civil recognition of the council of administration of their order, of allowing it to fix the residence of its members, to hypothecate, if need be, certain real estate &c.

6592

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour incorporer le village de West Farnham, en ville, avec limites plus étendues.

PIERRE BÉRIAU,
Maire de la Corporation du village de West Farnham.

West Farnham, 26 octobre 1876. 6553 2

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que Moïse Morin, de Saint-Arsène, cultivateur, s'adressera à la législature de Québec, à sa session prochaine, pour en obtenir un acte autorisant la vente des biens substitués de feu Guillaume Morin.

J. ELZ. POULIOT,
Procureur de M. Morin.

Fraserville, 31 octobre 1876. 6587 2

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, de la part du soussigné, pour un acte à l'effet de distraire sa propriété située à Sainte-Rose, de la municipalité du village de Sainte-Rose, et l'annexer à la municipalité de la dite paroisse de Sainte-Rose.

TOUSSAINT MAJOR.

Montréal, 25 octobre 1876. 6361 3

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "La Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal," comme société de bienfaisance.

LOUIS ARCHAMBAULT,

Montréal, 25 octobre 1876. 6363 3

Avis est par le présent donné qu'à la prochaine session de la législature de Québec, il sera présenté un bill pour autoriser le barreau de Québec à examiner et admettre Onésiphore D. Labrie, au nombre de ses membres.

Québec, 23 octobre 1876. 6411 3

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement de la province de Québec, à sa prochaine session, pour incorporer "The Montreal Open Stock Exchange."

J. PHILIP WITHERS,
Secrétaire.

W. WEIR,
Président.

Montréal, 28 octobre 1876. 6417 3

Province de Québec.

Avis public est par les présentes donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la législature de cette province, pour l'obtention d'un bill autorisant la réunion, pour les fins des écoles des dissidents, à la municipalité scolaire de Saint-Sauveur de Québec, de toute cette partie de la municipalité scolaire de Saint-Roch de Québec Nord, qui s'étend à l'ouest du côté est de la terre de James Gillispie.

Québec, 24 octobre, 1876. 6297 3

AVIS.

Est par les présents donné qu'une application sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte de diviser le township de Bolton, dans le comté de Brome, en deux municipalités. 6289 2

AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la Compagnie d'Echange de biens-fonds, dans le but d'acheter, de vendre et commercer sur les biens-fonds, et pour faire et prendre des avances sur iceux.

MACMASTER & HALL,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 24 octobre 1876. 6321 3

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session to incorporate the village of West Farnham, in a town with more extent.

PIERRE BÉRIAU,
Mayor of the Corporation of the village of West Farnham.

West Farnham, 26th October, 1876. 6554

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that Moïse Morin, of Saint Arsene, farmer, will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to authorize the sale of the property belonging to the substitution of the late Guillaume Morin.

J. ELZ. POULIOT,
Solicitor for M. Morin.

Fraserville, 31st October, 1876. 6588

Notice is hereby given that application will be made by the undersigned to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to detach his immovable property situate in Sainte Rose, from the municipality of the village of Sainte Rose, and annex the same to the municipality of the parish of Sainte Rose.

TOUSSAINT MAJOR.

Montreal, 25th October, 1876. 6362

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Association of the French Canadian mechanics of the city of Montreal," as a benevolent association.

LOUIS ARCHAMBAULT,

Montreal, 25th October, 1876. 6364

Notice is hereby given that at the next session of the Quebec Parliament, a bill will be introduced to allow the bar of Quebec to examine and admit Onesiphore D. Labrie, amongst its members.

Quebec, 23rd October, 1876. 6412

Notice is hereby given that application will be made to the parliament of the province of Quebec, at its next session, to incorporate "The Montreal Open Stock Exchange."

J. PHILIP WITHERS,
Secretary.

W. WEIR,
President.

Montreal, 28th October, 1876. 6118

Province of Quebec.

Public notice is hereby given that application will be made at the now next session of the legislature of this province, for a bill authorizing the uniting, for the purposes of the dissentient schools therein, to the school municipality of Saint Sauveur de Quebec, of all that part of the school municipality of Saint Roch of Quebec North, which lies to the west of the easterly boundary of the land of James Gillispie.

Quebec, 24th October, 1876. 6298

NOTICE.

Is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to divide the township of Bolton, in the county of Brome, into two municipalities. 6290

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Real Estate Exchange Company," for the purpose of buying, selling and dealing in real estate, and for making and taking advances thereon.

MACMASTER & HALL,
Attorneys for applicants.

Montreal, 24th October, 1876. 6322

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par et en faveur des représentants de feu Thomas Barron, en son vivant, écuyer, gentilhomme, de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, pour faire passer un acte leur permettant de vendre une certaine propriété située dans et comprenant le dit village de Lachute, contenant près de deux cents acres, avec plusieurs bâtisses, et le lot No. 2 du sixième rang du township de Chatam, dans le dit district de Terrebonne, au sujet desquels une substitution a été créée par le testament du dit feu Thomas Barron, le dit acte demandé devant s'appliquer aux cessions déjà faites.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Avocats des requérants.

Montréal, 23 octobre 1876. 6379 3

AVIS.

La Compagnie Graphique fera application à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour qu'il lui soit permis de réduire le capital de la compagnie, aussi pour augmenter le dit capital et se procurer de l'argent par bons ou débentures.

BETHUNE & BETHUNE,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 24 octobre 1876. 6323 3

William Whitehead, assistant chimiste, de la cité de Montréal, demandera à la législature de Québec, à sa prochaine session, l'autorisation en faveur de "l'Association Pharmaceutique de la province de Québec," de l'admettre après examen, comme licencié pharmacien, sans se soumettre aux dispositions de "l'Acte de Pharmacie de Québec."

JOHN MONK,
Solliciteur du dit William Whitehead.

Montréal, 16 octobre 1876. 6285 3

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite par la corporation de la ville de Berthier, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte pour répondre et amender l'acte pour incorporer la ville de Berthier et l'acte qui l'amende, et pour lui donner des pouvoirs additionnels.

A. DEMERS,
Secrétaire-Trésorier.

Berthier, 12 octobre 1876. 6057 5

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour autoriser la Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, à acquérir et posséder tant en son nom que comme administratrice du bien des pauvres du dit Hôtel-Dieu, d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Québec, 12 octobre 1876. 6033 5

Une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte pour incorporer une compagnie et lui donner les pouvoirs d'emprunter, prêter et d'agence, laquelle compagnie sera appelée "La Compagnie du Prêt du Canada."

CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Procureurs des pétitionnaires.

Montréal, 11 octobre 1876. 5989 5

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que William Crawford, de Montréal, ingénieur civil, fera application à la prochaine session du parlement de Québec, pour obtenir un acte l'admettant arpenteur provincial.

JOHN DUNLOP,
Solliciteur du requérant.

Montréal, 12 octobre 1876. 6053 5

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by and on behalf of the representatives of the late Thomas Barron, in his lifetime, esquire, gentleman, of Lachute, in the county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, to pass an act to enable them to sell a certain propriety situated in and comprehending the said village of Lachute, containing nearly two hundred acres with many buildings, and the lot No. 2, of the sixth range of the township of Chatam, in the said district of Terrebonne, in reference to which a substitution was created by the will of the said late Thomas Barron, the said act intending to apply to all transfers already made.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Attorneys for petitioners.

Montreal, 23rd October, 1876. 6380

NOTICE.

The Graphic Company will make application at the ensuing session of the legislature of the province of Quebec, to be allowed to reduce the capital stock of the company, and also to increase the same and to raise money by bonds or debentures.

BETHUNE & BETHUNE,
Attorneys for applicants.

Montreal, 24th October, 1876. 6324

William Whitehead, of the city of Montreal, chemists assistant, will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for authorization to be granted to the "Pharmaceutical Association of the province of Quebec," to admit him upon examination as a licentiate in pharmacy, without under going the requirements of the "Quebec Pharmacy Act."

JOHN MONK.
Solicitor for said William Whitehead.

Montreal, 16th October, 1876. 6286

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that application will be made by the corporation of the town of Berthier, at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act to consolidate and amend the "Act to incorporate the town of Berthier," and the act which amends it, and to grant it additional powers.

A. DEMERS,
Secretary Treasurer.

Berthier, 12th October, 1876. 6058

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to authorize *La Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec*, to acquire and hold as well in its own name and as administratrix to the poor of the Hotel Dieu, other personal and real estate to a certain amount.

Quebec, 12th October, 1876. 6034

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate a company with borrowing, loaning and agency powers, to be called The Trust Company of Canada.

CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Sollicitors for applicants.

Montreal, 11th October, 1876. 5990

NOTICE

Is hereby given that William Crawford, of Montreal, civil engineer, will apply at the next session of the parliament of Quebec, for the passing of an act to admit him as a provincial land surveyor.

JOHN DUNLOP,
Attorney for applicant.

Montreal, 12th October, 1876. 6054

AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et autres membres de la Société Hackmen's Union Benefit de Montréal, pour obtenir un acte incorporant la dite société.

EDWD. CARTER,
Solliciteur des requérants.

Montréal, 9 octobre 1876. 5921 5

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, par le conseil et les habitants du village de la Rivière Saint-Pierre, pour obtenir une charte spéciale pour le dit village, afin de changer le nom et les limites d'icelui, et renfermant des dispositions spéciales pour chemins, avenues, écoles, enregistrement municipal des ventes de propriété et pour autres fins.

JOHN S. HALL, Fils,
Sec. Trésorier,
Et Solliciteur des Requérants.

Village de la Rivière Saint-Pierre,
3 octobre 1876. 5917½ 5

AVIS.

Les membres de l'Eglise Emmanuel de Montréal, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation.

Montréal, 13 octobre 1876. 6067 5

Avis public est par le présent donné que "The Montreal Exchange" une corporation incorporée par l'acte 16 Vict. chap. 146, s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendant son dit acte d'incorporation.

1. Pour donner un vote pour chaque action.
2. Pour permettre aux actionnaires d'agir et de voter par procuration.
3. Pour autoriser les actionnaires à décider en assemblée générale la vente des biens-immeubles et la dissolution de la corporation par un vote des deux tiers du nombre total des actions.

F. T. JUDAH,
Solliciteur de la requérante.

Montréal, 4 octobre 1876. 6043 5

Avis est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du parlement provincial pour un bill incorporant par charte spéciale "La corporation de la ville de Saint-Henri."

Par ordre,
C. AIMÉ DUGAS,
Sec. Trés. du Conseil Municipal
de la ville de Saint-Henri.

Ville de Saint-Henri, 12 septembre 1876. 6041 5

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant l'Union des Menuisiers de Québec, comme Société de Bienfaisance.

Québec, 20 octobre 1876. 6133 4

AVIS.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender et consolider les actes concernant la profession de médecine et de chirurgie dans la province de Québec.

Québec, 17 octobre 1876. 6145 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de Québec, pour obtenir un acte incorporant le club conservateur, dans la cité de Montréal.

THOS. WHITE, Fils.

Montréal, 19 octobre 1876. 6281 4

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by the President, Vice-President, Secretary and others members of the Hackmen's Union Benefit Society of Montreal, for an act to incorporate the said society.

EDWD. CARTER,
Sollicitor for applicants.

Montreal, 9th October, 1876. 5922

PUBLIC NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of the province of Quebec, by the council and inhabitants of the village of La Rivière Saint Pierre, for a special charter for the above village, to change the name and limits of the same, and containing special provisions as to roads and avenues, schools, municipal registration of sales of property and for other purposes.

JOHN S. HALL, Jr.,
Sec.-Treasurer,
And Solicitor for Applicants.

Village La Rivière Saint Pierre,
3rd October, 1876. 5918½

NOTICE.

The members of Emmanuel Church Montreal, will apply to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act of incorporation.

Montreal, 13th October, 1876. 6068

Public notice is hereby given that "The Montreal Exchange", a corporation incorporated by the Act 16 Vic., cap. 146, will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to amend its said Act of Incorporation.

1. By giving a vote for each share.
2. By allowing shareholders to act by proxy.

3. By conferring power on the shareholders to resolve in general meeting the sale of the real estate and the dissolution of the corporation by a vote of two thirds of the total number of shares.

F. T. JUDAH,
Solicitor for petitioner.

Montreal, 4th October, 1876. 6044

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the provincial parliament for an act to incorporate by special charter, "The corporation of the town of Saint Henri."

By order,
C. AIMÉ DUGAS,
Sec. Treas. Municipal Council,
of the town of Saint Henri.

Town of Saint Henri, 12th September, 1876. 6042

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the Quebec Joiners' Union as a Benevolent Association.

Quebec, 20th October, 1876. 6134

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to amend and consolidate the acts relating to the profession of medicine and surgery in the province of Quebec.

Quebec, 17th October, 1876. 6146

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the legislature of Quebec, for an act to incorporate the conservator club, in the city of Montreal.

THOS. WHITE, Junior.

Montreal, 19th October, 1876. 6282

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte pour diviser la municipalité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure, en deux municipalités.

J. J. LEPAGE, Prêtre.

Paspébiac, 6 octobre 1876. 5937 5

Application sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir la passation d'une loi déclarant Louis Molleur, fils, écuyer, de la ville de Saint-Jean, unique propriétaire de l'aqueduc de Saint-Jean, aux lieux et place de la Compagnie de l'Aqueduc de Saint-Jean, et revêtant le dit Louis Molleur, fils, de tous les droits, priviléges, charges et obligations de la dite compagnie.

Saint-Jean, 18 octobre 1876. 6183 4

AVIS

Est par le présent donné qu'une requête sera présentée à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, demandant la passation d'une loi pour ériger en municipalité de village la partie de la municipalité de la Malbaie connue sous le nom de Pointe-au-Pic. 6277 4

Demande sera faite à la legislature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte d'incorporation pour le Beebe Plain Advent Camp-Meeting Association.

L. C. McKINSTRY,
Secrétaire
6279 4 B. P. A. C. M. A.

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de Québec, pour obtenir un acte permettant à la Compagnie d'Assurance Mutuelle du comté d'Hochelaga, de changer son nom en celui de "La Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Hochelaga," de régler de quelle manière seront prélevées les cotisations sur les membres, et avis à être donné en conséquence et pour autres fins.

CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Solliciteur des requérants.

Montréal, 19 octobre 1876. 6213 4

Avis est par le présent donné que la compagnie du Chemin de Fer Central de Québec demandera à la prochaine session de la législature de la province de Québec, un amendement à sa charte pour lui accorder de plus grands pouvoirs.

J. A. ARCHAMBAULT,
Sec.-Trés.

Bureau de la Compagnie du
Chemin de Fer Central de Québec.

Sherbrooke, 10 octobre 1876. 6245 4

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Fairmount Cimetry Company."

Sutton, P. Q., 10 octobre 1876. 6013 5

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de Québec, pour un acte pour incorporer l'Eglise ou Société Universaliste de la province de Québec.

HUNTINGTON & NOYES,
Procureurs des applicants.

Waterloo, 10 octobre, 1876. 5995 5

AVIS.

Le soussigné fera application à la prochaine session du parlement, afin d'obtenir la permission d'exercer de nouveau la profession de notaire, de laquelle il prétend avoir été exclu par suite de sa nomination au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke.

D. THOMAS, N. P.

Sherbrooke, 12 octobre 1876. 6075 5

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to divide the municipality of the township of Cox, in the county of Bonaventure, into two municipalities.

J. J. LEPAGE, Priest.

Paspebiac, 6th October, 1876. 5938

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature, to obtain the passing of an act declaring Louis Molleur, junior, esquire, of the town of Saint John's, sole proprietor of the aquaduct at Saint John's, in the place and stead of the Company, called "La Compagnie de l'Aqueduc de Saint-Jean," and investing the said Louis Molleur, junior, with all the rights, privileges, liabilities and obligations of the said company.

Saint John's, 18th October, 1876. 6184

NOTICE

Is hereby given that application will be made at the next session of the provincial parliament for an act to erect into a village municipality of part of the municipality of La Malbaie known as La Pointe-au-Pic.

6278

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the Beebe Plain Advent Camp-Meeting Association.

L. C. McKINSTRY.
Secretary
6280 B. P. A. C. M. A.

Application will be made at the next session of the legislature of Quebec, for an act to enable the Mutual Insurance Company, of the county of Hochelaga, to change its name to the "The Hochelaga Mutual Insurance Company," to settle the manner in which assessments upon members shall be decided, and notice thereof given and for other matters.

CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Solicitors for applicants.

Montreal, 19th October, 1876. 6214

Notice is hereby given that the Quebec Central Railway Company will apply at the next session of the legislature of the province of Quebec, for an amendment of their charter giving extension to the same.

J. A. ARCHAMBAULT,
Sec. Treas.

Office of the Quebec Central
Railway Company.

Sherbrooke, 10th October, 1876. 6246

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate The Fairmount Cemetery Company.

Sutton, P. Q., 10th October, 1876. 6014

NOTICE.

Application will be made at the next session of the legislature of Quebec, for an act to incorporate the Universalist Church or Society of the province of Quebec.

HUNTINGTON & NOYES,
Attorneys for applicants.

Waterloo, 10th October, 1876. 5996

NOTICE.

The undersigned will apply at the next session of Parliament for permission to resume the practice of the notarial profession, from which practice, it is claimed that he has been debarred by reason of his appointment to the office of registrar of the registration division of Sherbrooke.

D. THOMAS, N. P.

Sherbrooke, 12th October, 1876. 6076

Avis est par les présentes donné que John L. Cassidy, marchand, Joseph Brunet, entrepreneur, Frédéric L. Béique, avocat, tous trois de la cité et du district de Montréal, Alphonse Charlebois, entrepreneur, de la ville Saint-Henri, district de Montréal, et Emilien Z. Paradis, avocat, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, feront application à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte les incorporant sous le nom de "La Compagnie des Terres du Canada," "Canada Land Company," avec pouvoir d'acheter, vendre et louer des terrains et autres propriétés pouvant servir à des fins de commerce, manufactures, entrepots, emmagasinage, bassins et pouvoirs d'eau. développer et améliorer les dits terrains, de construire, ériger et entretenir sur iceux des bâtiments, magasins, entrepots ou autres constructions pouvant servir aux fins sus-mentionnées, et de disposer d'iceux pour telles fins ou autrement, et de faire toute espèce d'opérations manufacturières sur les terrains possédés par la dite compagnie, et des avances sur garantie aux locataires ou acquéreurs d'iceux.

JETTÉ, BEIQUE & CHOQUET,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 12 octobre 1876. 6235 4

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour séparer le premier rang de la paroisse Saint-Michel des autres concessions pour les fins municipales.

P. FORGUES,

Saint-Michel, 12 octobre 1876. 6123 5

La Corporation de la cité de Québec fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour divers amendements à sa charte, et notamment pour les suivants :

1. Pour changer le mode de cotisation de la propriété foncière dans cette cité.
2. Pour diminuer le délai des ventes des immeubles sous exécution à la poursuite de la Corporation de cette cité.
3. Pour émettre des débentures en faveur des départements du feu et de l'aqueduc et pour des ouvrages permanents et autres.
4. Pour imposer une taxe spéciale sur les chemins de fer urbains et les contraindre de tenir les rues en bon ordre, l'espace de dix-huit pouces en dehors des lisses.
5. Pour faire faire les trottoirs en tels matériaux que la Corporation en décidera et d'en recouvrer le coût des propriétaires.
6. Pour prélever un taux limité d'eau sur certaines propriétés des églises.
7. Pour empêcher la construction de bâtisses en bois dans la dite cité, et les couvertures en bardeaux ou autres matériaux combustibles.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville,
Québec, 13 octobre 1876. 6121 5

AVIS.

La fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte pour amender l'Acte 35 Victoria, chapitre 44, pour obtenir de plus amples pouvoirs concernant les lots ou terrains possédés dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, la perception et le recouvrement des paiements dûs sur iceux, la résolution de la vente de tels lots et leur confiscation en certains cas et pour autres fins. 6359 3

La Compagnie du Chemin à lisses de Lévis à Kennébec, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une extension du temps accordé par sa charte, pour la construction du dit chemin.

Québec, 27 octobre 1876. 6431 3

Notice is hereby given that John L. Cassidy, merchant, Joseph Brunet, contractor, Frederic L. Beique, advocate, all three of the city and district of Montreal, Alphonse Charlebois, contractor, of the town of Saint Henri, district of Montreal, and Emilien Z. Paradis, advocate, of the town of Saint John's, district of Iberville, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act incorporating them under the name of the Canada Land Company, with power to buy, sell or lease lots and other real estate, available for commercial purposes, manufactures, depots, stores, basins and water powers, for developing and improving the said lands, to build, erect and construct thereon buildings, stores or other erections, for the purposes hereinabove specified and to dispose thereof for such purposes or otherwise and to carry on all kinds of manufacturing business on the properties held by the said company, and for making advances on guarantees to the lessees or purchases thereof.

JETTÉ, BEIQUE & CHOQUET,
Solicitors for petitioners.

Montreal, 12th October, 1876. 6236

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to separate the first range of the parish of Saint Michel from the other concessions for municipal purposes.

P. FORGUES,

Saint Michel, 12th October, 1876. 6124

The Corporation of the city of Quebec will apply to the Quebec Legislature, at its ensuing session, for divers amendments to its charter and specially for the following :

1. To alter the mode of assessments of real property within the said city.
2. To shorten the delay of sales of real estate under execution at the suit of the Corporation of the said city.
3. For the issuing of debentures for the fire and water departments and for permanent and other works.
4. To impose a special tax on street railways and bind them to maintain the streets in proper order to the extent of eighteen inches outside the rails.
5. To cause all sidewalks to be made with such materials as shall be decided on by the Corporation and to recover the cost thereof from the proprietors.
6. To levy a water rate, to a limited extent, on certain church property.
7. To prevent the erection of wooden buildings in the said city, and the covering of roofs with shingles or other inflammable materials.

L. A. CANNON,
City Clerk.

City Hall,
Quebec, 13th October, 1876. 6122

NOTICE.

The Fabrique of the parish of Notre Dame de Montreal, will apply to the Quebec legislature, at its next session, for an act to amend the Act 35th Victoria, chapter 44, to obtain more extended powers concerning the lots held in the cemetary of Notre Dame des Neiges, the levying and recovery of the amounts due there upon, the cancelling of the sales of such lots and their confiscation in certain cases, and for other purposes. 6360

The Levis and Kennebec Railway Company, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, to obtain an extension of the time granted by its charter for the construction of the said road.

Quebec, 27th October, 1876. 6432

AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session par l'Institut des Artisans de Montréal, pour obtenir un acte pour refondre les divers actes d'incorporation du dit Institut des Artisans de Montréal, et les amender, et pour faire d'autres dispositions concernant la dite corporation.

EDWARD CARTER,
Solliciteur du requérant.

Montréal, 26 octobre 1876. 6465 3

AVIS

Est par le présent donné qu'une requête sera présentée à la législature de la province de Québec à sa prochaine session, demandant la passation d'une loi pour diviser la municipalité du township de Mal Bay, dans les comté et district de Gaspé, en deux municipalités séparées.

JOS. GARON,
Avocat des requérants.

Mal Bay, 27 septembre 1876. 6527 3

AVIS PUBLIC.

Le Maire et le Conseil de la ville d'Iberville, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à la prochaine session, pour demander que la charte accordée à feu l'honorable Robert Jones, par la 6ème George IV, chap. 29, en l'année 1826, lui donnant le privilége de construire un pont de péage sur la Rivière Richelieu, entre la ville, de Saint-Jean et celle d'Iberville, ne soit pas renouvelée en faveur de ses héritiers ; mais en faveur du Maire et du Conseil de la dit ville, d'Iberville en, par ces derniers, payant aux dits héritiers, la valeur actuelle de leur dit pont et des terrains y adjacents au nord et au sud dans la dite ville, et les bâtisses dessus construites ; et que le Maire et le Conseil de la dite ville d'Iberville, soit autorisés à émettre des débentures au montant nécessaire pour subvenir au payment des dits ponts, terrains et bâtisses tel que susdit suivant la valeur qui en sera établie de la manière que le parlement le décidera.

A. DUFRESNE.
Maire.

Iberville, 10 octobre 1876. 6507 3

Avis est par le présent donné que les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, feront application au Parlement de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir, sous forme d'amendement à leur charte, un acte déclaratoire, concernant leur droit d'exercer certains industries nécessaires aux fins de leur institution.

Montréal, 23 octobre 1876. 6529 3

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by the mechanics Institute of Montreal, for an act to consolidate the several acts incorporating the said mechanics Institute of Montreal, and amending the same, and to make further provision respecting the said corporation.

EDWARD CARTER,
Solicitor for applicants.

Montreal, 26th October, 1876. 6466

NOTICE

Is hereby given, that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for the passation of a Bill for the division of the municipality of the township of Mal Bay, in the county and district of Gaspé, into two separate municipalities.

JOS. GARON,
Solicitor for the petitioners.

Mal Bay, 27th September, 1876. 6528

PUBLIC NOTICE.

The Mayor and Council of the town of Iberville, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, praying that the charter granted to the late honorable Robert Jones, by the 6th George IV, chap. 29, in the year 1826, giving him the privilege of erecting a pay-bridge over the River Richelieu, between the town of Saint John's and Iberville, be not renewed in favor of his heirs, but in favor of the Mayor and Council of the said town of Iberville, upon payment, by the lather, to the said heirs, of the actual value of their said bridge and of the lands adjacent thereto on the north and south in the said town, and of the buildings thereon erected ; and that the Mayor and Council of the said town of Iberville, be authorized to issue debentures to the amount required to pay for the said bridge, lands and buildings as aforesaid according to the value thereof to be fixed in such manner as parliament may decide.

A. DUFRESNE,
Mayor.

Iberville, 10th October, 1876. 6508

Notice is hereby given that *les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montreal*, will make an application to the Parliament of the province of Quebec, at its next session, to obtain, under the form of an amendment to their charter, an act declaratory of their right to exercise certain in dustrial pursuits necessary to the purposes for which they were incorporated.

Montreal, 23rd October, 1876. 6530

Avis Divers.

Canada,
Province de Québec,
District de Beauce. } *Cour Supérieure.*

Dame Caroline Léocadie Venner, de la paroisse de Saint-Anselme, épouse d'Anselme Hypolite Larochelle, de la dite paroisse de Saint-Anselme, et dûment autorisé à ester en justice, contre son dit époux, dans une action en séparation de biens.

Demanderesse ;

vs.

Anselme Hypolite Larochelle, de la paroisse Saint-Anselme, mécanicien, Défendeur.

Avis est par le présent donné que la demanderesse ci-haut dénommé a porté devant cette cour contre le défendeur une action en séparation de biens.

JOS. G. BOSSÉ,
Procureur de la demanderesse.

Saint-Joseph Beauce, 20 octobre 1876. 6305 3

Miscellaneous Notices.

Canada,
Province of Quebec,
District of Beauce. } *Superior Court.*

Dame Caroline Léocadie Venner, of the parish of Saint Anselme, wife of Anselme Hypolite Larochelle, of the said parish of Saint Anselme, and duly authorized to appear in judicial proceedings, against her said husband, in an action for separation as to property, Plaintiff ;

vs.

Anselme Hypolyte Larochelle, of the parish of Saint Anselme, machinist, Defendant.

Notice is hereby given that the plaintiff above named has instituted in this court against the defendant an action for separation as to property.

JOS. G. BOSSÉ,
Attorney for plaintiff.

Saint Joseph Beauce, 20th October, 1876. 6306

District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Anne Antoinette Felixine Hamel,
Demanderesse,

vs.

Pierre Janvier Ubalde Baudry, écuyer,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a ce jour été instituée.

J. K. ELLIOT,
Proc. de la Demanderesse.

Beauharnois, 24 octobre 1876. 6433 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Joliette. }

Dame Clarisse Piette, de la ville et du district de Joliette, épouse de Amédée Cornellier dit Grandchamps, commerçant, du même lieu, duement autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Amédée Cornellier dit Grandchamps,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce dix-neuf octobre courant 1876.

C. P. CHARLAND,
Avocat de la demanderesse.

Joliette, 19 octobre 1876. 6413 3

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dame Angélique Burrell, épouse de Simon Arcand, marchand de grains, de la cité de Montréal, duement autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Simon Arcand, Défendeur ;
La Banque d'Epargne de la cité et du district *et al*,
Tiers-saisis.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le vingt et un d'octobre courant, (1876).

PAGNUELO & MAJOR,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 24 octobre 1876. 6365 3

Avis est par le présent donné que Dame Henrietta Hyman, épouse de Jacob Ollendorff, commerçant, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, a, ce jour, le vingtième jour d'octobre mil huit cent soixante-seize, intentée une action en séparation de biens contre son dit mari.

L. N. BENJAMIN,
Procureur de la demanderesse.

Montréal, 20 octobre 1876. 6287 3

Avis est par le présent donné que Dame Marion Dougall McAllister, épouse d'Alexander Walker, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, marchand, a, ce jour, le cinquième jour d'octobre mil huit cent soixante-seize, intentée une action en séparation de biens contre son dit mari.

L. N. BENJAMIN,
Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 5 octobre 1876. 6045 5

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dame Margaret Hutchison, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de James Wright, du même lieu, charpentier et commerçant, dûment autorisée à ester en justice,
Demandeur ;

vs.

James Wright susdit, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

WM. B. LAMBE,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 18 octobre 1876. 6227 4

District of Beauharnois. } *Superior Court.*

Dame Marie Anne Antoinette Felixine Hamel,
Plaintiff,

vs.

Pierre Janvier Ubalde Baudry, esquire,
Defendant.

An action *en séparation de biens* has this day been instituted.

J. K. ELLIOT,
Atty. for Plaintiff.

Beauharnois, 24th October, 1876. 6434

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Joliette. }

Dame Clarisse Piette, of the town and district of Joliette, wife of Amédée Cornellier, said Grandchamps, of the same place, trader, duly authorised, "*à ester en justice,*" Plaintiff,

vs.

The said Amédée Cornellier dit Grandchamps,
Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the nineteenth day of October, 1876.

C. P. CHARLAND,
Attorney for Plaintiff.

Joliette, 19th October, 1876. 6414

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

Dame Angelique Burrell, wife of Simon Arcand, grain dealer, of the city of Montreal, in the district of Montreal, duly authorized *à ester en justice,* Plaintiff:

vs.

The said Simon Arcand, Defendant.
The city and district Saving Bank *et al*,
Tiers saisis.

An action *en séparation de corps et de biens,* has been instituted in this cause, the twenty first of October instant, (1876).

PAGNUELO & MAJOR,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 24th October, 1876. 6366

Notice is hereby given that Dame Henrietta Hyman, wife of Jacob Ollendorff, of the city of Montreal, in the district of Montreal, trader, has this day, the twentieth day of October, eighteen hundred and seventy six, instituted an action against her said husband for separation as to property.

L. N. BENJAMIN,
Plaintiffs attorney.

Montreal, 20th October, 1876. 6288

Notice is hereby given that Dame Marion Dougall McAllister, wife of Alexander Walker, of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchant, has this day, the fifth day of October, eighteen hundred and seventy six, instituted an action against her said husband for separation as to property.

L. N. BENJAMIN,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 5th October, 1876. 6046

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

Dame Margaret Hutchison, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of James Wright, of the same place, carpenter and trader, duly autorized *à ester en justice,* Plaintiff ;

vs.

James Wright, aforesaid, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

WM. B. LAMBE,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 18th October, 1876. 6228

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Victorine Robert, épouse commune en biens de Joseph Breux, commerçant, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Breux, son époux, du même lieu,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 11 octobre 1876. 6079 5

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Adéline Legault dit Deslauriers, de la cité et du district de Montréal, épouse de Toussaint Meloche, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Toussaint Meloche, commerçant, de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

CAYLEY & TACHÉ,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 28 octobre 1876. 6503 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal, } No. 2216.

Dame Eudosie Jodoin, épouse commune en biens de Charles Henri Alec Guimond comptable, de la cité et du district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes.

Demanderesse ;

et

Le dit Charles Henri Alec Guimond,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause aujourd'hui.

LACOSTE & GLOBENSKY,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 19 octobre 1876. 6255 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2175.

Dame Susane Agar, de la cité et district de Montréal, épouse de James Théophilus Dillon, gentilhomme, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit James Théophilus Dillon,

Défendeur.

La dite demanderesse a aujourd'hui intenté une action en séparation de biens contre son dit époux.

JUDAH WURTELE & BRANCHARD,
Procureurs pour la Demanderesse.

Montréal, 18 octobre 1876. 6239. 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2296.

Dame Caroline Payé, de la cité et du district de Montréal, épouse séparée aux biens de Patrick Clausey, charretier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Patrick Clausey, charretier, du même lieu,

Défendeur.

Une action en séparation de corps a été instituée en cette cause, le vingt et unième jour d'octobre courant.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 30 octobre 1876. 6573 2

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Victorine Robert, wife common as to property of Joseph Breux, trader, of the parish of Saint Joseph of Chambly, in the district of Montreal, duly authorized to sue,

Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Breux, her husband, of the same place,

Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in that cause.

PREVOST & PREFONTAINE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 11th October, 1876. 6080

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Adéline Legault dit Deslauriers, of the city and district of Montreal, wife of Toussaint Meloche, trader of the same place, duly authorized to *ester en justice.*

Plaintiff ;

vs.

Toussaint Meloche, trader, of the city and district of Montreal, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause.

CAYLEY & TACHÉ,
His attorney for Plaintiff.

Montreal, 28th October, 1876. 6504

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2216

Dame Eudosie Jodoin, wife *commune en biens* of Charles Henri Alec Guimond, of the city and district of Montreal, accountant, duly authorized to *ester en justice* for the purpose of these presents,

Plaintiff ;

and

The said Charles Henri Alec Guimond,

Defendant.

An action for separation as to property has been this day issued in this cause.

LACOSTE & GLOBENSKI,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 19th October, 1876. 6256

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2175.

Dame Susane Agar, of the city and district of Montreal, wife of James Theophilus Dillon, of the same place, gentleman, duly authorized *to ester en justice.*

Plaintiff,

The said James Theophilus Dillon,

Defendant.

The said plaintiff has this day instituted an action *en séparation de biens* against her said husband.

JUDAH WURTELE & BRANCHARD,
Attorneys for Plantiff.

Montreal, 18th October, 1876. 6240.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2296.

Dame Caroline Payé, of the city and district of Montreal, wife separated as to property of Patrick Clausey, of the same place, carter, the said Dame Caroline Payé, duly authorized *à ester en justice,*

Plaintiff ;

vs.

Patrick Clausey, of the same place, carter,

Defendant.

An action *en séparation de corps* has been instituted in this case, on the twenty first day of October instant.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 30th October, 1876. 6574

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres-patentes incorporant en vertu du Statut Provincial, 31e Victoria, chapitre 25, les personnes ci-après nommées :

Le nom collectif proposé de la compagnie est "The Oil Cabinet and Novelty Company (en commandite.)

L'objet de la dite incorporation est de manufacturer des meubles huilés, des machines pour tordre, garde-manger, coffre à la glace et tous objets métalliques et en bois, et d'acheter les patentes y ayant rapport.

Les opérations de la compagnie seront poursuivies dans la cité de Montréal, dans la province de Québec, et ailleurs dans la province, la dite cité sera la principale place d'affaires.

Le montant du fonds social de la compagnie est de cinquante mille piastres courant.

Le nombre d'actions est de cinq cents, et le montant de chaque action est de cent piastres courant.

Les noms, domiciles et professions des requérants sont comme suit : Michael Babcock, manufacturier, John Bulmer, constructeur, William Angus, manufacturier, William Francis Lighthall, notaire public, George Washington Reed, manufacturier, Charles Drake, manufacturier, George Swinburn, maréchal, Henry Millen, contracteur, David Timothy Irish, agent d'express, et John Henry Horsefall, ouvrier en métaux, tous de la dite cité de Montréal, et Daniel A. Wheeler, manufacturier, de Perkinsville, dans l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, lesquels en plus grande partie sont sujets de Sa Majesté.

Les noms des premiers directeurs de la compagnie sont les dits Michael Babcock, John Bulmer et William Angus, tous sujets de Sa Majesté.

BETHUNE & BETHUNE,
Avocats.

Montréal, 18 octobre 1876. 6185 4

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure—Montréal.*

No. 2483.

Dame Marie Louise Vitaline Perrault, de la cité et du district de Montréal, épouse de Sévère Alphonse Tessier, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Sévère Alphonse Tessier,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a eté instituée en cette cause, le trente octobre courant.

CORBEIL & CORBEIL,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 30 octobre 1876. 6625 2

Notice is hereby given that application will be made to His Excellency the Lieutenant Governor in council, for letters patent of incorporation, under the Provincial Statute, 31st Victoria, chapter 25, of the persons hereinafter named :

The proposed corporate name of the company is "The Oil Cabinet and Novelty Company (limited.)"

The object of said incorporation is the manufacturing of oil cabinets, wringers, meat safe, ice chests and general wooden and metal wares, and the purchase of patent rights connected therewith.

The operations of the company are to be carried on in the city of Montreal, in the province of Quebec, and elsewhere throughout the province, the said city being its chief place of business.

The amount of the capital stock of the company is fifty thousand dollars currency.

The number of shares is five hundred, and the amount of each share one hundred dollars currency.

The names, addresses and calling of the applicants are as follows : Michael Babcock, manufacturer, John Bulmer, builder, William Angus, manufacturer, William Francis Lighthall, notary public, George Washington Reed, manufacturer, Charles Drake, manufacturer, George Swinburn, veternary surgeon, Henry Millen, contractor David Timothy Irish, express agent, and John Henry Horsefall, metal worker, all of the said city of Montreal, and Daniel A. Wheeler, manufacturer, of Perkinsville, in the State of Vermont, one of the United States of America, the major part of whom are subjects of Her Majesty.

The names of the first directors of the company are the said Michael Babcock, John Bulmer and William Angus, all subjects of Her Majesty.

BETHUNE & BETHUNE,
Advocates.

Montreal, 18th October, 1876. 6186

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court—Montreal.*

No. 2483.

Dame Marie Louise Vitaline Perrault, of the city and district of Montreal, wife of Sévère Alphonse Tessier, merchant, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings,

Plaintiff ;

vs.

The said Sévère Alphonse Tessier,

Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the thirtieth day of October instant.

CORBEIL & CORBEIL,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 30th October 1876. 6626

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, Province de Québec, District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Norbert Sylvestre, commerçant, de la paroisse de Saint-Simon, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, tant en son nom que comme ayant été en société avec Isidore Maranda, sous la raison sociale de "Maranda & Sylvestre," failli.

Le quatorzième jour de décembre prochain, le soussigné fera application au juge de la dite cour pour une décharge en vertu des dits actes.

NORBERT SYLVESTRE.
Par BACHAND & RICHER,
Ses procureurs *ad litem.*

Saint-Hyacinthe, 20 octobre 1876. 6313 3

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Hyacinthe. } *Superior Court.*

In the matter of Norbert Sylvestre, trader, of the parish of Saint Simon, county of Bagot, district of Saint Hyacinthe, as well in his name as having carried on trade and business in partnership with Isidore Maranda, under the name and firm of "Maranda and Sylvestre," an Insolvent.

On the fourteenth day of December next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

NORBERT SYLVESTRE.
By BACHAND & RICHER,
His attorneys *ad litem.*

Saint Hyacinthe, 20th October, 1876. 6314

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Bowie et Henry Bowie, tant individuellement que comme associés de la société George Bowie & Frère, faillis.

Vendredi, le premier jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

GEORGE BOWIE.
HENRY BOWIE.
Par CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montreal, 23 octobre 1876. 6319 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Ringland, failli.

Samedi, le deuxième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE RINGLAND,

Montréal, 21 octobre 1876. 6317 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Georges Hêtu, hôtelier, de Saint-Ephrem d'Upton, failli.

Le cinquième jour de décembre prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGES HÊTU,
Par FONTAINE & MORISON,
Ses procureurs *ad litem.*

Saint-Hyacinthe, 23 octobre 1876. 6295 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William Markland Molson, failli.

Lundi, le vingt-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM MARKLAND MOLSON,
Par JOHN L. MORRIS,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 27 octobre 1876. 6415 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas Foley, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

THOMAS FOLEY,
Par DE BELLEFEUILLE & TURGEON,
Ses procureurs *ad litem.*

5929 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Louis Janvier Ovide Côté et Antoine Gougeon, tous deux de la cité et du district de Montréal, et y faisant ci-devant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Côté, Gougeon & Cie., tant personnellement que comme ayant ainsi fait affaires à Montréal, dit district, comme marchands de cuir, faillis.

Mercredi, le quinzième jour de novembre prochain, les soussignés demanderont leur décharge en vertu du dit acte.

LOUIS JANVIER OVIDE COTÉ,
ANTOINE GOUGEON,
Par PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Leurs procureurs *ad litem.*

6081 5

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of George Bowie and Henry Bowie, as well individually as partners in the firm of George Bowie & Brother, Insolvents.

On Friday, the first day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE BOWIE.
HENRY BOWIE.
Per CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 23rd October, 1876. 6320

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court,*
District of Montreal. }

In the matter of George Ringland, an Insolvent.

On Saturday, the second day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

GEORGE RINGLAND,

Montreal, 24th October, 1876. 6318

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }

In the matter of Georges Hetu, hotel-keeper, of Saint-Ephrem d'Upton, an Insolvent.

On the fifth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GEORGES HETU,
By FONTAINE & MORISON,
His attorneys *ad litem.*

Saint Hyacinthe, 23rd October, 1876. 6296

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William Markland Molson, an Insolvent.

On Monday, the twenty seventh day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM MARKLAND MOLSON,
By JOHN L. MORRIS,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 27th October, 1876. 6416

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Thomas Foley, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty second day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

THOMAS FOLEY,
By DE BELLEFEUILLE & TURGEON,
His attorneys *ad litem.*

5930

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

In the matter of Louis Janvier Ovide Côté and Antonin Gougeon, both of the city and district of Montreal, and there doing formerly business together in partnerhips under the name and firm of Coté, Gougeon & Co., as well individually as having done business as such, at Montreal aforesaid, said district, as leather merchant, Insolvents.

On Wednesday, the fifteenth day of November next, the undersigned will apply for their discharge under said act.

LOUIS JANVIER OVIDE COTÉ,
ANTOINE GOUGEON,
Per PRÉVOST & PRÉFONTAINE,
Their attorney *ad litem.*

6082

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re:—Louis Fortin, tant individuellement que comme ayant fait affaire en société avec Edouard Lauzon, failli.

Le seizième jour de novembre prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour en obtenir sa décharge sous le dit acte.

LOUIS FORTIN,
Par LONGPRÉ & DUGAS,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 30 septembre 1876. 5917 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 728.

Dans l'affaire de James Anderson Watts, failli.

Vendredi, le premier jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu des dits actes.

JAMES A. WATTS,
Par H. L. SNOWDON,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 14 octobre 1876. 6161 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Charles Losh Thomson, agent de moulins à coudre, de la cité de Québec, failli.

Le deuxième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 28 octobre 1876. 6425 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Côté, Gougeon & Cie, commerçant, de la cité de Montréal, faillis.

Le soussigné Antoine Gougeon, l'un des faillis, fera application à cette cour, le vingtième jour de novembre mil huit cent soixante et seize pour sa décharge sous le dit acte.

ANTOINE GOUGEON,
Par JETTÉ, BEIQUE & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 11 octobre 1876. 5991 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de F. X. Trudel & Cie., faillis.

Le deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, tant individuellement que comme membre de la société F. X. Trudel & Compagnie.

FRANÇOIS XAVIER TRUDELLE,
Par JOS. G. BOSSE,
Son procureur.

Québec, 12 octobre 1876. 6029 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Humbert et Cie, faillis.

Le deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, tant individuellement que comme membre de la société Humbert & Compagnie.

FRANÇOIS-XAVIER TRUDELLE,
Par JOS. G. BOSSÉ,
Son procureur.

Québec, 12 octobre 1876. 6031 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re:—Louis Fortin, as well individually as having done business in partnership with Edouard Lauzon, an Insolvent.

On the sixteenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LOUIS FORTIN,
By LONGPRÉ & DUGAS.
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 30th September, 1876. 5918

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No 728.

In the matter of James Anderson Watts, an Insolvent.

On Friday, the first day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JAMES A. WATTS,
Per H. L. SNOWDON,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 14th October, 1876. 6162

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Charles Losh Thomson, of the city of Quebec, sewing machine agent, an Insolvent.

On the second day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By W. J. MILLER,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 28th October, 1876. 6426

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Côté, Gougeon & Co., trader, of the city of Montreal, Insolvents.

On the twentieth day of November one thousand eight hundred and seventy six, one of the said insolvents, apply to the said court for his discharge under the said act.

ANTOINE GOUGEON,
By JETTE, BEIQUE & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 11th October, 1876. 5992

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of F. X. Trudel & Co., Insolvents.

On the second day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act, as well individually as member of the firm and partnership F. X. Trudel & Company.

FRANÇOIS XAVIER TRUDEL,
Par JOS. G. BOSSÉ,
His attorney.

Quebec, 12th October, 1876. 6030

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec, }

In the matter of Humbert & Co., Insolvents.

On the second day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act, as well individually as member of the partnership Humbert & Company.

FRANÇOIS XAVIER TRUDELLE,
By JOS. G. BOSSÉ,
His attorney.

Quebec, 12th October, 1876. 6032

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Dans l'affaire d'Hubert Girard, commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli, et Louis J. Lajoie, syndic.

Lundi, le vingtième jour de novembre prochain 1876, Hubert Girard, le failli sus-nommé, fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

JETTÉ, BEIQUE & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 12 octobre 1876. 6085 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District d'Outaouais. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Marion, de Hull, failli.

Jeudi, le seizième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH MARION,
Par McLEOD WRIGHT & COUTLÉE.
Ses procureurs *ad litem.*

Hull, 9 octobre 1876. 6011 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. }

Dans l'affaire de Patrick J. Kearney, manufacturier et commerçant, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires ci-devant comme tels en société avec Thomas McGoey, du même lieu, manufacturier et commerçant, sous les nom et raison de Kearney & McGoey, et aussi sous le nom de P. J. Kearney & Cie., failli.

Le premier jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

PATRICK J. KEARNEY,
Par DORION, CURRAN & COYLE,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 27 octobre 1876. 6505 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Ovington Bryson, marchand de chaussures et commerçant, de la cité et district de Montréal, failli.

Lundi, le vingt-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

J. O. BRYSON,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 18 octobre 1876. 6187 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Régis Déziel, marchand tailleur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécutée par ses créanciers, et jeudi, le septième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour supérieure, (troisième division), dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

REGIS DEZIEL,
D. GIROUARD,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 2 novembre 1876. 6585 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Superior Court.—District of Montreal.

In the matter of Hubert Girard, trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent, and Louis J. Lajoie, assignee.

On Monday, the twentieth day of November next, the Insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

JETTÉ, BEIQUE & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 12th October, 1876. 6086.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Marion, of Hull, an Insolvent.

On Thursday, the sixteenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH MARION,
By McLEOD, WRIGHT & COUTLÉE,
His attorneys *ad litem.*

Hull, 9th October 1876. 6012

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. }

In the matter of Patrick J. Kearney, of the city of Montreal, manufacturer and trader, as well individually as heretofore carrying on as such in co-partnership with Thomas McGoey, of the same place, manufacturer and trader, under the name and firm of Kearney & McGoey, as also under the name of P. J. Kearney & Co., an Insolvent.

On the first day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

PATRICK J. KEARNEY,
By DORION, CURRAN & COYLE,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 27th October, 1876. 6506

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Ovington Bryson, of the city and district of Montreal, dealer in shoemakers' goods, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty seventh day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

J. O. BRYSON,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 18th October, 1876. 6188

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Regis Deziel, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Thursday, the seventh day of December next, he will apply to the said superior court, (third division), in the court house in the city of Montreal, for a confirmation of the discharge thereby effected.

REGIS DEZIEL,
D. GIROUARD.
His attorney *ad litem.*

Montreal, 2nd November, 1876. 6586

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Michael Moore, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour en obtenir une décharge en vertu des dits actes.

MICHAEL MOORE,
Par DORION, CURRAN & COYLE.
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 12 octobre 1876. 6237 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint François.

Dans l'affaire de Thomas Murphy, autrefois de la cité de Sherbrooke, maintenant du village de Coaticooke, et de Frank R. Whittaker, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district, tant individuellement que comme associés comme marchands tailleurs, sous les nom et raison de "Murphy et Whittaker," faillis.

Mercredi, le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOS. MURPHY,
Par FELTON & CALDER,
Avocats de Thos. Murphy.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6581 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 392.

Dans l'affaire d'Etienne Légaré, épicier, de la cité de Québec, failli.

Le deuxième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour, siégeant à Québec, sa décharge en vertu des dits actes.

EDOUARD PHILBERT,
Proc. *ad litem.*

Québec, 26 octobre 1876. 6487 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Dame Rosalie Robertson, commerçant, à Montréal, sous le nom de H. Heyneman & Cie., faillie.

Vendredi, le premier jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ROSALIE ROBERTSON.
Par KERR & CARTER,
Ses procureurs *ad litem*

Montréal, 26 octobre 1876. 6441 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de William Webb, du lieu appelé Portneuf, dans le comté de Portneuf, manufacturier, failli.

Mercredi, le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

SEWELL & GIBSONE,
Procureur *ad litem* du dit William Webb.

Québec, 27 octobre 1876. 6523 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Andrew Frederick Gault, Robert Leslie Gault, Samuel Finlay, marchands associés, de la cité de Montréal, Demandeurs; vs. Murphy et Bourke, marchand du Portage du Fort, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

A. BOURGEAU,
Syndic officiel.

Aylmer, 31 octobre 1876. 6583 2

4

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Michael Moore, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the twenty second day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

MICHAEL MOORE,
Per DORION, CURRAN & COYLE.
His attorneys *ad litem.*

Montreal 12th October, 1876. 6238

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Thomas Murphy, formerly of the town of Sherbrooke, now of the village of Coaticooke, and Frank R. Whittaker, of the city of Sherbrooke, in said district, as well as individually as having been in partnership together as merchants tailors, under the name of "Murphy & Whittaker," Insolvents.

On Wednesday, the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOS. MURPHY,
Per FELTON & CALDER,
Attorneys for Thos, Murphy.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6582

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 392.

In the matter of Etienne Légaré, of the city of Quebec, grocer, an Insolvent.

On the second day of December next the undersigned will apply to the said court, sitting at Quebec, for a discharge under the said acts.

EDOUARD PHILBERT,
Proc. *ad litem.*

Quebec, 26th October, 1876. 6488

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Dame Rosalie Robertson, trading, at Montreal, under the name of H. Heyneman & Co., an Insolvent.

On Friday, the first day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ROSALIE ROBERTSON.
By KERR & CARTER,
Her attorneys *ad litem.*

Montreal, 26th October, 1876. 6442

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of William Webb, of the place called Portneuf, in the county of Portneuf, manufacturer, an Insolvent.

On Wednesday, the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

SEWELL & GIBSONE
Attorneys *ad litem* of the said William Webb.

Quebec, 27th October, 1876. 6524

INSOLVENT ACT OF 1875.

Andrew Frederick Gault, Robert Leslie Gault, Samuel Finlay, merchants and partners, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Murphy and Bourke, merchants, of Portage du Fort, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

A. BOURGEAU,
Official assignee.

Aylmer, 31st October, 1876. 6584

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de François Gingras, de la cité de Québec, ci-devant chapelier, failli.

Le deuxième jour de décembre prochain, le failli fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge suivant le dit acte.

Par E. A. DERY,
Procureur *ad litem.*

Québec, 16 octobre 1876. 6489 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Elisée Lemay, de Warwick, failli.

Je, soussigné, Louis Rainville, d'Arthabaskaville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthabaskaville, 3 novembre 1876. 6575 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Moïse Théophile Sarault, marchand tailleur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur la composition a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au lundi, le vingt-septième jour de novembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 novembre 1876. 6635 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. E. Seymour, marchand de cuir et commerçant, de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-septième jour de novembre A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 31 octobre 1876. 6645 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Hall, commerçant, de Huntingdon, province de Québec, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic officiel, à Saint Louis de Gonzague, jeudi, le trentième jour de novembre, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.
R. W. OLIVER,
Député syndic officiel.

28 octobre 1876. 6543 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, Province de Québec, District de Saint François } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Daniel Leavit, de Clifton, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

DANIEL LEAVITT,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 30 octobre 1876. 6547 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of François Gingras, heretofore hatter, of the city of Quebec, an Insolvent.

On the second day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By E. A. DERY,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 16th October, 1876. 6490

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Elisée Lemay, of Warwick, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Rainville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 3rd November, 1876. 6576

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Moise Théophile Sarault, of the city of Montreal, merchand tailor and trader, an Insolvent.

A first and final dividend upon composition has been prepared subject to objection until Monday, the twenty seventh day of November, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 2nd November, 1876. 6636

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. E. Seymour, of Montreal, leather merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared, subject to objection until Monday, the twenty seventh day of November A. D., 1876, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS.
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 31st October, 1876. 6646

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Hall, of Huntingdon, province of Quebec, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause and the creditors are notified to meet at the office of the official assignee, in Saint Louis de Gonzague, on Thursday, the thirteenth day of November, at ten o'clock forenoon to receive a statement of Insolvents affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,
Official Assignee.
R. W. OLIVER,
Deputy official assignee.

28th October, 1876. 6544

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Daniel Leavitt, of Clifton, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

DANIEL LEAVITT,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem,*

Sherbrooke, 30th October, 1876. 6548

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William B. Selley, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 2 novembre 1876. 6671 2

ACTE DE FAILILTE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edward Burns, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 2 novembre 1876. 6685 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.* No. 49.

Dans l'affaire de Joseph Beaulieu, commerçant, de Lévis, failli.

Mardi, le cinquième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAULIEU,
Par BELLEAU & DARVEAU,
Ses procureurs *ad litem.*

Lévis, 3 novembre 1876. 6595 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Lewis J. Vaughn, commerçant, du canton d'Hatley, district de Saint-François, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-unième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOSEPH L. TERRILL,
Syndic.

Stanstead Plain, 2 novembre 1876. 6697 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire du Révd. J.-Bte. Chartier, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

REVD. J.-BTE. CHARTIER,
Par H. C. CABANA,
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6621 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Alphonse Chartier, du village de Coaticooke, district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE CHARTIER,
Par H. C. CABANA,
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6617 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William B. Selley, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty second day of November instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 2nd November, 1876. 6672

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Burns, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 2nd November, 1876. 6686

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.* No 49.

In the matter of Joseph Beaulieu, trader, of Levis, an Insolvent.

On Tuesday, the fifth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH BEAULIEU,
By BELLEAU & DARVEAU,
His attorneys *ad litem.*

Levis, 3rd November, 1876. 6596

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Lewis J. Vaughn, of the township of Hatley, district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty first day of November instant, after which dividends will be paid.

JOSEPH L. TERRILL,
Assignee.

Stanstead Plain, 2nd November, 1876. 6698

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Revd. J. Bte. Chartier, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

REVD. J.-BTE. CHARTIER,
By H. C. CABANA,
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6622

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Alphonse Chartier, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

ALPHONSE CHARTIER,
By H. C. CABANA,
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6618

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François }

Dans l'affaire de Moïse Faubert, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MOISE FAUBERT,
Par H. C. CABANA,
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6619_2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Ferrier Chartier, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FERRIER CHARTIER,
Par H. C. CABANA.
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6613. 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de François Xavier Comtois, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS XAVIER COMTOIS,
Par H. C. CABANA,
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6615 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire d'Etienne Chartier, ci-devant du village de Coaticooke, et maintenant de la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticook Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ETIENNE CHARTIER,
Par H. C. CABANA,
Son procureur *ad litem.*

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6611 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Henrietta Hardy Craig, marchande publique, de la cité des Trois-Rivières, épouse séparée de biens de J. C. H. Craig, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 31 octobre 1876. 6627 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Francis. }

In the matter of Moise Faubert, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

MOISE FAUBERT,
By H. C. CABANA,
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6619

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Ferrier Chartier, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

FERRIER CHARTIER,
By H. C. CABANA,
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6614

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Francis. }

In the matter of François Xavier Comtois, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company" will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS XAVIER COMTOIS,
By H. C. CABANA,
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6616

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Etienne Chartier, heretofore of the village of Coaticooke, now of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

ETIENNE CHARTIER,
By H. C. CABANA.
His attorney *ad litem.*

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6612

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Henrietta Hardy Craig, public trader, of the city of Three Rivers, wife separated as to property of J. C. H. Craig, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 31st October, 1876. 6628

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Bean, couvreur et commerçant, du village de Saint-Gabriel, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 30 octobre 1876. 6641 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Breux, de Chambly, tant individuellement que comme ayant fait affaires sous le nom de Joseph Robert, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le vingt-neuvième jour de novembre 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 2 novembre 1876. 6631 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de James O'Donnell, de la cité de Québec, commerçant, failli.

Mercredi, le sixième jour de decembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu des dits actes.

SEWELL & GIBSONE,
Ses procureurs *ad litem* de James O'Donnell.
Québec, 1er novembre 1876. 6665 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Horace Champeau, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième jour de novembre A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 2 novembre 1876. 6675 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Walter Bonnell, marchand de cuir en détail, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 31 octobre 1876. 6637 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Brown, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de novembre A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Courtiers.
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 31 octobre 1876. 6683 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Bean, of the village Saint Gabriel, district of Montreal, roofer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 30th October, 1876. 6642

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Breux, of Chambly, as well individually and as having done business under the name of Joseph Robert, trader, an Insolvent.

A first a final dividend has been prepared, ubject to objection, until Wednesday, the twenty ninth day of November, 1876, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
60, Saint James street.
Montreal, 2nd November, 1876. 6632

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of James O'Donnell, of the city of Quebec, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

SEWELL & GIBSONE,
Attorneys *ad litem* of James O'Donnell.
Quebec, 1st November, 1876. 6666

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Horace Champeau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter open to objection until the twenty eighth day of November, A. D. 1876, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 2nd November 1876. 6676

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Walter Bonnell, of the city of Montreal, wholesale leather merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 31st October, 1876. 6638

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Brown, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the fifteenth day of November A. D. 1876, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Public Accountants.
353, Notre Dame street.
Montreal, 31st October, 1876. 6684

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isaac Levy, commerçant, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au mardi, le vingt-unième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 novembre 1876. 6689 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Parent, constructeur et commerçant, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau : Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 30 octobre, 1876. 6643 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Fernandez Naubert, de Saint-Philippe d'Argenteuil, dans le canton de Chatham, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingtième jour de novembre A. D. 1876, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du failli susdit, aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 2 novembre 1876. 6639 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Watson et William Maynard, marchands-tailleurs, tous deux de la cité de Montréal, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Watson & Maynard, faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois et sont par le présent notifiés que mardi, le vingt et unième jour de novembre A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit, aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 31 octobre 1876. 6629 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Damase Pageot, Saint-Sylvestre, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, rue Saint-George, en la ville de Lévis, lundi, le vingtième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour considérer un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, dont les termes sont de payer cinquante cents dans la piastre, reglés par billets promissoires, à quatre, huit et douze mois, sans intérêt, avec l'endossement d'Antoine Carrier.

ANTOINE CARRIER,
Syndic.

Lévis, 2 novembre 1876. 6603 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isaac Levy, of Montreal trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty first day of November instant, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint François Xavier street,
Montreal, 2nd November, 1876. 6690

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Baptiste Parent, of the town of Saint Henry, district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office : Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 30th October, 1876. 6644

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Fernandez Naubert, of Saint Philippe d'Argenteuil, in the township of Chatham, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twentieth day of November A. D. 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent, will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 2nd November, 1876. 6640

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Watson and William Maynard, both of the city of Montreal, merchant tailors, there doing business in co-partnership under the name or firm of Watson & Maynard, Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month and are hereby notified that on Tuesday, the twenty first day of November A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 31st October, 1876. 6630

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Damase Pageot, Saint Sylvestre, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, Saint George street, in the town of Levis, on Monday, the twentieth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge executed by his creditors, the terms of which are the payment of fifty cents in the dollar by promissory notes, at four, eight and twelve months, without interest, endorsed by Antoine Carrier.

ANTOINE CARRIER,
Assignee.

Levis, 2nd November, 1876. 6604

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Freedom Hill, commerçant, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt et unième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
43, rue Saint-François Xavier, Syndic.
Montréal, 2 novembre 1876. 6687 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. A. Roy, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, du village de Plessisville, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Plessisville, mardi, le vingt-huitième jour de novembre courant, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts de dettes du failli, et dont les termes sont de payer cinquante centins dans la piastre, avec garantie payable en quatre payements égaux, à trois, six, neuf et douze mois, à compter du vingt-troisième jour d'octobre dernier.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.
Plessisville, 3 novembre 1876. 6707

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

In re :—Henri Soucisse, de Montréal.

Le treizième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HENRI SOUCISSE.
Par LONGPRÉ & DUGAS,
Ses procureurs.
Montréal, 7 novembre 1876. 6725

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Patrick O'Reilly, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JNO. WHYTE,
Syndic.
Bureau : Exchange Bank Building,
Montréal, 31 octobre 1876. 6711

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

George Champoux, du township de Stratford, dans le district de Saint-François, habitant et marchand, Demandeur ; contre Angèle Dolbec, du dit township, veuve de feu Joseph Landry, dans son vivant, du dit township, meunier, tant individuellement pour elle-même, comme ayant été commune en biens avec le dit Joseph Landry, que dans sa qualité de tutrice duement nommée à Marie Landry, Joseph Landry, Napoléon Landry, Rosalie Landry, Julie Landry et Marc Landry, enfants mineurs, issus du mariage du dit feu Joseph Landry, avec la dite Angèle Dolbec, Défendeur.

Dans l'affaire de la dite Angèle Dolbec, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané dans cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Richmond, le cinquième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

W. BROOKE,
Syndic.
Richmond, P. Q., 3 novembre 1876. 6703

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Freedom Hill, of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the twenty first day of November instant, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
43, Saint François Xavier street, Assignee.
Montreal, 2nd November, 1876. 6688

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of A. A. Roy, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, of the village of Plessisville, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the village of Plessisville, on Tuesday, the twenty eighth day of November instant, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, purporting to have been signed by the majority in number of his creditors, representing three fourths of his debts, the terms of which are the payment of fifty cents in the dollar, with security, payable in four equal instalments, at three, six, nine and twelve months from the twenty third day of October last.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.
Plessisville, 3rd November, 1876. 6708

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada.
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal

In re :—Henry Soucisse, of Montreal.

On the thirteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

HENRI SOUCISSE.
By LONGPRE & DUGAS,
His attorneys.
Montreal, 7th November, 1876. 6725

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Patrick O'Reilly, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JNO. WHYTE,
Assignee.
Office : Exchange Bank Building,
Montreal, 31st October, 1876. 6712

INSOLVENT ACT OF 1875.

George Champoux, of the township of Stratford, in the district of Saint Francis, farmer and trader, Plaintiff; against Angèle Dolbec, of the said township, widow of the late Joseph Landry, in his lifetime, of the said township miller, as well in her own name and right, as having been *commune en biens* with the said late Joseph Landry, as in her quality of tutrix, in due form of law appointed to Marie Landry, Joseph Landry, Napoléon Landry, Rosalie Landry, Julie Landry and Marc Landry, minor children, issue of the marriage of the said late Joseph Landry, with the said Angèle Dolbec, Defendant.

In the matter of the said Angèle Dolbec, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Richmond, on the fifth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of the affairs of the said insolvent, and to appoint an assignee if they see fit.

WM. BROOKE,
Official assignee.
Richmond P. Q., 3rd November, 1876. 6704

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Kirwin, de Québec, hotellier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, lundi, le quatrième jour de décembre 1876, à deux heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 10 novembre 1876. 6715

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elijah J. Briggs et William H. Briggs, tous deux du canton de Stanbridge, district de Bedford, commerçants et associés, y faisant affaires ensemble sous les nom et raison de E. J. Briggs et Fils, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers des dits faillis sont notifiés de se réunir à la place d'affaire des dits faillis, à Stanbridge Est, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, mercredi, le sixième jour de décembre prochain 1876, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 4 novembre 1876. 6735

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Charron, de Waterloo, district de Bedford, charron et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers du dit failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, mardi, le cinquième jour de décembre prochain 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 2 novembre 1876. 6733

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cour Supérieure—Richelieu.

No. 171.

La Banque Molson, Demanderesse ; vs. Norman Paulet, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et sur signification de ce bref, le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le huitième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,
Syndic officiel.

Sorel, 8 novembre 1876. 6757

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Joliette.

Narcisse B. Desmarteau et Wilfred B. Desmarteau, tous deux marchands, de la cité et du district de Montréal, et y faisant affaires ensemble, en société, sous les nom et raison de Desmarteau et Cie., Demandeurs ; vs. Amedée Cornellier dit Grandchamp, commerçant, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 6 novembre 1876. 6751

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Kirwin, of Quebec, hotel keeper, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, Peter street, Quebec, on Monday, the fourth day of December 1876, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 10th November, 1876. 6716

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elijah J. Briggs and William H Briggs, both of the township of Stanbridge, in the district of Bedford, traders and co-partners doing business there together as such under the name and style of E. J. Briggs and Son., Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors of above Insolvents are hereby notified to meet at the place of business of said Insolvents, at Stanbridge East, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on Wednesday, the sixth day of December next, 1876, at one of the clock in the afternoon, to receive a statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 4th November, 1876. 6736

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Charron, of Waterloo, in the district of Bedford, wheelwright and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors of above insolvent are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, on Tuesday, the fifth day of December next, 1876, at eleven of the clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 2nd November, 1876. 6734

INSOLVENT ACT OF 1875.

Superior Court—Richelieu.

No. 171.

Molson's Bank, Plaintiff ; vs. Norman Paulet, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and on signification of this writ, the insolvent has made me an assignment of his goods. Creditors are notified to meet at my office, No. 8, Georges street, in the town of Sorel, on the eighth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they think it proper.

A. E. BRASSARD,
Official assignee.

Sorel, 8th November, 1876. 6758

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Joliette.

Narcisse B. Desmarteau and Wilfred B. Desmarteau, both merchants, of the city and district of Montreal, and carrying on business there under the name and style of Desmarteau and Co., Plaintiffs; vs. Amedée Cornellier dit Grandchamp, trader, of the town of Joliette, in the district of Joliette, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

A. MAGNAN,
Official Assignee.

Joliette, 6th November, 1876. 6752

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu.
No. 170.
} *Cour Supérieure.*

Joseph Girard, Demandeur ; vs. Basile Exurie Lacroix, Defendeur,

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

V. GLADU,
Syndic officiel.

Saint-François du Lac, 6 novembre 1876. 6749

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. Marchesseault, d'Acton Vale, failli.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, de Saint-Hyacinthe, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers, qui ne l'ont pas encore fait, sont requis de produire leurs éclamations devantrmoi sous un mois et de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint Hyacinthe, le cinquième jour de décembre prochain, à dix heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge déposé à mon bureau, par le failli, ce jour, et comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi. Les termes du dit acte étant de payer une composition de trente-trois centins et un tiers dans la piastre, en trois payments égaux devenant respectivement dus le premier juillet prochain, le premier décembre suivant et le premier mai mil huit cent soixante et dix-huit, sans intérêt, par les billets promissoires, du failli, endossés par MM. N. H. Dubois, C. Ducharme, C. Rascony et M. Desmarais.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 10 novembre 1876. 6753

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Victor Côté, commerçant, de Saint-Hyacinthe, failli.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, de Saint-Hyacinthe, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis de produire leurs reclamations devant moi dans le cours d'un mois, et de s'assembler à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le cinquième jour de décembre prochain, à onze heures a m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge déposé à mon bureau par le failli, ce jour, et comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi. Les termes du dit acte étant de payer quarante centins dans la piastre, comme suit : un quart comptant et la balance en trois paiements égaux, échéant respectivement à six, douze et dix-huit mois du premier novembre courant, sans intérêt, au moyen des billets promissoires du failli, non endossé, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 10 novembre 1876. 6755

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Augustin Aubertin, commerçant, de la ville de Longueuil, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 8 novembre 1876. 6771

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Breton et Frére, faillis.

Une feuille de dividende privilégiée à été préparé et ouvert à objection jusqu'au vingt-unième jour courant, après laquelle date les dividendes seront payés.

OWEN MURPHY,
Syndic.

6789

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu.
No. 170.
} *Superior Court.*

Joseph Girard, Plaintiff ; vs. Basile Exurie Lacroix, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

V. GLADU,
Official assignee.

Saint François du Lac, 6th November, 1876. 6750

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. Marchesseault, of Acton Vale, an Insolvent.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, of Saint Hyacinthe, official assignee, have been appointed assignee in this matter. The creditors who have not yet done so, are notified to file their claims in my hands within a month, and to meet in my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the fifth day, of December next, at ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge disposited in my office, by the insolvent, to day, and purporting to be signed by the requisite majority. The terms of which being to pay thirty three cents and one third in the dollar, in three equal instalments becoming due respectively on the first day of July next, the first day of December ensuing and on the first day of May eighteen hundred and seventy eight, without interest, by the insolvents promissory notes endorsed by Messrs. N. H. Dubois, C. Ducharme, C. Rascony and M. Desmarais.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 10th November, 1876. 6754

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Victor Côté, trader, of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, of Saint Hyacinthe, official assignee, have been appointed assignee in this matter. The creditors who have not yet done so, are notified to file their claims in my hands within a month, and to meet in my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the fifth day of December next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge deposited in my office by the Insolvent, to day, and purporting to be signed by the acquisite majority. The terms of which being to pay forty cents in the dollar, as follows : one fourth cash, and the balance in three equal instalments, maturing respective at six, twelve and eighteen months from the first day of November instant, without interest, by the Insolvent's, own promissory notes not endorsed, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 10th November, 1876. 6756

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Augustin Aubertin, trader, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 8th November, 1876. 6772

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Breton et Frère, Insolvents.

A privileged dividendsheet has been prepared and is open to objection till the twenty first day instant, after which dividends will be paid.

OWEN MURPHY,
Assignee.

6790

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de V. A. Emond, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et de se réunir à mon bureau, No. 114, rue Saint Pierre, Basse-Ville de Québec, mardi le cinquième jour de décembre prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et de décharge par lequel le failli s'engage payer à ses créanciers trente cents dans le louis, dans les trente jours de la dite assemblée convoqué par le syndic.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 8 novembre 1876. 6785

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. Dion, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois et de se réunir à mon bureau, lundi, le quatrième jour de décembre prochain, à deux heures p. m., pour autoriser le syndic à disposer de la propriété immobilière du failli, et pour régler les affaires de la faillite en général.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 6 novembre 1876. 6787

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph David Pelletier, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le quatrième jour de décembre, A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

Montréal, 8 octobre 1876. 6769

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of V. A. Emond, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, No. 114, Saint Peter street, Lower Town of Quebec, on Tuesday, the fifth day of December next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed ofcomposition and discharge by which the insolvent binds himself to pay his creditors thirty cents in the pound within thirty days from the said meeting called by the assignee.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 8th November, 1876. 6786

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. Dion, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at my office, on Monday, the fourth day of December next, at two o'clock p. m., to authorize the assignee to dispose of the insolvents immovable property, and for the ordering of the estate generally.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 6th November, 1876. 6788

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph David Pelletier, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, No. 16, Saint Vincent street, on Monday, the fourth day of December A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

Montreal, 8th October, 1876. 6770

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure pour le Bas-Canada.* No. 761.

Le vingt-huitième jour d'octobre mil huit cent soixante et seize.

PRÉSENT.—L'Honorable M. le juge PAPINEAU.

Dans l'affaire d'Alphonse Lacroix, Failli.

et

Joseph Nazaire Dupuis, Syndic,

et

Guillaume Boivin, Requérant.

Il est ordonné sur requête de Charles Thibault, écuyer, avocat, et procureur du dit requérant, qu'une assemblée des créanciers du failli, Alphonse Lacroix, soit tenue dans la salle des faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis touchant la nomination d'un syndic à la faillite du dit Alphonse Lacroix, au lieu et place du dit Joseph Nazaire Dupuis, décédé.

(Par ordre.)

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

6705

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court for Lower Canada.* No. 761.

The twenty eighth day of October, one thousand eight hundred and seventy six.

PRESENT.—The Honorable Mr. Justice PAPINEAU.

In the matter of Alphonse Lacroix, Insolvent;

and

Joseph Nazaire Dupuis, Assignee

and

Guillaume Boivin, Petitioner.

It is ordered upon the petition of Charles Thibault, esquire, advocate and attorney for the petitioner, that a meeting of the creditors of the said insolvent Alphonse Lacroix, be held in the insolvency chamber, reserved for proceedings in insolvency, at the court house, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty second day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of then and there giving their advice touching the appointment of an assignee to the insolvent estate of the said Alphonse Lacroix, in the place and stead of the said Joseph Nazaire Dupuis, deceased.

(By order.)

GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

6706

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Charles Morand, commerçant, de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une rente constituée de neuf piastres courant, payable d'avance le six avril de chaque année, payable par Louis Dufresne ou son représentant, à l'avenir, sur un emplacement situé en la dite paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, extrait du lot No. soixante et quatre, de la concession Saint-Flavien, côté nord ouest, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur ; tenant devant au chemin public, qui passe devant l'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, derrière et des deux côtés au dit failli, à prendre le dit emplacement à quarante pieds du dit failli. La dite rente pourra être éteinte par le détenteur en payant la somme de cent piastres à l'acquéreur.

2. Une rente constituée de neuf piastres courant, payable d'avance le six avril de chaque année, payable par Onésime Landry ou son représentant, à l'avenir, sur un emplacement situé en la dite paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, extrait du lot numéro soixante quatre, de la concession Saint-Flavien côté nord ouest, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur ; tenant devant à une route publique, derrière et des deux côtés au dit failli. La dite rente pourra être éteinte par le détenteur en payant la somme de cent piastres à l'acquéreur.

3. Une rente constituée de neuf piastres courant, payable d'avance, le vingt-quatre avril de chaque année, payable par Romuald Vezina et Louis Brunel ou leurs représentants, à l'avenir, sur un emplacement situé en la dite paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, extrait du lot soixante-quatre de la concession Saint-Flavien, côté nord-ouest, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, tenant devant à une route publique, derrière et du côté nord-ouest au dit failli, du côté sud-est à Onésime Landry. La dite rente pourra être éteinte par les détenteurs en payant la somme de cent piastres à l'acquéreur.

Pour être vendues, les dites rentes constituées, à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin.

NAZAIRE GAGNON,
Syndic.

Notre-Dame de la Visitation de Champlain,
6 novembre 1876. 6747

[Première publication, 11 novembre 1876.]

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Charles Morand, trader, of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the parish of Notre Dame de la Visitation de Champlain, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A constituted rent of nine dollars currency, payable in advance on the sixth of April of every year, by Louis Dufresne or his representatives, upon a lot of land situate in the said parish of Notre Dame du Mont Carmel, detached from lot number sixty four, of the Saint Flavien concession, north west side measuring forty five feet in front by ninety feet in depth ; bounded in front by the main road passing in front of the church of Notre Dame du Mont Carmel, in rear and on both sides by the said insolvent, said lot to be taken off at forty feet from the said insolvent. Said rent shall be redeemable by the holders upon their paying one hundred dollars to the purchaser.

2. A constituted rent of nine dollars currency, payable in advance, on the sixth day of April of every year, by Onésime Landry or his representatives, upon a lot situate in the said parish of Notre Dame du Mont Carmel, detached from lot number sixty four of the Saint Flavien concession, north west side measuring forty five feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by a public road, in rear and on both sides by the said insolvent. Said rent shall be redeemable by the purchaser upon his paying the sum of one hundred dollars.

3. A constituted rent of nine dollars currency, payable in advance, on the twenty fourth of April of every year, by Romuald Vezina and Louis Brunel or their representatives, upon a lot of land situate in the said parish of Notre-Dame du Mont Carmel, detached from lot number sixty four of the Saint Flavien concession, north west side, measuring forty five feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by a public road, in rear and on the north west side by the said insolvent, on the south east side by Onesime Landry. Said rent shall be redeemable by the holders upon their paying the sum of one hundred dollars to the purchaser.

The above mentioned constituted rents, will be sold at the church door of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the FIFTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon.

NAZAIRE GAGNON,
Assignee.

Notre-Dame de la Visitation de Champlain,
6th November, 1876. 6748

[First published, 11th November, 1876].

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Leclerc, commerçant, du township de Nelson, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le lot de terre numéro douze du premier rang du township de Nelson.

2. Un terrain ou emplacement situé dans le cinquième rang du township de Nelson, faisant partie du lot de terre numéro dix-sept, contenant soixante pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur ; borné en front vers l'est au chemin public, en arrière et du côté sud à James Fraser, et du côté nord à Charles Belleau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un terrain ou emplacement situé dans le cinquième rang du township de Nelson, contenant soixante et six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur ; borné en front vers l'ouest au chemin public, en profondeur vers l'est et du côté nord à James Fraser, et de l'autre côté vers le sud à Napoléon Bégin—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à Inverness, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le DOUZIEME jour de JANVIER prochain, (1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville, 3 novembre 1876. 6709

[Première publication, 11 novembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Honoré Lefebvre, de Montréal, constructeur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le quartier Saint-Laurent susdit, comme faisant parti des lots numéros trois cent quatre-vingt-dix-sept et trois cent quatre-vingt-dix-huit (397 et 398), du quartier Saint-Laurent susdit, mesurant quatre-vingt-treize pieds et neuf pouces de profondeur, et faisant une étendue en superficie de huit mille quatre cent trente-six pieds, le tout mesure anglaise ; borné en front par la rue Sainte-Catherine ; en arrière par un passage en commun de neuf pieds de large, mesure anglaise, au nord-est par la propriété occupée par Louis Germain Turgeon, écuyer, médecin, et au côté sud-ouest par la rue Saint-Philippe—avec deux maisons en voie de construction, l'une d'elle faisant face à la rue Sainte-Cathe-

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Leclerc, of township Nelson, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned as below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed, at the office of the undersigned, previous to the fifteen day next preceeding the day of sale : oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number eleven in the first range of township Nelson.

2. A lot situate in the fifth range of township Nelson, forming part of lot number seventeen, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty two feet in depth ; bounded in front to the east by the highway, in rear and on the south side by James Fraser, and on the north side by Charles Belleau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot of land situate in the fifth range of township Nelson, measuring sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth ; bounded in front to the west by the highway, in rear to the east and on the north side by James Fraser, and on the other side to the south by Napoléon Bégin—circumstances and dependencies.

To be sold at Inverness, in the registry office at Inverness, on FRIDAY, the TWELFTH day of JANUARY next, (1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville, 3rd November, 1876. 6710

[First published, 11th November, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Honoré Lefebvre of Montreal, builder, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, as forming part of lots numbers three hundred and ninety seven and three hundred and ninety eight (397 and 398), of Saint Lawrence ward aforesaid, measuring ninety three feet nine inches in depth, forming a superficial extent of eight thousand four hundred and thirty six feet, the whole english measure ; bounded in front by Sainte Catherine street, in rear by a common passage nine feet in width, english measure, on the north east side by the property occupied by Louis Germain Turgeon, esquire, physician, and on the south west side by Saint Philippe street—with two houses in course of erection thereon, one of them facing on Sainte Catherine street, divided into four

rine, divisée en trois logements, le pignon de laquelle est sujet au droit de mitoyenneté avec le dit Louis Germain Turgeon, et l'autre faisant face à la rue Saint-Philippe, des deux côtés.

2. Un certain lot de terre situé dans le quartier Saint-Laurent, en la cité et district de Montréal, étant le numéro quatre cent dix-sept, sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le dit quartier, pour les fins d'enrégistrement; borné en front par la rue Saint-Philippe, le dit lot mesurant quatre vingt seize pieds de profondeur sur quarante deux pieds de largeur—avec les fondations en pierre d'une maison dernièrement démolie.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-SEPTIEME jour de NOVEMBRE 1876, à DIX heures du matin.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, Rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 26 octobre 1876. 6475 3

[Première publication, 28 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. Dépatie, manufacturier et commerçant, d'Hochelaga, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Trois lots de terre ou emplacements contigus, situés à Hochelaga, connus et désignés comme lots numéros deux cent sept (207), deux cent huit (208) et deux cent neuf (209), du plan de subdivision et au livre de renvoi faits du numéro quatre-vingt (80), et du plan officiel du village incorporé d'Hochelaga, paroisse de Montréal, déposés en conformité à l'article 2175 du code civile du Bas-Canada; bornés les dits lots en front par la rue Moreau, contenant chacun de ces trois lots cinquante pieds de front sur une profondeur d'environ cent soixante et quinze pieds, plus ou moins—avec une maison en bois lambrissée en brique à deux étages, servant de manufacture, avec bouilloires et autres machineries, et une autre maison en bois lambrissée en brique servant de logements, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendus sur les lieux, LUNDI, le VINGTIEME jour de NOVEMBRE mil huit cent soixante et seize, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 25 octobre 1876 6367 3

[Première publication, 28 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Henderson, marchand de bois, de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

tenements, and whereof the gable (pignon) is subject to right of *mitoyenneté* with the said Louis Germain Turgeon, and the other fronts on Saint Philippe street, on both sides.

2. A certain lot situate in Saint Lawrence ward, in the city and district of Montreal, being number four hundred and seventeen, on the official plan and book of reference for the said ward, for registration purposes; bounded in front by Saint Philippe street, said lot measuring ninety six feet in depth by forty two feet in width—with the stone foundation of a house lately demolished.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER, 1876, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint François Xavier street,
Montreal, 26th October, 1876. 6476

[First published, 28th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. Depatie, manufacturer and trader, of Hochelaga, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Three contiguous lots of land situate at Hochelaga, known and described as lots numbers two hundred and seven (207), two hundred and eight (208) and two hundred and nine (209), on the subdivision plan and in the book of reference of number eighty (80), on the official plan of the incorporated village of Hochelaga, parish of Montreal, filed pursuant to article 2175 of the civil code of Lower Canada; said lots being bounded in front by Moreau street, measuring each fifty feet in front by a depth of about one hundred and seventy five feet, more or less—with a two storey wooden house encased with brick, used as a factory, with the boilers and other machinery, and another wooden house faced with brick, used for lodgings, and dependencies thereon erected.

To be sold on the premises, on MONDAY, the TWENTIETH day of NOVEMBER, one thousand eight hundred and seventy six, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 25th October, 18 6. 6368

[First published, 28th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Henderson, of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables hereinafter described, belonging to the estate, at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire*, or *afin de charge*, or

afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau du soussigné, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Trois lots de terre situés dans la paroisse du Sault-au-Récollet, décrits et désignés comme étant les numéros 3, 4, 5, sur un plan déposé dans l'étude de L. Bedard, notaire, le quatrième jour de juin 1872, chaque lot contenant soixante et quatre pieds de front sur quatre cent soixante pieds de profondeur, plus ou moins ; bornés en front au chemin de la Reine, en arrière à la rivière des Prairies, d'un côté à M. Peel, de l'autre côté à Mde Guilbeault ; les dits trois lots étant connus et désignés maintenant sous les numéros 250, 251 et 252, du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Récollet.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, MERCREDI, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE 1876, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 octobre 1876. 6107 5
[Première publication, 14 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Norbert Fafard, contracteur, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli sus-nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et connu comme le lot numéro onze cent soixante et onze, sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier —avec toutes les bâtisses sus-érigées, contenant 3922 pieds en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

2. Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu comme le lot numéro onze cent soixante, sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier —avec toutes les bâtisses sus-érigées contenant 3975 pieds en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MERCREDI, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE, A. D. 1876, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 18 octobre 1876. 6189 4
[Première publication, 21 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dugald Lang, du village Howick, district de Beauharnois, province de Québec, fabricant de machine et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux

other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Three lots of land situated in the parish of Sault-au-Recollet, described and designated as numbers 3, 4, 5, on a plan deposited in the office of L. Bedard, notary, on the fourth day of June, 1872, each lot containing sixty four feet in front by four hundred and sixty feet in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by River des Prairies, on one side by Mr. Peel, on the other side by Mrs. Guilbeault ; said three lots being known and designated now as numbers 250, 251, and 252, of the official plan and book of reference of the said parish of Sault-au-Recollet.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the FIFTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint François Xavier street.
Montreal, 12th October, 1876. 6108
[First published, 14th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Norbert Fafard, of the city and district of Montreal, contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described belonging to the estate of the above named Insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land or emplacement situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, and known as lot number eleven hundred and seventy one on the official plan and book of reference of the said ward—with all the buildings thereon erected, containing 3922 feet in superficies, more or less, without warranty as to precise measurement.

2. A lot of land or emplacement situate in the Saint James ward, of the city of Montreal, and known as lot number eleven hundred and sixty, on the official plan and in the book of reference of the said ward—with all the buildings thereon erected, containing 3975 feet in superficies, more or less without warranty as to precise measurement.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on WEDNESDAY, the TWENTY SECOND day of NOVEMBER A. D., 1876, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 18th October 1876. 6190
[First published, 21st October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Dugald Lang, of the village Howick, district of Beauharnois, province of Quebec, machine maker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at

temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce terrain avec la grande bâtisse en bois à deux étages et autres bâtisses y annexées, le tout servant ci-devant au dit failli comme manufacture de moulins à battre. La propriété est située sur la grande rue de la partie principale du village et le terrain est décrit comme suit :

Le lot numéro soixante et dix-sept, dans le village de Howick, dans la seigneurie et district de Beauharnois ; borné en front à la rue Calville ; en arrière au lot numéro un dans la concession Rivière Anglaise, Georgeville Sud, du côté nord par le numéro soixante et seize, et du côté sud par le numéro soixante et dix-huit dans le dit village de Howick, contenant soixante et douze pieds de largeur sur cent quarante-quatre pieds de longeur—avec une maison, une boutique, une étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, dans la ville de Beauharnois, province de Québec, à DEUX heures de l'après-midi, VENDREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE 1876.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 19 octobre 1876. 6229 4

[Première publication, 21 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Laframboise et Paul Wiallard, tous deux manufacturiers de colle, du dit lieu de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme tels sous la raison sociale de Laframboise & Wiallard, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre sis et situé au quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, contenant cent douze pieds de largeur à un bout, et cent huit pieds aussi de largeur à l'autre bout, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds, le tout mesure anglaise, connu et désigné comme lot numéro dix-neuf (19), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro treize cent cinquante-neuf (1359), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, déposés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, pour les fins d'enregistrement ; borné en front le dit lopin de terre par la rue Logan, en arrière par une ruelle projetée de trente pieds de largeur portant le numéro 1359-90,

the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six day next after the day of sale, to wit :

That lot of land with the extensive two storey wooden building thereon with the outbuildings attached, the whole being lately used as a thrashing machine manufactory by the insolvent. The property is situated in the main street of the principal part of the village and the ground is described as follows :

The lot number seventy seven, in the village of Howick, in the seigniory and district of Beauharnois ; bounded in front by Calville street, in rear by lot number one in English River concession, south Georgetown, on the north side by number seventy six, and on the south side by number seventy eight in the said village of Howick, containing seventy two feet in breadth by one hundred and fourty four feet in length—with a house, a shop, a stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the town of Beauharnois, province of Quebec, at the hour of TWO o'clock in the afternoon, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of DECEMBER, 1876.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office : Doutre and Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 19th October, 1876. 6230

[First published, 21st October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis Laframboise and Paul Wiallard, both of the city of Montreal, glue manufacturers and co-partners, and carrying on business as such, at Montreal aforesaid, under the name of Laframboise & Wiallard, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, measuring one hundred and twelve feet in width, at one end and likewise one hundred and eight feet in width at the other end, by a depth of one hundred and eighty feet, the whole being english measure ; known and described as lot number nineteen (19), on the plan and in the book of reference for the subdivision of lot number thirteen hundred and fifty nine (1359), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, filed in the registry office, of the registration division of Montreal, for registration purposes ; bounded in front by Logan street, in rear by a projected lane thirty feet wide, being number 1359-90, on the plan lastly mentioned, on one side by the lot of land hereinafter secondly des-

sur le plan en dernier lieu mentionné, d'un côté par le lopin de terre ci-après en second lieu décrit, et de l'autre côté par le lot numéro quatorze cent soixante, sur le plan et au livre de renvoi du dit quartier ainte Marie, appartenant à un nommé Patrick Lynch—avec une maison en bois à deux étages, servant de manufacture de colle, et les chaudières, bouilloires, tuyaux, cuves en bois et en fer renfermées dans la dite manufacture, et les autres bâtisses dessus construites.

2. Un lopin de terre contigu à celui ci-dessus décrit, sis et situé au dit quartier Sainte-Marie, en la dite cité de Montréal, contenant cent quatre-vingt pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, tenant devant à la rue Dufresne, en arrière au lopin de terre ci-dessus décrit, d'un côté au sud à la rue Logan, et de l'autre côté au nord à la ruelle projetée ci-dessus désignée, portant le No. 1359-90; connu et désigné le dit lopin de terre comme lot numéro seize (16), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro treize cent cinquante neuf (1359), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la dite cité, déposés au bureau d'enregistrement susdit pour les fins susdites—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, VENDREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 25 octobre 1876. 6501 3

[Première publication, 28 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dolphis A. Beaulieu, de la cité et du district de Montréal, peintre et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. La juste moitié indivise d'un emplacement sis et situé au côté sud-ouest de la rue Sainte-Elizabeth, village Saint-Jean-Baptiste, dit district connu et désigné comme lot numéro douze-cent-trente-quatre (1234), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro quinze (15), sur le plan et au livre de renvoi officiel du dit village Saint-Jean-Baptiste, de la contenance de vingt pieds de front sur une profondeur de soixante et dix pieds, mesure anglaise; bornée en front par la rue Sainte-Elizabeth, en arrière par une ruelle, d'un côté par le lot numéro (1233), sur le dit plan de subdivision, et de l'autre côté par le lot numéro (1235), sur le même plan de subdivision, avec une maison en bois lambrisée en brique à deux étages et comble français, et autres bâtisses dessus construites, avec l'usage en commun d'une ruelle de quatorze pieds laissée en arrière du dit emplacement.

2. Un emplacement sis et situé au côté sud-ouest de la rue Saint-Denis, au quartier Saint-Louis, en la dite cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro soixante et quatre (64), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision

cribed, and on the other side by lot number fourteen hundred and sixty, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, belonging to one Patrick Lynch—with a two storey wooden house, used as a glue manufactory and the heater, boiler, pipes, wooden and iron tubs comprised in the said manufactory, and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land contiguous to the one above described, situate and being in Saint Mary's ward aforesaid, in the said city of Montreal, measuring one hundred and eighty feet in front by eighty feet in depth, the whole english measure, more or less; bounded in front by Dufresne street, in rear by the lot of land hereinabove described, on one side to the south by Logan street, and on the other side to the north by the projected lane hereinabove described, being number 1359-90; being known and described as lot number sixteen (16), on the subdivision plan and in the book of reference for the said lot known and described as number thirteen hundred and fifty nine (1359) on the plan and in the book of official reference for Saint Mary's ward aforesaid, in the said city, filed in the said registry office for the said purposes—without any buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 25th October, 1876. 6502

[First published, 28th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dolphis A. Beaulieu, of the city and district of Montreal, painter and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The exact undivided half of a lot situate on the south west side of Saint Elisabeth street, village of Saint Jean Baptiste, district of Montreal, known as lot number twelve hundred and thirty four, (1234), on the plan and in the book of reference of the subdivision of the lot known and described as number fifteen (15), on the plan and in the book of official reference for the said village of Saint Jean Baptiste, containing twenty feet in front by a depth of seventy feet, english measure; bounded in front by Saint Elisabeth street, in rear by a lane, on one side by lot (No. 1233) on the said subdivision plan, and on the other side by lot (No. 1235), on the same subdivision plan—with a two storey wooden house faced with brick and french roof, also the outbuildings thereon erected, with the use in common of a fourteen feet lane, left in rear of the said lot.

2. An emplacement situate and being on the south west, side of Saint Denis street, in Saint Louis ward of the said city of Montreal, known and described as lot number sixty four (64), on the plan and in the book of reference for the lot known

du lot de terre connu et désigné comme lot numéro neuf cent trois (903), sur le plan et au livre de renvoi officiel, du dit quartier Saint-Louis, contenant vingt-cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise ; borné en front par la dite rue Saint-Denis, en arrière par une ruelle, d'un côté par le lot numéro soixante et trois (63), sur le dit plan de subdivision, et de l'autre côté par le lot numéro soixante et cinq (65), sur le même plan de subdivision, sans bâtisses dessus construites—avec l'usage en commun d'une ruelle de dix-sept pieds de largeur laissée en arrière du dit emplacement.

3. Six lots de terre ou emplacements situés en le village d'Hochelaga, en la paroisse de Montreal, formant une totalité de cent cinquante pieds de front, sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins, ayant front sur la rue Charles Henri, avec une ruelle à l'arrière des susdits lots de terre de vingt pieds de largeur en commun avec tous ceux qui y ont et auront droit sans pouvoir l'obtruer en aucune manière quelconque ; connus et désignés les susdits lots de terre sous les numéros quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, Nos. 8-89, 8-90, 8-91, 8-92, 8-93, 8-94—sans bâtisses.

4. Un emplacement situé au village de Saint-Jérôme, connu et désigné comme lot numéro dix-neuf (19), du plan des emplacements de Toussaint Lajeunesse, fait par Godfroy Laviolette, écuyer, en date du quinze octobre 1872, sur la rue connue comme rue Nouvelle, contenant cinquante-huit pieds, plus ou moins, sur la rue Nouvelle, cinquante pieds, plus ou moins, sur la rue projetée entre le dit emplacement et Léandre Lanthier, et ce qui peut se trouver de terrain dans les autres lignes d'après le dit plan, tenant devant et d'un côté aux dites rues, de l'autre côté au numéro 18, et en profondeur au numéro vingt (20) du dit plan —sans bâtisse.

Pour être vendus les numéros 1, 2 et 3 au palais de justice, en la cité de Montréal, en la chambre réservée pour les procédés en faillite, MARDI, le DIX-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et le numéro quatre à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jérôme, MERCREDI, le VINGTIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montreal, 11 octobre 1876. 6007 2

[Première publication, 14 octobre 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869, 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Trahan, de la ville de Nicolet, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans la dite paroisse de Nicolet, à la concession du nord-est, contenant vingt-deux perches et demie de front sur dix-huit perches de profondeur ; borné par devant par la rivière Nicolet, par derrière et joignant du côté sud à Edmond Proulx, et du côté nord à Eusèbe Proulx —avec un moulin à scie à vapeur et autres dépendances y érigées, icelui faisant partie du lot No. 383,

and described as lot number nine hundred and three (903), on the plan and in the book of official reference for Saint Louis ward aforesaid, containing twenty five feet in front by one hundred feet in depth, more or less, english measure ; bounded in front by Saint Denis street aforesaid, in rear by a lane, on one side by lot number sixty three (63), on the said subdivision plan, and on the other side by lot number sixty five (65), on the same subdivision plan—without any buildings thereon erected, but with the use in common of a lane, of seventeen feet in width, left in rear of the said lot.

3. Six lots situate in the village of Hochelaga, in the parish of Montreal, containing in all one hundred and fifty feet in front by one hundred feet in depth, the whole more or less, fronting on Charles Henri street, with a lane in rear of the said lots of land of twenty feet wide in common with all the parties who are or may become entitled thereto without any right to obstruct the same in any manner whatsoever ; said lots of land being known and described as numbers eighty nine, ninety, ninety one, ninety two, ninety three and ninety four (Nos. 8-89, 8-90, 8-91, 8-92, 8-93, 8-94)—no buildings.

4. A lot situate in the village of Saint Jérome, known and described as lot number nineteen (19), on the plan of the property of Toussaint Lajeunesse, made by Godfroy Laviolette, esquire, dated the fifteenth day of October, 1872, on the street known as Nouvelle street, measuring fifty eight feet, more or less, on Nouvelle street, fifty feet, more or less, on the projected street between the said lot and Léandre Lanthier's, and what land ground there may be in the other directions according to the said plan ; bounded in front and on one side by the said streets, and on the other side by No. 18, and in rear by number twenty (No. 20), on the said plan—No buildings.

To be sold, Nos. 1, 2 and 3, at the court house, in the city of Montreal, in the chamber reserved for proceedings in insolvency, on TUESDAY, the NINETEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and lot No. 4, at the church door of the parish of Saint Jerome, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at NOON.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 11th October, 1876. 6008

[First published, 14th October, 1876.]

INSOLVENT ACTS OF 1869, 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Narcisse Trahan, of the town of Nicolet, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the said parish of Nicolet, in the north east concession, measuring twenty two perches and a half in front by eighteen perches in depth ; bounded in front by the river Nicolet, joining in rear and on the south side by Edmond Proulx, and on the north side by Eusèbe Proulx—with a steam saw mill and other dependencies thereon erected, the said lot forming part

du dit cadastre officiel du dit comté de Nicolet, pour la dite paroisse Nicolet, et est chargé d'une rente foncière annuelle de soixante piastres en faveur d'Edmond Proulx.

Pour être vendu à la porte de l'église de la ville de Nicolet, le SEPTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

Montréal, 31 octobre 1876. 6681 2

[Première publication, 4 novembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Finlay, de Farnham-Centre, province de Québec, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Toute cette langue de terre sise et située dans le canton de Dunham ; bornée au sud par le chemin Magog, qui conduit de Montréal à Cowansville, et au nord par la borne du canton de Farnham, courant le long du dit chemin qui conduit à l'établissement des Quakers—avec toutes les bâtisses sus-érigées et faites, étant le coin nord du lot numéro vingt-huit, dans le dixième rang des lots situés dans le canton de Dunham, sans garantie de mesure précise.

Pour être vendue sur les prémisses du failli, JEUDI, le ONZIEME jour de JANVIER 1877, à UNE heure p. m.

R. W. OLIVER,
Bureau : 6, Union Buildings, Syndic.
43, rue Saint-François-Xavier.

Montréal, 30 octobre 1876. 6545 2

[Première publication, 4 novembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Gustave Boulanger, chimiste et droguiste, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, et Antoine Paul Cartier, médecin et chirurgien, du dit village de Coaticook, ci-devant faisant affaires en société à Coaticook susdit, comme chimistes et droguistes, sous les nom et raison de Cartier et Boulanger, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le dit village de Coaticook, formant partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton Barnston, contenant quarante-cinq pieds de front sur la rue Child, et cent six pieds de profondeur, désigné comme suit, savoir : borné d'un côté vers le nord par la terre appartenant à la Congrégation de

of lot No. 383, on the said official cadastre of the said county of Nicolet, for the parish of Nicolet, subject to an annual ground rent of sixty dollars in favor of Edmond Proulx.

To be sold at the church door of the town of Nicolet, the SEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

Montreal, 31st October, 1876. 6682

[First published, 4th November, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Finlay, of Farnham Centre province of Quebec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

All that tongue of land lying and being in the township of Dunham ; bounded on the south side by the Magog road, leading from Montreal to Cowansville, and on the north by the boundary line of the township of Farnham, running along the road leading to the Quakers settlement—with all the buildings thereon erected and made being the north corner of lot number twenty eight in the tenth range of lots in the township of Dunham, without any guarantee whatever as to the measurement or contents.

To be sold on the premises of the insolvent, on THURSDAY, the ELEVENTH day of JANUARY 1877, at ONE o'clock p. m.

R. W. OLIVER,
Office : 6, Union Buildings, Assignee.
43, Saint François Xavier street.

Montreal, 30th October, 1876. 6546

[First published, 4th November, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Gustave Boulanger, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, chemist and druggist, and Antoine Paul Cartier, of the said village of Coaticook, physician and surgeon, formerly carying on business as chemist and druggists, in partnership, at Coaticook aforesaid, under the name style and firm of "Cartier and Boulanger, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place below mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A piece of land situated in the said vilage of Coaticook, forming part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, containing forty five feet frontage on Child street, and one hundred and six feet in depth, described as follows, to wit : bounded on one side towards the north by the land belonging

l'église Méthodiste, à l'est et au sud par la terre appartenant à Dame Françoise Gadbois, et à l'ouest par le chemin public ou rue Child—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Il sera de plus vendu un droit de passage, devant servir en commun avec la dite dame Françoise Gadbois, de douze pieds et demi de large du côté sud au nord de la maison érigée sur la terre ci-dessus décrite, au choix de la dite Dame Françoise Gadbois.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, dans le village de Coaticook, comté de Stanstead, MERCREDI, le DIXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JAMES CHURCHILL,
Syndic.

Coaticook, 24 octobre 1876. 6325 2

[Première publication, 28 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert A. Cowan, du village de Huntingdon, dans le district de Beauharnois, fabricant de fromage, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli sus-nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre du côté nord de la rue Chateauguay, dans le village de Huntingdon, étant partie du lot de village numéro quatorze ; borné en front par la dite rue, les trois autres côtés par la propriété de Daniel Shanks, ayant un front de trente pieds sur la dite rue, et une profondeur de quatre-vingt pieds—avec une bâtisse en briques à trois étages sus-érigée, une largeur de six pieds à l'est d'icelui par une profondeur de cinquante pieds, ensemble avec une même quantité donnée par le dit Daniel Shanks, formant une ruelle commune conduisant vers le nord de la dite rue.

2. Un certain lot de terre étant la moitié ouest du lot numéro onze dans le second rang du village de Huntingdon, contenant (la dite moitié ouest), un quart d'acre, plus ou moins, en superficie, et étant borné au nord par la propriété de Daniel Boyd, à l'est par la propriété de Richard Josen, au sud par la rue Low, et à l'ouest par la propriété d'Ezra Thompson—ensemble avec la maison en bois sus-érigée, connue comme fromagerie y compris l'appareil et les machines de la dite fromagerie.

3. Les droits du dit failli sur un bail perpétuel d'un certain lot de terre, étant une partie du lot numéro dix-sept, dans la troisième concession du canton de Dundee, dans la province de Québec, borné comme suit : commençant à vingt-six pieds du centre d'un ruisseau, connu comme ruisseau Brunson ; de là courant vers l'est avec la ligne du chemin de la concession, soixante-seize pieds, formant la limite nord ; de là courant vers le sud en angles droits avec la ligne du dit chemin, soixante et quinze pieds, formant en tout un lot de terre de soixante et seize pieds de front sur soixante et quinze pieds de profondeur, contenant la huitième partie d'un acre, plus ou moins, sujet au paiement d'une piastre par année, à Nelson Aubrey, de la ville de Constable, dans l'état de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique—ensemble avec la bâtisse en bois sus-érigée par le dit failli, comme fromagerie, y compris l'appareil et machines de la dite fromagerie.

to the Congregation of the Methodist Church, to the east and south by land belonging to one Dame Françoise Gadbois, and to the west by the public road or Child street—with the buildings thereon erected and improvements thereon made.

Moreover is presently sold a right of way to be used in common with said Dame Françoise Gadbois, of twelve feet and a half wide on the south or north side of the house erected on the land previously described, at the choice of said Dame Françoise Gadbois.

To be sold at the registry office, in the village of Coaticook, county of Stanstead, on WEDNESDAY, the TENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon.

JAMES CHURCHILL,
Assignee.

Coaticook, 24th October, 1876. 6326

[First published, 28th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert A. Cowan, of the village of Huntingdon, in the district of Beauharnois, cheese manufacturer, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the immoveables hereinafter described belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentionned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may by filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land on the north side of Chateauguay street, in the village of Huntingdon being part of village lot number fourteen ; bounded in front by said street, on the other three sides by the property of Daniel Shanks, having a frontage on said street of thirty feet, and a depth of eighty feet—with the three story brick buil ing thereon erected, a width of six feet on the east thereof by fifty feet in depth together with a like quantity given by the said Daniel Shanks, forming a common lane leading north from said street.

2. A certain lot of land being the west half of lot number eleven in the second range of the village of Huntingdon, containing (said west half), one quarter of an acre, more or less, in superficies, and being bounded on the north by the property of Daniel Boyd, on the east by the property of Richard Josen, on the south by Low street, and on the west by the property of Ezra Thompson,—together with the wooden building thereon erected as a cheese factory, including the plant and machinery of said factory.

3. The rights of the said insolvent under a perpetual lease, in and to a certain lot of land being or part of lot number seventeen, in the third concession of the township of Dundee, in the province of Quebec, bounded as follows : commencing twenty six feet from the centre of a creek known as the Brunson creek ; then running east on the line of the concession road seventy six feet forming the north boundary ; then running south at right angles with said road, line seventy five feet, making in all a lot of land seventy six feet front and seventy five feet depth, containing one eighth part of an acre, more or less, subject to the payment of one dollar *per annum*, to Nelson Aubrey, of the town of Constable, in the State of New York, one of the United States of America—together with the wooden building thereon erected by the said insolvent, as a cheese factory including the plant and machinery of said factory.

4. Une certaine bâtisse en bois, érigée par le dit failli, pour une fromagerie, sur un lot de terre faisant partie du lot numéro trois, dans le quatrième rang du canton d'Elgin ; borné au sud et à l'ouest par le chemin de la Reine, au nord et à l'est par les terres de William Morrison, et contenant un quart d'acre, plus ou moins, en superficie—ensemble avec l'appareil et les machines de la dite facterie, et les droits du dit failli sur le dit morceau de terre.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Huntingdon, dans le village d'Huntingdon, le CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

W. S. MACLAREN,
Syndic.

Huntingdon, 23 octobre 1876. 6315 2

[Première publication, 28 octobre 1876.]

4. A certain wooden building erected by the said insolvent for a cheese factory, on a lot of land being part of lot number three in the fourth range of the township of Elgin ; bounded on the south and west by the Queens highway, on the north and east by the land of William Morrison, and containing one quarter of an acre, more or less, in superficies—together with the plant and machinery in said factory, and the rights of the said insolvent, in and to the said piece of land.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, the FIFTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

W. S. MACLAREN,
Assignee.

Huntingdon, 23rd October, 1876. 6316

[First published, 28th October, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } EUGÈNE CRÉPEAU,
No. 837. } Demandeur ; contre
EPHREM PARIS, Défendeur.

1. Deux acres de terre en superficie, faisant partie du quatrième quart, côté nord du lot de terre numéro un, du second rang du canton d'Arthabaska, à prendre sur l'une ou l'autre rive de la rivière Nicolet, ou sur les deux rives à la fois.

2. Trois acres de terre en superficie, faisant partie du premier quart, côté sud du lot numéro deux, du second rang du canton d'Arthabaska, à prendre sur l'une ou l'autre rive de la rivière Nicolet, ou sur les deux rives à la fois.

3. Un moulin à carder, un moulin à scie et un moulin à fouler, installés sous et dans le même bâtiment—avec de plus, une maison, une étable et une remise érigées sur une portion des terrains ci-dessus designés, avec tous les mouvements et machines qui constituent les dits moulins et la chaussée, et le pouvoir d'eau qui les met en opération.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TREIZIÈME jour de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.

Bureau de Shérif,
Arthabaskaville, 10 novembre 1876. 6761

[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM EDWARD
No. 4376. } WADLEIGH, Demandeur ; contre WILLIAM MOORE, Défendeur.

La moitié nord-ouest du lot numéro vingt-sept, du premier rang du canton de Warwick—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositiens *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } EUGÈNE CRÉPEAU,
No. 837. } Plaintiff ; against
EPHREM PARIS, Defendant.

1. Two acres of land in extent, forming part of the fourth quarter north side of lot number one, of the second range of township of Arthabaska, to be taken off either bank of the river Nicolet, or off both together.

2. Three acres of land in extent, forming part of the first quarter of south side of lot number two, of the second range of the township of Arthabaska, to be taken off either bank of the river Nicolet, or off both banks together.

3. A carding mill, a saw mill and fulling mill, placed under and within the same building—with also a house, a stable and shed erected upon a portion of the lots hereinabove described, with all the apparatus and machinery which constitute the said mills, and the dam and the water power which puts them in operation.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 10th November, 1876. 6762

[First publication, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } WILLIAM EDWARD
No. 4376. } WADLEIGH, Plaintiff ; against WILLIAM MOORE, Defendant.

The north west half of lot number twenty seven, in the first range of the township of Warwick—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIR-

TREIZIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 6 novembre 1876. 6763
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 73. } CAUD, Demandeur ;
contre DAME VITALINE DUBOIS *et vir*, Défendeurs.

Une terre sise et située dans le dit township de Chester-Ouest, de deux arpents, plus ou moins de front sur la profondeur du lot et faisant partie du lot de terre numéro vingt, dans le deuxième rang du dit township ; bornée par devant au neuvième rang, en profondeur au onzième rang, d'un côté à André Simonneau, et de l'autre côté à veuve Cloutier- circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 10 novembre 1876. 6765
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } DAME ADELAIDE
No. 34. } OUELLET *et vir.*, Demandeurs ; contre ADOLPHE LAFOND, Défendeur ; et Adolphe Lafond, fils, tiers-saisi.

Comme appartenant à Adolphe Lafond, fils, tiers-saisi.

La moitié indivise d'un certain terrain ainsi que des moulins érigés sur le dit terrain, lequel est situé dans le deuxième rang du canton de Warwick, et est généralement connu et distingué comme comprenant six arpents en superficie, sans garantie de mesure précise, dont trois arpents situés de chaque côté de la rivière, communément appelé rivière aux Pins, sur laquelle se trouvent situés les dits moulins ; et bornée d'un côté au troisième rang au dit canton de Warwick, et de tous autres côtés à Elensippe Desrochers, ainsi que la moitié indivise des autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 10 mars 1876. 6759
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } ALDERIC ALIAS ADE-
No. 914. } RIQUE LAURENDEAU, Demandeur ; contre FERDINAND MARAS, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village d'Arthabaskaville, faisant partie du lot de terre numéro cinq du quatrième rang du canton d'Arthabaska, contenant quatre-vingts pieds de front sur une profondeur égale à celle d'Eugène Crépeau, écr. ; joignant au sud-est au dit Eugène Crépeau et au nord-ouest à François Boutin—avec une maison briquée, écurie, remise et autres bâtisses y érigées. A la charge de payer à Madame Quesnel, la rente annuelle et foncière de seize piastres dont il est grevé.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice, à Arthabaskaville, le TREIZIEME jour de

TEENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 6th November, 1876. 6764
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 73. } CAUD, Plaintiff; against DAME VITALINE DUBOIS *et vir*, Defendants.

A land being and situate in the said township of West Chester, containing two arpents, more or less in front by the depth of the lot and forming part of lot of land number twenty, in the second range of the said township ; bounded in front to the ninth range, in depth to the eleventh range, on one side to André Simonneau, and on the other side to widow Cloutier—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at NOON. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 10th November, 1876. 6766
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } DAME ADELAIDE OUEL-
No. 34. } LET *et vir.*, Plaintiffs ; against ADOLPHE LAFOND, Defendant ; and Adolphe Lafond, junior, garnishee.

As belonging to Adolphe Lafond, junior, garnishee.

One undivided half of a certain parcel of land also of the mills thereon erected, which is situate in the second range of the township of Warwick, and is generally known and distinguished as containing six arpents in superficies, without warranty of precise measurement, of which three arpents are lying, on each side of the river commonly called Pine brook (rivière aux Pins), on which the said mills are built and bounded on one side by the third range of the said township of Warwick, and on all the others sides to Elensippe Desrochers, also one undivided half of the others buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 10th March, 1876. 6760
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } ALDERIC ALIAS ADE-
No. 914. } RIQUE LAURENDEAU, Plaintiff; against FERDINAND MARAS, Defendant.

An emplacement situate in the village of Arthabaskaville, forming part of lot of land number five in the fourth range of the township of Arthabaska, containing eighty feet in front by a depth equal to that of Eugène Crépeau, esq. ; joining to the south east the said Eugène Crépeau, and to the north west François Boutin—with a brick house, stable, coach house and other buildings thereon erected. To the charge of paying to Madame Quesnel, the annual ground rent of sixteen dollars attached to it.

To be sold at my office, in the court house, at Arthabaskaville, on the THIRTEENTH day of

MARS prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 10 novembre 1876. 6767
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—district d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } THOMAS WILLIAM
No. 1079. } LLOYD, Demandeur ; contre GODFROI GAGNON, Défendeur.

Le tiers nord du lot numéro dix-sept dans le sixième rang du canton d'Halifax.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGTIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 11 septembre 1876. 5339 2
[Première publication, 16 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté de Mégantic—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOHN CRAIGIE, De-
No. 3331. } mandeur ; contre WILLIAM H. PALMER, Défendeur.

La moitié nord-est du lot numéro dix, dans le treizième rang du canton de Leeds.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGTIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 11 septembre 1876. 5383 2
[Première publication, 16 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD
No. 420. } PACAUD, Demandeur ; contre ZOEL SPÉNARD *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Jean-Bte. Beauchêne :

Une terre formant partie du lot numéro quinze du neuvième rang du canton Chester, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée du côté sud à Joseph Héon, et du côté nord à Egésippe Beauchêne—avec une maison et étable, circonstances et dépendances.

Comme appartenant à Zoël Spénard :

Une terre faisant partie du lot numéro neuf du rang Craig Nord, dans le canton de Chester, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée du côté nord-est à Hector Roux, et du côté sud-ouest à Edouard Pondrier—avec maison, grange et étable, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enrégistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 26 juillet 1876. 4349 3
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } EDMOND LEMAY DIT
No. 74. } POUDRIER, Demandeur ; contre JOSEPH HEON, Défendeur.

Une terre de trois arpents de front, formant partie du lot numéro quinze du neuvième rang du canton de Chester ; bornée en front au dixième rang, en profondeur au huitième rang, joignant d'un côté au sud à une grande ligne appelée la

MARCH next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 10th November, 1876. 6768
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—district of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } THOMAS WILLIAM
No. 1079. } LLOYD, Plaintiff ; against GODFROI GAGNON, Defendant.

The north third of lot number seventeen in the sixth range of the township of Halifax.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the TWENTIETH day of JANUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 11th September, 1876. 5340
[First published, 16th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of Megantic—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JOHN CRAIGIE, Plaintiff ;
No. 3331. } against WILLIAM H. PALMER, Defendant.

The north east half of lot number ten, in the thirteenth range of the township of Leeds.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the TWENTIETH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 11th September, 1876. 5384
[First published, 16th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 420. } CAUD, Plaintiff ; against ZOEL SPÉNARD *et al.*, Defendants.

As belonging to Jean Bte. Beauchêne :

A land forming part of lot number fifteen in the ninth range of the township of Chester, containing three arpents in front by the depth of the lot ; bounded to the south, by Joseph Héon, and to the north by Egésippe Beauchêne—with a house and stable, circumstances and dépendencies.

As belonging to Zoël Spénard :

A land forming part of lot number nine of the North Craig range, in the township of Chester, containing three arpents in front by the depth of the lot ; bounded to the north east, by Hector Roux, and to the south west by Edouard Pondrier—with a house, barn and stable, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 26th July, 1876. 4350
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } EDMOND LEMAY ALIAS
No. 74. } POUDRIER, Plaintiff ; against JOSEPH HEON, Defendant.

A land of three arpents in front, forming part of lot number fifteen in the ninth range of the township of Chester ; bounded in front by the tenth range, in depth by the eighth range, joining on one side to the south a main line called the line of the

ligne des petits lots, et de l'autre côté au nord à Jean-Baptiste Beauchêne—avec maison et grange dessus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le cinquième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 26 juillet 1876. 4351 3
[Première publication, 29 juillet 1876.]

FIERIF ACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : GEORGE JEREMIE PACAUD, Demandeur ; contre ISAIE LABRIE, Défendeur.
No. 16.

Une terre faisant partie du lot numéro dix du dixième rang du canton de Stanfold, de deux arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le terrain d'Ephraïm Boisvert, qui la borne en front jusqu'au onzième rang, en arrière, joignant d'un côté au nord-est à Elzéar Carignan, et de l'autre côté au sud-ouest au dit Ephraïm Boisvert —avec maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 26 juillet 1876. 4547 3
(Première publication, 5 août 1876.)

small lots, and on the other side to the north Jean Baptiste Beauchêne—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRTIETH day of NOVEMBER next, at TWELVE o'clock, noon. The said writ returnable on the fifth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 26th July, 1876. 4352
[First published, 29th July, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Arthabaska.

Arthabaska to wit : GEORGE JEREMIE PACAUD, Plaintiff ; against ISAIE LABRIE, Defendant.
No. 16.

A land forming part of lot number ten in the tenth range of the township of Stanfold, measuring two arpents in front by the depth which may exist from the ground of Ephraim Boisvert, which bounds it in front up to the eleventh range, in rear, adjoining on one side to the north east Elzéar Carignan, and on the other side to the south west the said Ephraim Boisvert—with a house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabasha, at Arthabaskaville, on the SIXTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of December next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office. Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 26th July, 1876. 4548
[First published, 5th August, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Vendilioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : JOSEPH FORTIN, de la paroisse de Saint-François, district de Beauce, marchand, Demandeur ; contre LOUIS VEILLEUX de la dite paroisse de Saint-François, cultivateur, savoir :
No. 1259.

Une terre d'un arpent et demi de front sur trente-deux arpents de profondeur, sise et située en la paroisse de Saint-François, en la concession Saint-Alexandre, en la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ; bornée en front par le nord-est au fronteau de la dite concession, et en profondeur par le sud-ouest au bout des dits trente-deux arpents, d'un côté au nord-ouest à Eustache Caron ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-est à François Dulac—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-François de la Beauce, à ONZE heures du matin, le DOUZIEME jour de DECEM-

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : JOSEPH FORTIN, of the parish of Saint François, district of Beauce, merchant, Plaintiff ; against LOUIS VEILLEUX, of the said parish of Saint François, farmer, to wit :
No. 1259.

A land of one arpent and a half in front by thirty two arpents in depth, situate and being in the said parish of Saint François, in the Saint Alexandre concession, in the seigniory of Rigaud Vaudreuil ; bounded in front to the north east by the front of the said concession, and in rear to the south west by the end of the said thirty two arpents, on one side to the north west by Eustache Caron or his representatives, and on the other side to the south east by François Dulac—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint François de la Beauce, at ELEVEN o'clock in the forenoon, on the TWELFTH day of DE-

BRE prochain. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 31 juillet 1876. 4455 3

[Première publication, 5 août 1876.]

CEMBER next. Said writ returnable the twentieth day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 31st July, 1876. 4456

[First published, 5th August, 1876.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA,
No. 2080. } Demanderesse ; contre LUTHER NICHOLS et WILLIAM NICHOLS et autres, Défendeurs.

Appartenant à Luther Nichols.

Une terre formée des numéros huit et neuf de la concession Norton Creek, dans Williamstown, dans la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, contenant deux cent six arpents en superficie, plus ou moins ; bornée en front à la concession Norton Creek, en arrière à Beach Ridge, au nord-est au numéro dix appartenant à Patrick Sullivan, et au sud-ouest au numéro sept appartenant à William Cross—avec une maison en pierre à deux étages, une grange, une étable, hangard et autres bâtisses sus-érigées.

Comme appartenant au dit William Nichols.

Une terre située sur le côté ouest de Norton Creek, dans la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, district de Beauharnois, étant partie des lots numéro deux et numéro quatre, d'Edwardston, dans la seigneurie d'Annfield, contenant environ sept acres de largeur sur quatorze acres, six perches et quatorze pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest, et seize acres, sept perches et dix-sept pieds dans la ligne sud-est ; bornée en front par l'anse, en arrière par un nommé Séraphin Pattenaude et les représentants de P. Ryan, d'un côté au chemin qui conduit à la rivière, et de l'autre côté par James Powers—avec une maison en pierre, grange, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le DIX-NEUVIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 30 octobre 1876. 6713

[Première publication, 11 novembre, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } THE MERCHANTS BANK
No. 2080. } OF CANADA, Plaintiff ; against LUTHER NICHOLS and WILLIAM NICHOLS and others, Defendants.

Belonging to Luther Nichols.

A land formed of numbers eight and nine of Norton Creek concession, in Williamstown, in the parish of Saint Jean Chrysostôme, containing two hundred and six arpents in superficies, more or less ; bounded in front by the Norton Creek, in rear by the Beach Ridge, on the north east side by number ten to Patrick Sullivan, and on the south west side by number seven to William Cross—with a two story stone house, a barn, a stable, shed and other buildings thereon erected.

As belonging to the said William Nichols.

A certain farm situate on the western side of Norton Creek, in the parish of Saint Jean Chrysostôme, district of Beauharnois, being part of lots number two and number four of Edwardstown, in the seigniory of Annfield, containing about seven acres in width by fourteen acres, six perches and fourteen feet in depth on the north west line, and sixteen acres, seven perches and seventeen feet on the south east line ; bounded in front by the creek, in rear by one Séraphin Pattenaude, and the representatives of P. Ryan, on one side by the road to the river, and on the other side by James Powers—with a stone house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, on the NINETEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of April next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 30th October, 1876. 6714

[First published, 11th November, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Regis-

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GEORGE C. V. BUCHA-
No. 1946. } NAN, écuyer, avocat et conseil de la Reine, du village de Sweetsburg, dans le dit district, Demandeur ; contre les terres et tenements d'ALDEN D. SWEET, cultivateur, du canton de Sutton, dans le dit district, Défendeur.

Une étendue de terre étant la moitié est de la moitié ouest du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro neuf, dans le premier rang des lots situés dans le canton de Brôme, district de Bedford ; la dite étendue de terre supposée contenir environ cinquante acres de terre et l'allocation ordinaire pour les chemins publics, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, JEUDI, le QUINZIEME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mars prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 6 novembre 1876, 6741
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } DAME CHARLOTTE
No. 1884. } KRANS *et vir.*, Demandeurs ; contre les terres et tenements de PIERRE ROY, cultivateur, du canton de Stanbridge, dans le dit district de Bedford, Défendeur.

Toute cette étendue de terre située dans le dit canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, connue et désignée comme étant la moitié nord du lot numéro dix-sept dans le premier rang des lots situés dans le dit canton, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, LUNDI, le DIX-NEUVIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mars prochain.

P. COWAN

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 6 novembre 1876. 6739
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } DAME EMMA JANE
No. 548. } DAMPIER, du village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, veuve de feu Jonathan Robinson, en son vivant, commerçant, du dit village de Waterloo, Demanderesse ; contre les terres et tenements de DAME BASALICE RENEAUD ès-qualité, Défenderesse.

Toute cette étendue de terre et prémisses connus et désignés comme étant les cinquante acres en superficie sud-est du lot numéro un, dans le septième rang des lots situés dans le canton de

trar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } GEORGE C. V. BUCHANAN,
No. 1946. } of the village of Sweetsburg, in said district, esquire, advocate and Queen council, Plaintiff; against the lands and tenements of ALDEN D. SWEET, of the township of Sutton, in said district, yeoman, Defendant.

A certain piece or parcel of land being the easterly half of the westerly half of the lot of land, known and distinguished by lot number nine in the first range of lots in the township of Brome, and district of Bedford, said piece or parcel supposed to contain about fifty acres of land and the usual allowance for highways be the same, more or less—together with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on THURSDAY, the FIFTEENTH day of MARCH next, at TWELVE of the clock, noon. The said writ returnable the twenty seventh day of March next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 6th November, 1876. 6742
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } DAME CHARLOTTE
No. 1884. } KRANS *et vir.*, Plaintiffs : against the lands and tenements of PIERRE ROY, of the township of Stanbridge, in said district of Bedford, yeoman, Defendant.

All that certain tract or parcel of land situated in the said township of Stanbridge, in the district of Bedford, known and distinguished as the north half of lot number seventeen in the first range of lots in said township, containing one hundred acres of land, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar of the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stranbridge, in the district of Bedford, on MONDAY, the NINETEENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty seventh day of March next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 6th November, 1876. 6740
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit : } DAME EMMA JANE DAM-
No. 548. } PIER, of the village of Waterloo, in the said county of Shefford, widow of the late Jonathan Robinson, in his lifetime, trader, of said village of Waterloo, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME BASALICE RENEAUD, *ès-qualité*, Defendants.

All that certain piece or parcel of land and premises known and distinguished as the south east fifty superficial acres of lot number one, in the seventh range of lots of the township of Stukely,

Pagination incorrecte

Stukely, dans le comté de Shefford, district de Bedford, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics ; bornés au nord à la terre d'un nommé Joseph Bordwine, à l'ouest à la terre d'un nommé Peter McGovern, au sud par l'extrémité de la ligne du dit lot, et à l'est par la ligne latérale du dit lot.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-QUATRIEME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mars prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 6 novembre 1876. 6737
[Première publication, 11 novembre 1876].

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du comté de Brôme—district de Bedford.

Bedford, à savoir : } STEPHEN J. CUMMINGS,
No. 2028. } cultivateur, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de CHARLES BEDARD, cultivateur, du canton de Brôme, dans le dit canton de Brôme, Défendeur.

La moitié est du lot numéro vingt-huit, dans le cinquième rang des lots situés dans le canton de Brôme, district de Bedford, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, LUNDI, le VINGT-NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de février prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 11 septembre 1876. 5359 2
[Première publication, 16 septembre 1876.]

in the county of Shefford, and district of Bedford, with the usual allowance for highways ; bounded on the north by one Joseph Bordwine's land, on the west by one Peter McGovern's land, on the south by the end line of said lots, and on the east by the side line of the aforesaid lots.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY FOURTH day of MARCH next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty seventh day of March next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 6th November, 1876. 6738
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the county of Brôme—district of Bedford.

Bedford, to wit : } STEPHEN J. CUMMINGS,
No. 2028. } of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of CHARLES BEDARD, of the township of Brôme, in said county of Brôme, farmer, Defendant.

The east half of lot number twenty eight, in the fifth range of lots in the township of Brôme, district of Bedford, supposed to contain one hundred acres of land in superficies be the same, more or less—together with all buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme and district of Bedford, on MONDAY, the TWENTY NINTH day of JANUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of February next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 11th September, 1876. 5360
[First published, 16th September, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Gaspé.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Siégeant à New-Carlisle.

Province de Québec, } ALFRED CARCAUD
District de Gaspé, } et autres, tous de
Comté de Bonaventure. } l'Isle de Jersey, en Europe, marchands-associés, faisant affaires et commerce comme tels à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure et ailleurs, dans la Puissance du Canada, sous les nom et raison de LeBoutillier, frères et autres, ès-qualités ; contre EDOUARD COURTE, ALIAS COURTOIS, fils de Michel, du canton de Hope, dans les comté et district susdits, cultivateur.

No. 79.

Un lot ou lopin de terre situé et étant au pre-

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Setting at New-Carlisle.

Province of Quebec, } ALFRED CARCAUD
District of Gaspé, } and others, all of
County of Bonaventure. } the Island of Jersey, in Europe, merchants and co-partners, carrying on as such, trader and commerce, at Paspebiac, in the county of Bonaventure and elsewhere, in the Dominion of Canada, under the name and firm of LeBouthillier, brothers and others, *ès-qualités* ; against EDOUARD COURTE ALIAS COURTOIS, son of Michel, of the township of Hope, in the county and district aforesaid, farmer.

No. 79.

A lot or portion of land situate and being in the

mier rang des terres du dit canton de Hope, contenant trente acres en superficie ou environ, sur un front de trois quarts d'un acre ; borné d'un côté par des terres possédées et occupées par Pierre Courte ou Courtois, et de l'autre côte par des terres en la possession et occupées par Michel Aubut—ensemble avec toutes et chacunes les maisons, bâtisses et appartenances dessus construites et autres dépendances d'icelle dite terre.

Pour être vendu à New-Carlisle sus-dit, dans la première division d'enregistrement du dit comté, LUNDI, le ONZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du dit mois de décembre prochain, (1876).

M. SHEPPARD,
Shérif.

New-Carlisle, 27 juillet 1876. 4435 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Siégeant à New Carlisle.

Province de Québec, District de Gaspé, Comté de Bonaventure. No. 423

ALFRED CARCAUD et autres, tous de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands associés, faisant affaires et commerce comme tels, à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé et ailleurs, dans la Puissance du Canada, sous les nom et raison de LeBouthillier, frères et autres ès-qualités ; contre CHARLES QUESSY, du canton de Hope, dans les dits comté et district, pêcheur et cultivateur.

Un lot ou portion de lot de terre sis et situé au premier rang du dit canton de Hope, à l'est de la Rivière Nouvelle, contenant quarante acres en profondeur, sur un front de cinq-huitièmes d'un acre ou environ, plus ou moins ; borné en front par le chemin public, vers l'est par Benoit Terrieau, à l'ouest par Christopher McRae, et en arrière en profondeur par les terres de la couronne—avec la maison habitable en bois, circonstances et dépendances d'icelle dite terre, et autres améliorations dessus érigées.

Pour être vendu au bureau de la première division d'enregistrement du dit comté, à New-Carlisle susdit, LUNDI, le ONZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain, (1876).

M. SHEPPARD,
Shérif.

Comté de Bonaventure,
New-Carlisle, 27 juillet 1876. 4437 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Bonaventure.

Province de Québec, District de Gaspé, Comté de Bonaventure, No. 76.

ALFRED CARCAUD et autres, tous de l'Ile de Jersey, en Europe, marchands-associés, faisant affaires et commerce comme tels, à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé et ailleurs, dans la puissance du Canada, sous les nom et raison de LeBoutillier, frères et autres, ès-qualités ; contre HENRY CORBET, pêcheur et cultivateur, du canton de Port Daniel, dans les comté et district susdits.

Tout ce lot de terre sis et situé au premier rang du canton de Port Daniel susdit, à l'ouest du havre et faisant partie du lot numéro huit des terres du même rang, de la contenance d'un acre de front sur trente trois acres et un tiers d'acre de profondeur, plus ou moins ; borné en front par le chemin public actuel, en arrière par les terres du second rang, d'un côté au sud par Ann Humphreys, épouse de William Maxham Newton, ou partie du même lot numéro huit, et au nord par François LeBlanc—avec ensemble toutes les bâtisses dessus

first range of the said township, containing thirty acres or thereabout in superficie, on a front of three quarters of an acre ; bounded on one side by lands held and occupied by Pierre Courte *alias* Courtois, and on the other side by lands held and occupied by Michel Aubut—together with all and every the houses, buildings and appurtenances of the said land and thereon erected, and other dependences of the said above described port on of land.

To be sold at New-Carlisle aforesaid, in the first registration division of the said county, on MONDAY, the ELEVENT day of DECEMBER next, at the hour of TEN in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of the said month of December next, (1876).

M. SHEPPARD,
Sheriff.

New-Carlisle, 27th July, 1876. 4436

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Setting at New-Carlisle.

Province of Quebec, District of Gaspé, County of Bonaventure. No. 423.

ALFRED CARCAUD and others, all of the Island of Jersey, in Europe, merchants and co-partners, carrying on as such, trade and commerce at Paspébiac, in the county of Bonaventure, in the district of Gaspé and elsewhere, in the Dominion of Canada, under the name and firm of LeBoutillier, brothers and others, *ès-qualité* ; against CHARLES QUESSY, of the township of Hope, in the county and district aforesaid, fisherman and farmer :

A lot or portion of land situate and being in the front or first range of lots of the said township, to the east of the River Nouvelle, containing forty acres in depth or thereabout, on a front of five eighths of one acre or thereabout, more or less ; bounded in front by the public highway, to the east by Benoit Terrieau, to the west by Christopher McRae, and in rear or depth by crown lands—together with the dwelling house built of wood, circumstances and dependences of the land and premises above described, and other improvements and ameliorations thereon erected and being.

To be sold at the office of the first registration division of the said county, at New-Carlisle aforesaid, on MONDAY, the ELEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of ELEVEN in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next, (1876).

M. SHEPPARD,
Sheriff.

County of Bonaventure,
New-Carlisle, 27th July, 1876. 4438

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Bonaventure.

Province of Quebec, District of Gaspé, County of Bonaventure, No. 76.

ALFRED CARCAUD and others, all of the Island of Jersey, in Europe, merchants and co-partners, carrying on as such trade and commerce at Paspebiac, in the county of Bonaventure, in the district of Gaspé and elsewhere, in the Dominion of Canada, under the name and firm of LeBoutillier, brothers and others, *ès-qualité* ; against HENRY CORBET, of the township of Port Daniel, in the county and district aforesaid, fisherman and farmer.

All that certain lot of land, situate and being in the front or first-range of lots of the said township, to the west of the harbour of Port-Daniel, aforesaid, and forming part of the lot number eight of the lands of the same range, containing one acre in front by thirty three acres and one third of an acre in depth, or thereabout, without guarantee as to precise measurement ; bounded in front by the present highway, in rear by the lands of the second range, on one side to the south by Ann Humphreys, now wife of William Maxham

construites et autres améliorations, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la première division d'enregistrement du dit comté, à New-Carlisle-LUNDI, le ONZIEME jour de DECEMBRE pro, chain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingtième jour du dit mois de décembre prochain, (1876).

M. SHEPPARD,
Shérif.

Bureau du Shérif,
New-Carlisle, 27 juillet 1876. 4439 3
[Première publication, 5 août 1876.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet egard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } LAURENT DAVID LA-
No. 1568. } FONTAINE, Demandeur ; vs. THOMAS PRITCHARD, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, en la Côte Saint-Jean, de la contenance de quatre arpents de front sur une profondeur moyenne de quatorze arpents, formant cinquante-six arpents en superficie, plus ou moins ; bornée en front par un chemin public, en profondeur par les terres de la Frenière de Saint-Edouard, d'un côté par Jean-Bte. Dupuis, et de l'autre côté par Romain Boulet—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de février prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 13 septembre 1876. 5381 2
[Première publication, 16 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } CHARLES SELBY *et al.*,
No. 118. } Demandeurs ; contre RICHARD O'BRIEN *et al.*, Défendeurs.

Tout ce certain lot de terre sis et situé dans le township de Sherington, maintenant dans le comté de Napierville, dans le district d'Iberville, dans la concession Saint-Patrice, étant partie du lot numéro neuf du deuxième rang ; borné en front par le numéro dix, en profondeur par le numéro huit, du côté nord-est par John Carson, et du côté sud-ouest par William McFarland, étant trois arpents de front sur dix arpents de profondeur, ou trente arpents en superficie. Sujet le dit lot de terre à la charge et affecté en faveur des demandeurs ès dits noms et qualités, droits, raisons et actions, au Newton, or other portion of the same lot number eight, and to the north by François LeBlanc—together with all and every the buildings erected and being on and upon the said lot and other improvement thereon, circumstances and dependences thereof.

To be sold in the office of the first registration division of the said county, at New Carlisle, on MONDAY, the ELEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE noon. The said writ returnable on the twentieth day of the said month of December next, (1876).

M. SHEPPARD,
Sheriff.

Sheriff's Office,
New-Carlisle, 27th July, 1876. 4440
[First published, 5th August, 1876.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } LAURENT DAVID LA-
No. 1568. } FONTAINE, Plaintiff ; vs. THOMAS PRITCHARD, Defendant.

A farm lying and situate in the parish of Saint Patrick de Sherington, county of Napierville, in the district of Iberville, at the Côte Saint John, containing four arpents in front by a middle depth of fourteen arpents, forming fifty six arpents, more or less in superficies ; bounded in front by a public road, in depth by the lands of the Frénière of Saint Edouard, on one side by Jean Bte. Dupuis, and on the other side by Romain Boulet—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrick de Sherington, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of February next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 13th September, 1876. 5382
[First published, 16th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint-John, to wit : } CHARLES SELBY *et al.*,
No. 118. } Plaintiffs ; against RICHARD O'BRIEN *et al.*, Defendants.

All that certain lot of land situate lying and being in the township of Sherington, now in the county of Napierville, in the district of Iberville, in the concession of Saint Patrick, being part of lot number nine in the second range ; bounded in front by lot number ten, in depth by lot number eight, on the north east side by James Carson, and on the south west side by William McFarland, having in front three arpents by ten arpents in depth, containing thirty arpents in superficies. Subject the said lot of land and affected in favor of said plaintiffs *ès dits noms* and *qualité, raisons*

paiement de la somme annuelle ou rente annuelle de sept piastres et vingt centins, cours actuel du Canada, payable le onzième jour de mars de chaque année.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Napierville, au village de Napierville, le TREIZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 5 août 1876. 4599 3

[Première publication, 12 août 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 1423.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. : JAMES DUNN *et al.*, Demandeurs ; vs. EDOUARD ROBIDOUX, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Michel-Archange, dans le district d'Iberville, de la contenance d'un arpent de front jusqu'à la profondeur de trente arpents ; de là prenant deux arpents de large sur six arpents formant la profondeur de la dite terre, ou quarante-deux arpents en superficie, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure ; bornée en front par le chemin du Roi, et l'autre arpent de la dite terre, appartenant à Pierre Tremblay, en profondeur par le trait-quarré des terres de Saint-Rémi, d'un côté partie par le dit Pierre Tremblay et partie par Moïse Ricard, et de l'autre côté par la monté qui conduit au village de Saint-Rémi—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel-Archange, le TREIZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à NEUF heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 5 août 1876. 4597 3

[Première publication, 12 d'août 1876.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure

Kamouraska, à savoir : No. 292. CHARLES BERTRAND, écuyer, marchand, de l'Ile Verte, Demandeur ; contre LOUIS DEBEIN, cultivateur, de l'Ile-Verte, actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, c'est à savoir :

1. Un arpent et deux perches par le bas et un arpent moins deux perches par le haut de terre de front sur quarante-deux arpents de profondeur, situé dans le troisième rang de la dite paroisse de l'Ile-Verte, dans le comté de Témiscouata ; borné par le nord-ouest au deuxième rang, par le sud est

et actions, to the payment of an annual sum or annual rent of seven dollars and twenty cents, current money of Canada, payable on the eleventh day of March of every year.

To be sold at the office of the registrar for the county of Napierville, at the village of Napierville, in the district of Iberville, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at NOON. Said writ returnable on the fourth day of January next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 5th August, 1876. 4600

[First published, 12th August, 1876].

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

No. 1423.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. } JAMES DUNN *et al.*, Plaintiffs ; vs. EDOUARD ROBIDOUX, Defendant.

A farmer situate in the parish of Saint Michel Archange, in the district of Iberville, containing one arpent in front toward the depth of thirty arpents ; from there being two arpents in width by six arpents forming the depth of the said farm, or forty two arpents in superficies, the whole more or less, without any guarantee as to precise measure ; bounded in front by the Kings road, and the other arpent of said farm belonging to Pierre Tremblay, in depth by the ends (*trait-quarré*) of the lands of Saint Remi, on one side part by said Pierre Tremblay and part by Moïse Ricard, and on the other side by the road leading to the village of Saint Remi—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel Archange, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at NINE of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty third day of December next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 5th August, 1876. 4598

[First published, 12th August, 1876.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, ta his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : No. 292. CHARLES BERTRAND, esquire, merchant, of Isle Verte, Plaintiff ; against LOUIS DEBEIN, farmer, of Isle Verte, and now in the United States of America, Defendant, to wit :

1. One arpent and two perches at one end (par le bas), and one arpent less two perches at one end (par le haut) of land in front, by forty two arpents in depth, situate in the third range of the said parish of Isle Verte, in the county of Temiscouata ; bounded on the north west by the second

au quatrième rang, par le nord-est à Etienne Debien, et par le sud-ouest à Firmin Dic—avec les bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

2. Un circuit de terre situé dans le deuxième rang de la dite paroisse de l'Ile-Verte, de deux arpents de front sur neuf arpents de profondeur ; borné par le sud-est au troisième rang, par le nord-ouest à Thomas Soucy, par le nord-est à Israël Dionne et François Simard, et par le sud-ouest au dit Thomas Soucy—avec circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de l'Ile-Verte, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

V. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 6 novembre 1876.
[Première publication, 11 novembre 1876.] 6717

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure de Québec.

Kamouraska, à savoir : } HENRY STEWART
No. 2238. } SCOTT et ERSKINE GUTHRIE SCOTT, tous deux de la cité et du district de Québec, marchands, associés commerçants, là et comme tel, commerçants associés sous les nom et raison de Henry Stewart Scott & Cie., Demandeurs ; contre ELIE ROUSSEAU, de la paroisse de Notre-Dame des Trois-Pistoles, dans le district de Kamouraska, charron, Défendeur, c'est à savoir :

Un emplacement situé en le premier rang de la paroisse de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles, de forme irrégulière, enclavé dans la terre de sieur Jean Rousseau, contenant du côté nord d'icelui un arpent environ de front, et du côté sud environ trois perches sur trois quarts d'arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné au nord au chemin Royal du premier rang, au sud sur le bord du côté sud de la côte qui s'y rencontre, à l'est partie au dit Jean Rousseau et partie à Joseph Michaud, et à l'ouest au dit Jean Rousseau, et sur la côte susdite à dix pieds de la clôture du côté sud-ouest—avec une maison en bois à une étage, un hangard en bois à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, le QUATORZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mars prochain.

V. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 6 novembre 1876.
[Première publication, 11 novembre 1876.] 6719

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } JOHN ALPHEUS
No. 262. } JARVIS, marchand de la ville de Fraserville, Demandeur ; contre JEAN EUSEBE SENECHAL, cultivateur, ci-devant de la ville de Fraserville, et maintenant de Notre-Dame du Lac Témiscouata, Défendeur ; c'est à savoir :

Un emplacement sis et situé en la ville de Fraserville, dans le district de Kamouraska, contenant cent pieds de front sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; et borné comme suit : au nord aux seigneurs Fraser, au sud à la grande rue ou rue Fraser, au nord-est à Ferdinand Rinfret, écuyer, et au sud-ouest à Samuel Rinfret, écuyer—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, en la ville de Fraserville, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant midi.

range, on the south east by the fourth range, on the north east by Etienne Debien, and on the south west by Firmin Dic—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A circuit of land situate in the second range of the said parish of Isle Verte, of two arpents in front by nine arpents in depth ; bounded on the south east by the third range, on the north west by Thomas Soucy, on the north east by Israël Dionne and François Simard, and on the south west by the said Thomas Soucy—circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Isle Verte, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of March next.

V. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Village of Kamouraska, 6th November, 1876.
[First published, 11th November, 1876.] 6718

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court of Quebec.

Kamouraska, to wit : } HENRY STEWART
No. 2238. } SCOTT and ERSKINE GUTHRIE SCOTT, both of the city and district of Quebec, merchants, and partners carrying on business there in partnership as such, under the name, style and firm of Henry Stewart Scott & Company, Plaintiffs ; against ELIE ROUSSEAU, of the parish of Notre Dame des Trois Pistoles, in the district of Kamouraska, carriage maker, Defendant to wit :

An emplacement situate in the first range of the parish of Notre Dame des Neiges des Trois Pistoles, of irregular outline, enclosed within Mr. Jean Rousseau's property, measuring on the north side thereof one arpent or thereabouts in front, and on the south side about three perches by three quarters of an arpent in depth, the whole more or less ; bounded on the north by the Queen's highway of the first range, to the south by the edge of the south side of the hill there being, to the east partly by the said Jean Rousseau and partly by Joseph Michaud, and on the west by the said Jean Rousseau, and on the said hill by ten feet from the fence on the south west side—with a one storey wooden house and a two storey wooden hangard thereon erected, circumstances and dependencies. —To be sold at the church door of the parish of Trois Pistoles, on the FOURTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of March next.

V. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 6th November, 1876.
[First published, 11th November, 1876.] 6720

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

Kamouraska, to wit : } OHN ALPHEUS JARVIS, merchant, of the
No. 262. } town of Fraserville, Plaintiff ; against JEAN EUSEBE SENECHAL, farmer, heretofore of the town of Fraserville, and now of Notre Dame du Lac Témiscouata, Defendant, to wit :

A lot situate and being in the town of Fraserville, in the district of Kamouraska, measuring one hundred feet in front by one hundred and fifty five feet in depth, more or less ; bounded as follows : on the north by the seigniors Fraser, south by Fraser street, north east by Ferdinand Rinfret, esquire, and south west by Samuel Rinfret, esquire—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the town of Fraserville, on the FIFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ

Le dit bref rapportable le sixième jour de décembre prochain.

V. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 1er août 1876. 4507 3
[Première publication, 5 août 1876.]

returnable the sixth day of December next.

V. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 1st August, 1876. 4508
[First published, 5th August, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéder immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE MOLSON'S BANK,
No. 2660. } Demanderesse ; contre JOSEPH LAUZON, Défendeur.

Les trois huitième d'un lot indivis numéro officiel 162, sur les plan et livre de renvoi du village de la Côte des Neiges, paroisse de Notre-Dame de Grâce, ci-devant faisant partie de la paroisse de Montréal ; le dit lot contenant en tout trois acres de front sur une profondeur irrégulière, donnant une superficie de douze acres, quarante perches et deux cent vingt-six pieds, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure precise, courant en front jusqu'au chemin public et en arrière jusqu'au lot numéro officiel No. 160 cent soixante, appartenant à William Green, au sud-est au lot No. 163 cent soixante-trois, appartenant à Wm. Hubert dit Lecompte, et au nord-ouest au lot No. 161 cent soixante-un, appartenant à John Carson— avec une maison en bois, grange, étable et autres bâtisses sus érigées.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Montréal, 8 novembre 1876. 6781
[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE COLONIAL BUILDING AND INVESTMENT ASSOCIATION, Demanderesse ; contre RICHARD TUCH, Défendeur.
No. 965. }

Les lots numéros douze cent quatre-vingt-un, douze cent quatre-vingt-deux, douze cent quatre-vingt-trois, douze cent quatre-vingt-quatre, douze cent quatre-vingt-cinq, douze cent quatre-vingt-six, treize cent un, treize cent deux, treize cent trois, treize cent quatre et treize cent cinq, sur les plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, les parties nord-ouest des lots numéros douze cent quatre-vingt-sept et treize cent, contenant chacune des dites étendues trente pieds de largeur sur quatre-vingt-douze de profondeur, et aussi une lisière de terre ci-devant partie de la rue appelée sur le plan officiel, rue proposée Saint-Antoine, laquelle est la propriété de la venderesse, ayant une largeur de vingt-deux pieds six

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MOLSON'S BANK,
No. 2660. } Plaintiff ; against JOSEPH LAUZON, Defendant.

Three eighths of an undivided lot official number 162, on the plan and book of reference of the Côte des Neiges village, parish of Notre Dame de Grâce, heretofore forming part of the parish of Montreal ; the said lot containing in all three acres of front by an irregular depth, giving in superficies twelve acres, forty perches and two hundred and twenty six feet, the whole more or less, without warranty of exact measures, running in front to the highway, and in rear to the official lot No. 160 one hundred and sixty, belonging to William Green, on the south east to the lot No. 163 one hundred and sixty three, belonging to Wm. Hubert dit Lecompte, and to north west to the lot No. 161 one hundred and sixty one, belonging to John Carson—with wooden house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of March next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th November, 1876. 6782
[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE COLONIAL BUILDING AND INVESTMENT ASSOCIATION, Plaintiff ; against RICHARD TUCK, Defendant.
No. 965. }

Lots numbers twelve hundred and eighty one, twelve hundred and eighty two, twelve hundred and eighty three, twelve hundred and eighty four, twelve hundred and eighty five, twelve hundred and eighty six, thirteen hundred and one, thirteen hundred and two, thirteen hundred and three, thirteen hundred and four and thirteen hundred and five, on the official plan and book of reference of the municipality of the parish of Montreal, the north west portions of lots numbers twelve hundred and eighty seven and thirteen hundred, containing each of said portions thirty feet in width by ninety two feet in depth, and also a strip of land heretofore formerly part of the street called on the official plan, proposed Saint

pouces sur la longueur qui peut-être enclose entre les rues appelées rues Willie et rue Agnès ; la dite lisière bornée au nord-ouest, au nord-est et au sud-ouest par la rue, et au sud-est par les dits lots 1281, 1282, 1304 et 1305, la dite propriété vendue formant ci-devant un bloc de terre, contenant cent quatre vingt quatre pieds dans la ligne latérale sud-est sur la rue appelée rue Saint-Antoine, deux cent soixante douze pieds dans la ligne latérale nord-est, et trois cent soixante dix pieds dans la ligne latérale sud-ouest, et environ cent quatre vingt sept pieds dans la ligne latérale nord-ouest, le tout plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise ; le dit bloc borné comme suit : au sud-est par la rue appelée rue Saint-Antoine, au nord-ouest par la rue appelée rue Sainte-Anne, ci-devant rue Saint-Antoine, au nord-est à la rue Willie, et au sud-ouest à la rue Agnès—sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le TREIZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 novembre 1876. 6779

[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH C. LACOSTE, De-
No. 98. } mandeur ; contre AMEDEE LAPOINTE *et al.*, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur le niveau de la rue du Pavillion, en la paroisse de Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, le dit lot de terre étant connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, Côte Saint-Paul, sous le numéro vingt et un de la subdivision du numéro trois mille quatre cent sept (3407-21)—avec une maison en bois divisée en quatre logements.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 novembre 1876. 6775

[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 632. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse ; contre AUGUSTIN DAGENAIS *et uxor*, Défendeurs.

1. Un lot de terre sis et situé dans le village de la paroisse du Sault-au-Récollet, comté d'Hochelaga, dit district de Montréal ; borné en front par la rue Visitation, connu et désigné sous le numéro cent quatre vingt huit (188), sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Récollet—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un terrain situé en la paroisse du Sault-au-Récollet, dit comté et dit district, connu et désigné sous le numéro cent treize (113), du dit plan et livre de renvoi officiels de la susdite paroisse, contenant environ douze arpents en superficie, sans garantie de mesure précise ; tenant devant au chemin de la Reine, derrière à Joseph Gagnon ou représentants, du côté nord-est à Joseph Bayard représentant Pierre Berthiaume, et partie à Joseph Cypiot représentant Louis Guilbault, du côté sud-ouest à François Verdon représentant

Antoine street, which is the property of the vendors, of a width of twenty two feet six inches by the length which may be fenced between the streets called Willie street and Agnes street ; bounded said strip on the north west, north east and south west side, by street, and to the south east by said lots 1281, 1282, 1304 and 1305, the said sold property formerly a block of land, containing one hundred and eighty four feet in the south east side line on the street called Saint Antoine street, two hundred and seventy two feet in the north east side line, three hundred and seventy feet in the south west side line, and about one hundred and eighty seven feet in the north west side, all more or less, english measure, without guarantee of precise measurement ; bounded said block as follows : the south east by the street called Saint Antoine street, to the north west by the street now called Saint Anne street, formerly Saint Antoine street, to the north east by Willie street, and to the south west by Agnes street—with no buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th November, 1876. 6780

[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH C. LACOSTE, Plain-
No. 98. } tiff : against AMEDEE LAPOINTE *et al*, Defendant.

A lot of land situate on the alignment of Pavillion street, in the parish of Saint Paul, heretofore forming part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, said lot of land being known and described on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, Côte Saint Paul, as number twenty one of the subdivision of number three thousand four hundred and seven (3407-21)—with a wooden house divided into four dwellings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of March next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th November, 1876. 6776

[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 632. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Plaintiff ; against AUGUSTIN DAGENAIS, *et uxor*, Defendants.

1. A lot of land situate and being in the village of the parish of Sault au Recollet, county of Hochelaga, district of Montreal ; bounded in front by Visitation street, known and designated as number one hundred and eighty eight (188), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sault au Recollet—with a woooden house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the parish of Saut au Recollet, said county and district, known and described as number one hundred and thirteen (113), on the said official plan and in the book of reference of the aforesaid parish, containing about twelve arpents in superficial extent, without warranty as to precise contents ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Joseph Gagnon or representatives, on the north east side by Joseph Bayard, representing Pierre Berthiaume, and partly by Joseph Cypiot representing Louis Guilbault, on the

Bazile Valade et Samuel Price—avec une grange dessus construite.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Récollet, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 novembre 1876. 6773

[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : LE CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA, Demandeur ; contre CORNELIUS O'BRIEN, Défendeur. No. 920.

1. Un lot de terre situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur le niveau de la rue Centre, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, sous le numéro six cent quatre-vingt (680)—avec les maisons en bois lambrissées en briques et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un autre lot de terre situé dans le dit quartier Sainte-Anne, dans la cité et district de Montréal, étant connu et désigné aux susdits plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro six cent quatre-vingt-un (681)—avec les maisons en bois lambrissées en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TREIZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 novembre 1876. 6777

(Première publication 11 novembre 1876.)

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : JOSEPH ROSAIRE THIBAUDEAU *et al.*, Demandeurs ; contre THEOPHILE LEBREUX, Défendeur. No. 2161.

1. Un terrain situé en la ville de Saint-Henri, faisant partie des lots numéros cinquante-sept et cinquante-huit, au plan de propriété de James Robert Reekie, écuyer, et faisant partie des lots connus et désignés sous les numéros deux mille trois cent cinquante-sept et deux mille trois cent cinquante-huit (2357) et (2358), du plan et livre de renvoi officiels, de la paroisse de Montréal, contenant environ le dit terrain trente-cinq pieds de front sur soixante pieds de profondeur—avec une maison lambrissée en briques, ayant front sur la rue Napoléon.

2. Un terrain situé en la ville de Saint-Henri, connu et désigné au plan de propriété de James Robert Reekie, écuyer, sous le numéro vingt-trois (23), et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels susdit, sous le numéro deux mille trois cent soixante et dix-neuf (2379)—avec une maison lambrissée en brique, ayant front sur la rue Saint-Joseph.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 1er août 1876. 4473 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.
Co ir de de Circuit—District de Montréal.

Montré il, à savoir : LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU CA- 7893.

south west side by François Verdon representing Bazile Valade and Samuel Price—with a barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of March next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff

Sheriff's Office,
Montreal, 8th November, 1876. 6774

[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : LE CREDIT FONCIER DU BAS CANADA, Plaintiff; against CORNELIUS O'BRIEN, Defendant. No. 920.

1. A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on the alignment of Centre street, known and described on the official plan and in the book of reference for the city of Montreal, Saint Ann's ward, as number six hundred and eighty (680)—with the wooden houses encased in brick, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in Saint Ann's ward, in the city and district of Montreal, known and designated on the said official plan and in the book of reference as number six hundred and eighty one (681)—with the wooden houses encased in brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of March next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th November, 1876. 6778

(First published, 11th November, 1876.)

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : JOSEPH ROSAIRE THIBAUDEAU *et al.*, Plaintiffs ; against THEOPHILE LEBREUX, Defendant. No. 2161.

1. A lot situate in the town of Saint Henri, forming part of lots numbers fifty seven and fifty eight on the plan of the property of James Robert Reekie, esquire, and forming part of the lots known and described as numbers two thousand three hundred and fifty seven and two thousand three hundred and fifty eight (2357 and 2358), on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, said lot measuring about thirty five feet in front by sixty feet in depth—with a house faced with brick, fronting on Napoléon street.

2. A lot situate in the town of Saint Henri, known and described on the plan of the property of James Robert Reekie, esquire, as number twenty three (23), and known and described on the official plan and book of reference aforesaid, as number two thousand three hundred and seventy nine (2379)—with a house faced with brick, fronting on Saint Joseph street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the twenty third day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 1st August, 1876. 4474

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : LA SOCIETE DE CONSTRUCTION DU CANADA, 7893.

NADA, Demanderesse ; contre ALEXIS BELANGER *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Alexis Bélanger, et à Zotique Bélanger, deux des dits défendeurs chacun un quart indivis dans l'immeuble ci-après mentionné et décrit, sujet les dits deux quarts indivis à la jouissance et usufruit en faveur de Dame Adélaïde Mondor, un des autres défendeurs ci-après mentionné ; et comme appartenant à la dite Dame Adelaïde Mondor, la jouissance et usufruit qu'elle à sa vie durant, sur les trois quarts indivis du dit immeuble, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Saint-Martin, ci-devant rue Saint-Pierre, dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, contenant vingt-cinq pieds de front sur la dite rue Saint-Martin, sur cent douze pieds de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins ; borné en front le dit lot de terre ou emplacement par la dite rue Saint-Martin, en arrière par un terrain appartenant aux héritiers Joseph Guy ou représentants, d'un côté au nord-ouest par Madame Marie Louise Guy, et de l'autre côté au sud-est par Augustin Malo—avec une maison en briques à deux étages et autres dépendances sus érigées. Ce terrain porte aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de cette cité, le numéro trois cent vingt-deux (322).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 1er Août 1876. 4467 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH PETIT, Demandeur ; contre ANTOINE
No. 855. } BENARD, Défendeur.

Un emplacement situé dans la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, contenant cinquante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; tenant devant au chemin qui conduit de Longueuil à Chambly, derrière à Joseph Lincours, d'un côté à Toussaint Patenaude et de l'autre côté à la rue Saint Jean—avec une maison et dépendances sus-érigées, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiel, du village de Longueuil, sous le numéro cent deux (102).

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Longueuil, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 2 août 1876. 4501 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS A. DRAPEAU, Demandeur ; contre THO-
No. 2577. } MAS NOEL, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé au coin des rues Jacques-Cartier et Craig, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, de la contenance de vingt-quatre pieds et six pouces de front sur soixante et seize pieds quatre pouces de profondeur, mesure anglaise, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro deux cent cinquante et un (251)—avec deux maisons en briques et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref

Plaintiff ; against ALEXIS BELANGER *et al.*, Defendants.

As belonging to Alexis Belanger and Zotique Bélanger, two of the said defendants, to each an undivided fourth in the immovable hereinafter mentioned and described, said two undivided forth being subject to the enjoyment and usufruct in favor of Dame Adelaïde Mondor, one of the other defendants hereinafter mentioned ; and as belonging to the said Dame Adelaïde Mondor, the enjoyment and usufruct, during her lifetime, of the three undivided fourths of the said immovable, to wit :

A lot of land situate on Saint Martin street, heretofore Saint Peter street, in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, measuring twenty five feet in front upon Saint Martin street aforesaid, by one hundred and twelve feet in depth, french measure, the whole more or less ; said lot of land being bounded in front by Saint Martin street aforesaid, in rear by a lot belonging to the heirs Joseph Guy or representatives, on one side to the north west by Mrs. Marie Louise Guy, and on the other side to the south east by Augustin Malo—with a two storey brick house and outbuildings thereon erected. Said lot being on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, of this city, as three hundred and twenty two (322).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the eleventh day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 1st August, 1876. 4468

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH PETIT, Plaintiff ;
No. 855. } against ANTOINE BENARD, Defendant.

A lot situate in the town of Longueuil, in the district of Montreal, measuring fifty feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by the road leading from Longueuil to Chambly, in rear by Joseph Lincours, on one side by Toussaint Patenaude and on the other side by Saint John street—with a house and dependencies thereon erected, known and described on the official plan and book of reference for the village of Longueuil, as number one hundred and two (102).

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the SEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 2nd August, 1876. 4502

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS A. DRAPEAU, Plain-
No. 2577. } tiff ; against THOMAS NOEL, Defendant.

A lot of land situate and being on the corner of Jacques Cartier and Craig streets, in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring twenty four feet six inches in front by seventy six feet four inches in depth, english measure, being known and described on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint James ward, as number two hundred and fifty one (251)—with two brick houses and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable

rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 2 août 1876. 4499 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE D'HOCHE-
No. 517. } LAGA, Demanderesse ; contre HARDOIN LIONAIS, ès-qualité, *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Hardoin Lionais, ès-qualité :

1. Un immeuble situé au coin des rues Saint-Gabriel et Sainte-Thérèse, dans le quartier est, en la cité de Montréal, et connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro cent quatre—avec une maison en pierre dessus construite.

2. Un autre immeuble situé sur la rue Saint-Louis, dans le quartier Saint-Louis, en la dite cité de Montréal, et connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, comme étant le numéro deux—avec une maison en pierre dessus construite.

3. Un autre immeuble situé sur la rue Sainte-Catherine, dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, et connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-huit—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de anvier prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 septembre 1876. 5365 2

[Première publication, 16 septembre 18 6.]

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PRISQUE GRAVEL, De-
No. 2400. } mandeur ; contre CASIMIRE DALLAIRE, Défendeur.

Un terrain sis et situé sur la rue des Seigneurs, en la cité de Montréal, district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent quatorze (314), d'après le plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, contenant trente-deux pieds de front sur cent huit pieds de profondeur ; borné en front par la rue des Seigneurs, derrière par une ruelle, d'un côté par le lot numéro trois cent treize (313), et d'autre côté par le lot numéro trois cent quinze (315)—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres dépendances y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 12 septembre 1876. 5367 2

[Première publication, 16 Septembre 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District d'Iberville.

Montréal, à savoir : } JAMES MacDONALD,
No. 162. } Demandeur ; contre THOMAS ROCHE, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, connue et désignée au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Constant, sous le numéro cent sept (107)—avec une maison en bois, granges et autres dépendances sus-érigées.

the fifteenth day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 2nd August, 1876. 4500

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA BANQUE D'HOCHE-
No. 517. } LAGA, Plaintiff ; against HARDOIN LIONAIS, *ex-qualité, et al.*, Defendants.

As belonging to the said Hardoin Lionais, *ès-qualité :*

1. A lot situate on the corner of Saint Gabriel and Sainte Thérèse streets, in the east ward, in the city of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for the said ward, as number one hundred and four—with a stone house thereon erected.

2. Another lot situate on Saint Louis street, in Saint Lewis ward, in the said city of Montreal, and known and described on the official plan and in the book of reference for the said Saint Lewis ward, as number two—with a stone house thereon erected.

3. Another lot situate on Sainte Catherine street, in Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said ward, as number four hundred and eighty eight—without buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of January next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th September, 1876. 5366

[First published, 16th September, 1876.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } PRISQUE GRAVEL, Plain-
No. 2400. } tiff : against CASIMIR DALLAIRE, Defendant.

A lot situate and being in Seigniors street, in the city of Montreal, district of Montreal, known and described as number three hundred and fourteen (314), on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, in the city of Montreal, measuring thirty two feet in front by one hundred and eight feet in depth ; bounded in front by Seigniors street, in rear by a lane, on one side by lot number three hundred and thirteen (313), and on the other side by lot number three hundred and fifteen (315)—with a two storey wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of February next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 12th September, 1876. 5368

[First published, 16th September, 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS.
District of Iberville.

Montreal, to wit : } JAMES MacDONALD,
No. 162. } Plaintiff ; against THOMAS ROCHE, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Constant, in the district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Constant, as number one hundred and seven (107)—with a wooden house, barn and other dependencies thereon erected.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 septembre 1876. 5363 2

[Première publication, 16 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1352. } PRISQUE GRAVEL, Demandeur : contre ANTOINE BELANGER, Défendeur.

Deux lots de terre sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, district de Montréal, portant les numéros deux cent douze et deux cent treize de la subdivision officielle du numéro douze cent sept (1207), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, faits pour les fins du cadastre, et déposé dans le bureau de la division d'enregistrement de Montréal, contenant les dits emplacements, chacun vingt-cinq pieds de largeur en front sur cent pieds de profondeur ; bornée en front par la rue Cherrier, en arrière par une ruelle, d'un côté à Edouard Bastien, et d'autre côté à un nommé Johnson ou représentants—avec une maison en pierre à deux côtés, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 1er août 1876. 4459 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : No. 1272. } TOUSSAINT PREFONTAINE *et al.*, Demandeur ; contre JOSEPH CHAREST, Défendeur.

1. Un certain lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné au livre de renvoi et plan officiels du dit quartier Saint-Louis, sous les numéros trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six (Nos. 31, 32, 33, 34, 35 et 36), de la subdivision du numéro neuf cent dix-huit (No. 918) ; borné en front par la rue Cadieux, en arrière et de chaque côté par le résidu du dit numéro neuf cent dix-huit (918)—avec bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro treize cent dix-huit (1318), au plan officiel et livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-deux de profondeur ; borné en front par une rue projetée, d'un côté par le lot numéro treize cent dix-sept (1317), appartenant à Prudent Beaudry ou ses représentants, de l'autre côté par une rue projetée, et en arrière par un lot de terre appartenant aux héritiers Parthenais ou représentants—avec bâtisses dessus érigées.

3. Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, de la contenance d'environ quarante pieds de front sur cinquante-sept pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure, et étant composé des parties de lots suivants, savoir : 1. De la partie sud-est du lot numéro onze cent quarante-cinq-un (1145-1), des plan et livre de renvoi de la subdivision au lot numéro onze cent quarante-cinq (1145), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, cette subdivision préparée et déposée suivant la disposition de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, laquelle partie, sud-est, se trouve de la con-

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Constant, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of February next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th September, 1876. 5364

[First published, 16th September, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1352. } PRISQUE GRAVEL, Plaintiff ; against ANTOINE BELANGER, Defendant.

Two lots of land situate and being in Saint James ward, in the city of Montreal, district of Montreal, being numbers two hundred and twelve and two hundred and thirteen, of the official subdivision of number twelve hundred and seven (1207), on the official plan and book of reference for Saint James ward aforesaid, made for cadastration purposes, and filed in the office of the registration division of Montreal, said emplacements measuring each twenty five feet wide in front by one hundred feet in depth : bounded in front by Cherrier street, in rear by a lane, on one side by Edouard Bastien, and on the other side by one Johnson or representatives—with a stone house, divided into two dwellings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 1st August, 1876. 4460

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : No. 1272. } TOUSSAINT PREFONTAINE *et al.*, Plaintiffs ; against JOSEPH CHAREST, Defendant.

1. A certain lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and described on the plan and book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number thirty one, thirty two, thirty three, thirty four, thirty five and thirty six (No. 31, 32, 33, 34, 35 and 36), of the subdivision of number nine hundred and eighteen (918); bounded in front by Cadieux street, in rear and on both sides by the residue of the said lot number nine hundred and eighteen (918)—with the buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and described as number thirteen hundred and eighteen (1318), on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, measuring forty feet in front by eighty two feet in depth ; bounded in front by a projected street, on one side by lot number thirteen hundred and seventeen (1317), belonging to Prudent Beaudry or representatives, on the other side by a projected street, and in rear by a lot belonging to the heirs Parthenais or representatives — with the buildings thereon erected.

3. A lot of land situate on Saint Mary's ward, of the city of Montreal, measuring about forty feet in front by fifty seven feet in depth, the whole english measure, and more or less, without warranty as to precise contents, and made up of the following portions of lots, namely : 1. The south east part of lot number eleven hundred and forty five-one (1145-1), on the plan and book of reference for the subdivision of lot number eleven hundred and forty five (1145), on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, said subdivision plan having been made and filed under article 2175 of the code of civil procedure of Lower Canada, which said south

tenance d'environ neuf pieds de large sur quarante pieds de profondeur, mesure anglaise ; et est borné en front au sud-ouest par le lot numéro onze cent quarante-cinq-deux, (1145-2), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, en arrière par le lot numéro onze cent cinquante-deux des dits plan et livre de renvoi officiels, d'un coté au nord-ouest par la partie nord-ouest du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-un (1145-1), et d'autre côté par le lot numéro onze cent quarante-cinq-sept (1145-7), des plan et livre de renvoi de la dite subdivision ; 2. D'une partie sud-est du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-deux (1145-2), laquelle partie sud-est se trouve de la contenance d'environ neuf pieds de largeur sur dix sept pieds de profondeur, mesure anglaise ; et est borné en front au sud-ouest par une autre portion du dit lot onze cent quarante-cinq-deux (1145-2), qui, avec d'autres parties de lot forme la rue Mathieu, en arrière par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-un (1145-1), d'un côté au nord-ouest du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-deux (1145-2), et d'autre côté par le dit lot numéro onze cent quarante cinq-sept (1145-7) ; 3. De la partie nord du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-sept (1145-7), laquelle partie nord se trouve de la contenance d'environ trente et un pieds de largeur sur cinquante-sept pieds de profondeur, mesure anglaise ; et est borné en front au sud-ouest par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-sept (1145-7), qui avec d'autres parties de lots forme la rue Mathieu, en arrière partie par le lot numéro onze cent cinquante-deux et partie par le lot numéro onze cent cinquante et un des dits plan et livre de renvoi officiels, d'un côté au nord-ouest par les parties ci-dessus désignées des dits lots numéros onze cent quarante-cinq-un (1145-1) et onze cent quarante-cinq-deux(1145-2), et d'autre côté par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-sept (1145-7), appartenant à Norbert Barbier ou représentants—avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 1er août 1876. 4471 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 2029. } NENTE DE CONSTRUCTION MONT-ROYAL, Demanderesse ; contre LOUIS BOURRASSA, Défendeur.

Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, étant la partie nord-ouest du lot numéro cent dix-neuf (119), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (No. 1101), des plan et livre de renvoi officiels (cadatre) du dit quartier Sainte-Marie, fait et déposé pour les fins d'enregistrement, et contenant la dite partie de terrain vingt-six pieds de front sur cent un pieds de profondeur, mesure anglaise ; et borné en front par la rue Durham, d'un côté par le lot (No. 1101-120), onze cent un, cent vingt, et de l'autre côté par le résidu du dit lot (No. 1101-119) onze cent un, cent dix-neuf, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie—avec une maison en bois à trois étages, lambrisées en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi.

east portion measures about nine feet in width by forty feet in depth, english measure ; and is bounded in front to the south west by number eleven hundred and forty-five-two (1145-2), on the official plan and book of reference for the said subdivision, in rear by lot number eleven hundred and fifty-two on the said official plan and book of reference, on one side to the north west by the north west part of the said lot number eleven hundred and forty five-one (1145-1), and on the other side by lot eleven hundred and forty five-seven (1145-7), on the plan and book of reference for the said subdivision. 2. A south west piece of said lot number eleven hundred and forty five-two (1145-2), which said south eastern part measures nine feet in width by seventeen feet in depth, english measure ; bounded in front to the south west by another part of said lot number eleven hundred and forty five-two (1145-2), which with other portions of lots forms Mathieu street, in rear by the portion hereinabove described of lot number eleven hundred and forty five-one (1145-1), on one side to the north west by said lot number eleven hundred and forty five-two, (1145-2), and on the other side by lot number elven hundred and forty five-seven (1145-7); 3. The north part of the said lot number eleven hundred and forty five-seven, (1145-7), said north part measuring about thirty one feet in width by fifty seven feet in depth, english measure ; bounded in front to the south west by another part of said lot number eleven hundred and forty five-seven (1145-7), which with other parts of lots forms Mathieu street, in rear partly by lot number eleven hundred and fifty two and partly by lot number eleven hundred and fifty one on the said official plan and book of reference, on one side to the north west by the above mentioned portions of said lots numbers eleven hundred and forty five-one (1145-1) and eleven hundred and forty five-two (1145-2), and on the other side by another portion of the said lot number eleven hundred and forty five-seven (1145-7), belonging to Norbert Barbier or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of DECEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 1st August, 1876. 4472

[First published, 5th August, 1876.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 2029. } NENTE DE CONSTRUCTION MONT-ROYAL, Plaintiff ; against LOUIS BOURASSA, Defendant.

A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, being the north west part of lot number one hundred and nineteen (119), on the subdivision of the official number eleven hundred and one (No. 1101), on the official plan and book of reference (cadastre) of Saint Mary's ward aforesaid, made and filed for registration purposes, said portion of lot measuring twenty six feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure ; bounded in front by Durham street, on one side by lot number eleven hundred and one. one hundred and twenty (No. 1101-120), and on the other side by the residue of said lot number eleven hundred and one, one hundred and nineteen (No. 1101-119), on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward aforesaid—with a three-story wooden house cased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of DECEMBER next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the

Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 1er août 1876. 4469 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH PEPIN, Demandeur ; contre Dame ROSALIE ARCHAMBAULT *et vir.*, Défenderesse.
Nos. 2358, 2865. }

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de la côte Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, district de Montréal, de la contenance de soixante et cinq pieds et six pouces de largeur sur cent vingt quatre pieds et six pouces de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par la rue Saint-Patrice—avec une maison en bois à une étage et autres bâtisses dessus érigées. Le dit lot de terre étant le numéro trois mille cinq cent trente et un du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, de la contenance de soixante et cinq pieds et six pouces de largeur sur cent vingt-quatre pieds et six pouces de profondeur, le tout plus ou moins —avec une maison en bois à un étage et autres bâtisses dessus érigées. Le dit lot de terre étant le numéro trois mille cinq cent trente deux (3532), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 1er août 1876. 4463 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN H. KENNEDY, Demandeur ; contre FRS. X. CARLE, Défendeur.
No. 142. }

Un certain lot ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatorze cent quatre-vingt-cinq (No. 1485), des plan et livre de renvoi officiels (cadastre) du dit quartier Sainte-Marie, faits et préparés pour les fins d'enregistrement, contenant le dit lot cinquante-cinq pieds et quatre pouces, plus ou moins de largeur sur la rue Parthenais, et cent vingt et un pieds et quatre pouces aussi, plus au moins de profondeur sur la rue Ontario ; borné en front par la dite rue Parthenais, en arrière par le lot numéro quatorze cent quatre-vingt-quatre (No. 1484), du dit plan officiel, appartenant à Dame John Epton, du côté nord-ouest par la rue Ontario susdite, et du côté sud est par Joseph Christin—avec une maison en bois à deux étages et deux côtés lambrissés en briques, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 1er août 1876. 4465 3

[Première publication, 5 août 1876.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes

forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 1st August, 1876. 4470

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH PEPIN, Plaintiff ; against Dame ROSALIE ARCHAMBAULT *et vir*, Defendants.
Nos. 2358-2865. }

1. A lot of land situate and being in the parish of la côte Saint Paul, heretofore forming part of the parish of Montreal, county of Hochelaga, district of Montreal, measuring sixty five feet six inches in width, by one hundred and twenty four feet six inches in depth, the whole more or less ; bounded in front by Saint Patrick street—with a one storey wooden house and outbuildings thereon erected. Said lot of land being number three thousand five hundred and thirty one on the official plan and book of reference for the said parish.

2. Another lot of land situate and being at the same place, measuring sixty five feet six inches in width by one hundred and twenty four feet six inches in depth, the whole more or less—with a one storey wooden house and outbuildings thereon erected. Said lot of land being number three thousand five hundred and thirty two (3532), on the official plan and book of reference for the said parish.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at HALF-PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 1st August, 1876. 4464

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN H. KENNEDY, Plaintiff; against FRS. X. CARLE, Defendant.
No. 142. }

A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and described as number fourteen hundred and eighty five (No. 1485), on the official plan and book of reference (cadastre) for Saint Mary's ward aforesaid, made and prepared for registration purposes, said lot measuring fifty five feet four inches, more or less in width on Parthenais street, and one hundred and twenty one feet four inches, also more or less in depth on Ontario street ; bounded in front by Parthenais street aforesaid, in rear by lot number fourteen hundred and eighty four (1484), on the said official plan, belonging to Mrs. John Epton, on the north west side by Ontario street aforesaid, and on the south east side by Joseph Christin—with a two storey brick faced wooden house divided into two dwellings and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal on the SEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of December next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal 1st August, 1876. 4466

(First published, 5th August, 1876.)

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons hav-

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont dra le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FREDERIC QUERET dit
No. 1090. } LATULIPPE, de la paroisse Saint-Michel, négociant, et ci-devant de la paroisse de Beaumont ; contre RAPHAEL HAMEL, meunier, de la paroisse de Beaumont, et ci-devant du township de Warwick, à savoir :

1. Un lopin de terre situé en la première concession de la paroisse de Saint-Etienne de Beaumont, dans le comté de Bellechasse, de quatre arpents de front sur environ un arpent de profondeur, le tout de forme irrégulière ; tenant au nord-est à Henri Trudel, au sud-ouest à Michel Vien, au nord au fleuve Saint-Laurent—avec un moulin à farine, y compris trois paires de moulanges, balances, deux bluteaux, les écuries, et une boutique de forge et outils, circonstances et dépendances.

2. Un autre terrain d'un quart d'arpent de large, à partir de l'emplacement de la chaussée auprès du Lac Saint-Michel, dans la paroisse Saint-Etienne de Beaumont, concession Ville-Marie, dans le dit comté, sur un quart d'arpent en profondeur plus ou moins, se trouvant séparée par la décharge du dit lac ; borné au sud-ouest et au nord par le terrain de M. Ignace Dion, lequel terrain est censé comprendre celui ou ceux désignés et vendus en un certain rôle de vente par le dit Sieur Ignace Dion au dit Sieur Queret, le 6 juillet 1863, devant Mtre. B. Pouliot, N. P., sous le No. 3472 de son répertoire—circonstances et dépendances.

Le vendeur (Demandeur) réserve expressément comme n'étant pas compris dans la présente vente la partie du dit terrain sur laquelle se trouve le moulin à scie, ainsi que le dit moulin, le *boom* et le quai, circonstances et dépendances du dit moulin à scie, la ligne de division devant être entre le moulin à farine et le moulin à scie, aussi tout ce qui peut se trouver sur le terrain, en dedans les dépendances, présentement vendus et qui appartient par nature en destination au moulin à scie, aussi tout le fer et tous les meubles qui peuvent se trouver sur le dit terrain et qui n'appartiennent pas par destination au moulin à farine ou qui ne sont pas des outils de la boutique de forge, aussi la roue qui se trouve dans le dit moulin à farine et qui sert à faire fonctionner le dit moulin à scie, laquelle roue devra rester où elle se trouve et servir au dit moulin à scie, le vendeur se réservant le plein droit de se servir du pouvoir d'eau pour le fonctionnement du dit moulin à scie, comme par le passé, pourvu que le dit moulin à farine n'en souffre pas quant à la quantité de l'eau, aussi une pointe de terre se trouvant au nord du chemin qui conduit au moulin, contenant environ trois quarts d'arpents en superficie, et compris entre le chemin du moulin et un chemin qui conduit au fleuve Saint-Laurent et le dit fleuve, et le droit de communiquer du dit terrain au moulin à scie par le chemin actuellement existant, les dits deux lots formant un seul lot, Nos. 1 et 2, et seront vendus comme tels.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Etienne de Beaumont, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 2 novembre 1876. Shérif.
[Première publication, 11 novembre 1876.] 6727

ing claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } FREDERIC QUERET dit LA-
No. 1090. } TULIPPE, of the parish of Saint Michel, trader, heretofore of the parish of Beaumont ; against RAPHAEL HAMEL, miller, of the parish of Beaumont, and heretofore of township Warwick, to wit :

1. A lot of land situate in the first concession of the parish of Saint Etienne de Beaumont, in the county of Bellechasse, of four arpents in front by about one arpent in depth, the whole being of irregular shape ; bounded on the north east by Henri Trudel, on the south west by Michel Vien, on the north by the river Saint Lawrence—with a flour mill, including therein three pairs of millstones, scales, two sieves (*bluteau*), also the stables and a forge with the tools, circumstances and dependencies.

2. Another lot measuring one quarter of an arpent in width starting from the site of the mill-dam, near Lake Saint Michel, in the parish of Saint Etienne de Beaumont, Ville Marie concession, in the said county, by one quarter of an arpent in depth, more or less, being separated by the outlet of the said lake ; bounded on the south west and north by Mr. Ignace Dion's property, which lot is also understood to comprise the lot or lots described and sold by a deed of sale from the said Ignace Dion to the said Queret, on the 6th of July, 1863, before Mtre. B. Pouliot, N. P, under No. 3472 of his repertory, circumstances and dependencies.

The seller (Plaintiff) expressly reserves as not being included in this sale the part of the said on which stands the saw mill, also the said mill, the boom and wharves, circumstances and dependencies of the said saw mill, also whatever may be found on the said lot the division to be between the flour mill and the saw mill, or its dependencies, now sold and belonging by nature or destination to the saw mill, also all the iron and all the movables which may be found on the said lot and which do not belong by destination to the flour mill and which are not of the tools belonging to the forge, and also the wheel which is in the said flour mill, and which serves to put the said saw mill in operation, which said wheel must remain where it is and serve for the said saw-mill, the seller reserving the right to use as heretofore the water power for the said saw mill, provided the said saw mill do not suffer as to the quantity of water, also a point of land situate to the north of the road leading to the mill, measuring about three quarters of an arpent in extent, and comprised between the mill road and a road which leads to the river Saint Lawrence and the said river, and the right to communicate from the said land to the saw mill by the road actually existing, said two lots Nos. 1 and 2, forming one single lot, and to be sold as such.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Etienne de Beaumont, on the NINETEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

C. ALLEYN,
Quebec, 2nd November, 1876. Sheriff,
[First published, 11th November, 1876.] 6728

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 836. } CITE DE QUEBEC ; contre JOHN R. PEVERLEY, de Saint-Octave de Métis, dans le comté et district de Rimouski, culler, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue d'Aiguillon, mesurant quarante pieds et six pouces de front sur cinquante-cinq pieds et deux pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue d'Aiguillon, en arrière vers le nord à Louis Paré, d'un côté vers l'est à Dame veuve J. B. Juneau ou ses représentants, de l'autre côté vers l'ouest à un terrain appartenant au Gouvernement Fédéral—avec ensemble une maison en brique à un étage dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro (3241), donné sur le plan du quartier Saint-Jean de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 31 juillet 1876.

[Première publication, 5 août 1876.] 4445 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LE REVEREND HENRY
No. 1881. } JAMES PETRY, de Danville, dans le comté de Richmond, dans la province de Québec, clerc dans les Saints Ordres, et autres ; contre THOMAS DOWNS SHIPMAN, agent d'émigration, de la ville de Lévis, à savoir :

No. 1.—Une étendue de terre de forme irrégulière, sur la rue Wolfe, ville de Lévis, paroisse de Notre-Dame de la Victoire, bornée comme suit : en front à la rue Wolfe, en arrière aux lots Nos. 2 et 3 ci-après décrits, d'un côté vers l'est au lot No. 4 ci-après décrit, et de l'autre côté à la rue Guenette, ayant quatre-vingt douze pieds de front sur le quarré sur quarante-quatre pieds de profondeur sur la rue Guenette, et quatre-vingt-trois pieds sur le côté nord-est, mesure anglaise, et contenant une superficie de cinq mille huit cent quarante-deux pieds carrés, mesure anglaise—avec une maison en bois à un étage sus-érigée et sujette au droit de passage en voiture à son extrémité sud-ouest en faveur du lot No. 2 ci-après décrit.

Lot No. 2.—Une terre de forme irrégulière, sur la rue Guenette ou de l'église, au même lieu, dans la même paroisse, bornée comme suit : en front à la rue Guenette, en arrière au lot No. 3 ci-après décrit, d'un côté vers le nord au lot No. 1 ci-dessus décrit, et de l'autre côté vers le sud à Xavier Thompson ou ses représentants, ayant cinquante et un pieds de front, soixante et trois pieds en arrière sur soixante et seize pieds sur le côté nord, et soixante et quinze pieds six pouces du côté sud, mesure anglaise, et contenant une superficie de quatre mille huit cent trois pieds quarrés, mesure anglaise—avec une maison à deux étages, lambrissée en brique, aussi avec certaines parties des autres bâtisses en bois sus-érigées, avec le droit de passage entrée et sortie, pour les voitures sur le terrain voisin, le lot No. 1 ci-dessus décrit, circonstances et dépendances.

Lot No. 3.—Une étendue de terre située sur la rue Saint-Julien, du même lieu, et de la dite paroisse, bornée comme suit : en front vers l'est à la rue Saint-Julien, en arrière vers l'ouest au lot No. 2 ci-dessus décrit, d'un côté vers le nord partie au lot No. 1 ci-dessus décrit, et partie au lot No. 4 ci-après décrit, et de l'autre côté vers le sud à l'école de l'arrondissement de l'église, ayant soixante et quatre pieds de front sur la rue Saint-Julien, en arrière soixante et trois pieds sur une profondeur sur chaque côté de cinquante-cinq pieds neuf pouces, mesure anglaise, et contenant

FIERI FACIAS.

Recorder's Court

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 836. } THE CITY OF QUEBEC, against JOHN R. PEVERLEY, of Saint Octave de Métis, in the county and district of Rimouski, culler, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, d'Aiguillon street, measuring forty feet six inches in front by fifty five feet two inches in depth, more or less ; bounded in front to the south by d'Aiguillon street aforesaid, in rear to the north by Louis Paré, on one side to the east by Mrs. widow J. B. Juneau or representatives, and on the other side to the west by a lot belonging to the Federal Government—with a one story brick house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (3241), given upon the plan for Saint John's ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 31st July, 1876.

[First published, 5th August, 1876.] 4446

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE REVEREND HENRY
No. 1881. } JAMES PETRY, of Danville, in the county of Richmond, in the province of Quebec, clerk in Holy Orders, and others ; against THOMAS DOWNS SHIPMAN, of the town of Levis, emigrant agent, to wit :

No. 1.—A certain lot or parcel of land of irregular figure, on Wolfe street, town of Levis, parish of Notre Dame de la Victoire, bounded as follows : in front by Wolfe street, in rear by lots Nos. 2 and 3 hereinafter described, on one side towards the east by lot No. 4 hereinafter described, and on the other side by Guenette street, having ninety two feet in front on the square by forty four feet in depth on Guenette street, and eighty three feet on the north east side, english measure, and containing an area of five thousand eight hundred and forty two square feet, english—with a one storey wooden house thereon erected and subject to a right of passage for vehicles at its south west end, in favor of lot No. 2 hereafter described.

Lot No. 2.—A certain lot or parcel of land irregular inform, on Guenette or Church street, in the same place and parish, bounded as follows : in front by Guenette street, in rear by lot No. 3 hereinafter described, on one side towards the north by lot No. 1 hereinabove described, and on the other side towards the south by Xavier Thompson or his representatives, having fifty one feet in front, sixty three feet in rear by seventy six feet on the north side, and seventy five feet six inches on the south side english measure, and containing and area of four thousand eight hundred and three square feet, english—with a two storey framed house, faced with brick, also certain portions of wooden outbuildings thereon erected, with a right of passage for vehicles with egress and ingress over the adjoining lot No. 1 above described, circumstances and dependencies.

Lot No. 3.—A certain lot or parcel of land on Saint Julien street, of the same place and parish aforesaid, bounded as follows : in front towards the east by Saint Julien street, in rear towards the west by lot No. 2 hereinabove described, on one side towards the north partly by lot No. 1 hereinabove described, and partly by lot No. 4 hereinafter described, and on the other side, towards the south by *école de l'arrondissement de l'Eglise*, having sixty four feet in front on Saint Julien street, in rear sixty three feet by a depth on each side, fifty five feet nine inches, english mea-

une superficie de trois mille cinq cent vingt pieds carrés, anglais—avec une maison en bois à un étage sus-érigée, aussi toutes parties de certaines dépendances sus-érigées, circonstances et dépendances.

Lot No. 4.—Une étendue de terre sur la rue Saint-Julien, du même lieu, dite paroisse, bornée comme suit: en front à la rue Saint-Julien, en arrière au lot No. 1 ci dessus décrit, d'un côté vers le nord à la rue Wolfe, et de l'autre côté vers le sud au lot No. 3 ci-dessus décrit, ayant cent pieds de front, en arrière quatre-vingt trois pieds d'un côté sur la rue Wolfe, quarante-quatre pieds, et de l'autre côté quarante pieds, mesure anglaise, et contenant une superficie de trois mille six cent oixante pieds quarrés, anglais—circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le DOUZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Québec, 31 juillet 1876. 4447 3

[Première publication, 5 août 1876.]

Ventes par le Shérif.—Richelieu

AVIS PURLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; es oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS

Cour de Circuit du comté de Berthier—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } LOUIS VADENAIS, Demandeur; contre JACOB SCHARTZ, Défendeur.
No. 157. }

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le troisième rang du township de Brandon, contenant neuf arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur; borné en front aux quarts des lots du quatrième rang du dit township, en arrière aux terres de la concession Saint-Amable ou deuxième rang, d'un côté à la concession Saint-Jacques ou neuvième rang DuSablé, et de l'autre côté à l'Honorable Juge Drummond ou ses représentants—avec moulin, maisons et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans la seigneurie de Lanaudière, dans la concession du neuvième rang DuSablé, contenant seize arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur; borné en front aux deuxième et troisième rangs de Brandon, en arrière au huitième rang DuSablé, d'un côté à Pierre Lambert, et de l'autre côté à Hercule Henault—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans la seigneurie de Lanaudière, dans la concession Saint-Jacques, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; borné en front à la concession Saint David, en arrière au neuvième rang

sure, and containing an area of three thousand five hundred and twenty square feet, english—with a one storey wooden house thereon erected, also all portions of certain outbuildings thereon, circumstances and dependencies.

Lot No. 4.—A certain lot or parcel of land on Saint Julien street, of the same place and parish aforesaid bounded as follows: in front by Saint Julien street, in rear by lot No. 1 hereinabove described, on one side towards the north by Wolfe street, and on the other side towards the south by lot No. 3 hereinabove described, having one hundred feet in front, in rear eighty three feet, on one side on Wolfe street, forty four feet, and on the other side forty feet, english measure, and containing an area of three thousand six hundred and sixty square feet, english—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Quebec, 31st July, 1876. 4448

[First published, 5th August, 1876.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the county of Berthier—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } LOUIS VADENAIS, Plaintiff; against JACOB SCHARTZ, Defendant.
No. 157: }

1. A lot of land situate and being in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the third range of township Brandon, measuring nine arpents in front by twenty seven arpents in depth; bounded in front by the *quart des lots* of the fourth range lots in the said township, in rear by the lands of the Saint Amable concession or the second range, on one side by the Saint Jacques concession or the ninth DuSablé range, and on the other side by the Honorable Judge Drummond, or his representatives—with a mill, houses, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate in the said parish of Saint Gabriel de Brandon, in the seigniory of Lanaudière, in the concession of the ninth DuSablé range, measuring sixteen arpents in width by twenty five arpents in depth; bounded in front by the second and third ranges of Brandon, in rear by the eighth DuSablé range, on one side by Pierre Lambert, and on the other side by Hercule Henault—no buildings.

3. Another lot of land situate in the said parish of Saint Gabriel de Brandon, in the seigniory of Lanaudière, in the Saint Jacques concession, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the Saint David concession, in rear by the ninth DuSablé

DuSablé, d'un côté à Joseph Brulé, et de l'autre côté à Louis Henault—sans bâtisses.

Pour être vendus comme suit: le lot en premier lieu désigné au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, en la ville de Berthier, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et les lots en deuxième et troisième lieu désignés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

P. GUÉVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 13 septembre 1876. 5389 2

[Première publication, 16 septembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du comté de Berthier—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } JAMES AMIOT, Demandeur;
No. 4653. } contre FELIX PROVOST, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le neuvième rang de la seigneurie de Lanaudière, contenant quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant devant au township de Brandon, en profondeur au huitième rang de la seigneurie susdite, du côté nord-ouest à François Frappier, et du côté sud-est à Jacob Schartz—avec une maison et deux écuries sus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 13 septembre 1876 5391 2

[Première publication, 16 septembre 1876.]

---

range, on one side by Joseph Brulé, and on the other side by Louis Henault—no buildings.

To be sold as follows, to wit: the lot firstly described at the registry office for the county of Berthier, in the town of Berthier, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon; and the lots secondly and thirdly described, at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the seventeenth day of January next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 13th September, 1876. 5390

[First published, 16th September, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit court for the county of Berthier—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } JAMES AMIOT, Plaintiff;
No. 4653. } against FELIX PROVOST, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the ninth range of the seigniory of Lanaudière, containing four arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by township Brandon, in rear by the eighth range of the seigniory of Brandon, on the north west side by François Frappier, and on the south east side by Jacob Schartz—with a house and two sheds thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Brandon, on the SEVENTEENTH day of JANUARY next, at THREE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the seventeenth day of January next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 13th September, 1876. 5392

[First published, 16th September, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir: } ETIENNE BOIVIN, bourgois, rentier, de la paroisse de la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix *et al.*, Demandeurs; contre JOHN EDWARD FITZPATRICK, écuyer, médecin, du même lieu, Défendeur, à savoir:
No. 208. }

Un emplacement étant le numéro six B, de la côte de l'église, en le village sud-ouest de la dite Baie Saint-Paul, seigneurie de Beaupré, dans le district de Saguenay, de la contenance de trois perches, plus ou moins de terre de front sur un arpent aussi plus ou moins de profondeur; borné par devant au chemin public, et par derrière à la terre d'Eucharist Perron, représentant Adolphe Gagnon, joignant d'un côté au nord à Edouard Lépine, et de l'autre côté au sud à Thélesphore

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit: } ETIENNE BOIVIN, gentleman, *rentier*, of the parish of Baie Saint Paul, county of Charlevoix and others, Plaintiffs; against JOHN EDWARD FITZPATRICK, esquire, physician, of the same place, Defendant, to wit:
No. 208. }

A lot being number six B, on the Côte de l'Eglise, in the village south west of Saint Paul's Bay aforesaid, seigniory of Beaupré, in the district of Saguenay, measuring three perches, more or less, in front, by one arpent, more or less in depth; bounded in front by the main road, in rear by the property of Eucharist Perron, representing Adolphe Gagnon, on one side to the north by Edouard Lépine, and on the other side to the south by Thelesphore Fortin, esquire, notary, representing the

Fortin, écuyer, notaire, représentant feu Edouard Boudreau, écuyer, médecin—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de la Baie Saint-Paul, le DOUZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

P. H. CIMON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Malbaie, 27 juillet 1876. 4429 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } CLEOPHE CIMON, de la
No. 62. } paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, écuyer, notaire, Demandeur ; contre SERAPHIN SIMARD, du même lieu, cultivateur, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de la Malbaie, seigneurie Murray Bay, concession de Terrebonne, dans le district de Saguenay, contenant deux arpents, une perche et huit pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par devant à la cime des Caps de la Mer, et par derrière au chemin du Roi présentement usité, et partant du dit chemin du Roi, un arpent, une perche et huit pieds sur la profondeur qui reste pour former cinquante-sept arpents et demi, ou environ de profondeur, partant de la dite cime des Caps ; et bornée par derrière au bout de la dite profondeur, tenant d'un côté au sud-ouest à Joseph Duchesne, fils, et d'autre côté au nord-est à François Tremblay ou ses représentants—ensemble avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à mon bureau, en la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de décembre prochain.

P. H. CIMON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Malbaie, 27 juillet 1876. 4431 3

[Première publication, 5 août 1876.]

late Edouard Boudreau, esquire, physician—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of La Baie Saint Paul, on the TWELFTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of December next.

P. H. CIMON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Malbaie, 27th July, 1876. 4430

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } CLEOPHE CIMON, of the
No. 62. } parish of Saint Etienne de la Malbaie, esquire, notary, Plaintiff ; against SERAPHIN SIMARD, of the same place, farmer, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of la Malbaie, seigniory of Murray Bay, Terrebonne concession, in the district of Saguenay, measuring two arpents, one perch and eight feet in front by the depth which there may be between the summit of Caps de la Mer, in front, and the King's highway now in use, in rear, starting from the said King's highway, one arpent, one perch and eight feet by the depth requisite to form fifty seven arpents or thereabouts in depth, starting from the said summit of the Caps de la Mer ; and bounded in rear by the end of the said depth, on one side to the south west by Joseph Duchesne, junior, and on the other side to the north east by François Tremblay or his representatives—together with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the parish of Saint Etienne de la Malbaie, on the SEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of December next.

P. H. CIMON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Malbaie, 27th July, 1876. 4432

[First published, 5th August, 1876.]

Ventes par le Shérif—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être deposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir ; } EDWARD T.
No. 202. } BROOKS, avocat, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de GEORGE B. NEWELL et RUEL HALL, tous deux du canton d'Eaton, dans le district de Saint-François, Défendeurs ; à savoir :

Comme appartenant à George B. Newell, un des Défendeurs.

La moitié sud du lot numéro quinze, dans le dixième rang des lots situés dans le dit canton de Eaton.

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS,
No. 202. } of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of GEORGE B. NEWELL and RUEL HALL, both of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, Defendants, to wit :

As belonging to George B. Newell, one of the Defendants.

The south half of the lot number fifteen, in the tenth range of lots in said township of Eaton.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement, du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le TREIZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 6 novembre 1876. 6701

[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : No. 867. } MALCOLM McKECHNIE, commerçant, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de DAME ANGÉLIQUE DROUSE, du canton d'Orford, dans le district de Saint-François, veuve de feu Louis Caya, en son vivant, cultivateur d'Orford susdit, et autres, Défendeurs, à savoir :

Premièrement.—Les cinquante acres ouest du lot numéro dix, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton d'Orford—avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics.

Deuxièmement.—Toute cette partie du dit lot numéro dix, dans le dit deuxième rang d'Orford susdit, située au nord du grand chemin, et bornée à l'est par la terre appartenant à Oliver Camirand, et à l'ouest à l'étendue de terre en premier lieu décrite et contenant neuf acres plus ou moins.

Troisièmement.—La moitié ouest du lot numéro neuf, dans le deuxième rang du dit canton d'Orford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dites étendues de terre, circonstances, etc.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la dite cité de Sherbrooke, le QUATORZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 7 novembre 1876. 6731

[Première publication, 11 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Montréal.

Saint-François, à savoir : No. 2013. } THE MOLSON'S BANK, corps politique dûment incorporée, faisant le commerce de banque, et ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de LOUIS FOURNIER, commerçant, du canton de Shipton, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

1. L'étendue de terre, le privilége de moulin et pouvoir d'eau connus et désignés comme étant cette étendue de terre formant une partie du lot numéro vingt et un dans le quatrième rang des lots situés dans le dit canton de Shipton, et située entre le chemin de la Reine, qui conduit de Danville à Kingsey Falls, et le ruisseau ordinairement connu comme le ruisseau de Clark, ou le ruisseau du moulin Nutting, à partir du pont sur le dit ruisseau à l'extrémité nord-ouest d'une bâtisse qui servait ci-devant de fonderie jusqu'à un poteau planté par feu F. C. Cleeve, écuyer, arpenteur provincial, au coin du jardin appartenant à Hayes Gilman ou ses représentants, sur le côté ouest du dit chemin de la Reine, et a environ cinquante-six chaînons de l'étang du moulin, et la moitié du ruisseau coulant au delà des dits lieux, avec tout l'étang du moulin sur le dit ruisseau, jusqu'à la marque de la haute marée sur les deux côtés du dit ruisseau et l'écluse qui le traverse—avec aussi toutes les bâtisses érigées sur la dite étendue de terre.

2. Une autre étendue de terre formant partie du

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the THIRTEENTH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 6th November, 1876. 6702

[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : No. 867. } MALCOLM McKECHNIE, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME ANGELIQUE DROUSE, of the township of Orford, in the district of Saint Francis, widow of the late Louis Caya, in his lifetime of Orford aforesaid, farmer, and others, Defendants, to wit :

Firstly.—The west fifty acres of the lot number ten, in the second range of lots in the said township of Orford, with the usual allowance for highways.

Secondly.—All that part of the said lot number ten, in the said second range of Orford aforesaid, lying north of the Main road, and bounded on the east by land belonging to Oliver Camirand, and on the west by the firstly described parcel of land, and containing nine acres, more or less.

Thirdly.—The west half of the lot number nine in the second range of the said township of Orford, containing one hundred acres of land, more or less—with all and every the buildings and improvements on the said parcels of land erected and made, and the appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office, of the registration division of Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the FOURTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 7th November, 1876. 6732

[First published, 11th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Montreal.

Saint Francis, to wit : No. 2013. } THE MOLSON'S BANK, a body politic and corporate, duly incorporated, carrying on the business of banking, and having their principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff's ; against the lands and tenements of LOUIS FOURNIER, of the township of Shipton, in the district of Saint Francis, trader, Defendant, to wit :

1. The parcel of land, mill privilege and water power known and distinguished as that portion of land forming a part of the lot number twenty one in the fourth range of lots in the said township of Shipton, and lying between the Queen's highway, leading from Danville to Kingsey Falls, and the stream commonly known as Clacks brook, or the Nutting mill stream, from the bridge over the said stream at the north west end of a building which was heretofore used as a foundry up to a certain post planted by the late F. C. Cleeve, esquire, provincial land surveyor, at the corner of the garden belonging to Hayes Gilman or his representatives, on the west side of the said Queen's highway, and at about fifty six links from the mill pond, and one half of the stream flowing past the said premises, with the whole of the mill pond upon the said stream up, to high water mark on both sides of the said stream and the dam across the same—with also all the buildings upon the above described parcel of land.

2. Another parcel of land forming part of the

mê

me lot numéro vingt et un dans le quatrième rang de Shipton, et étant sur le côté est du dit chemin public qui conduit de Danville à Kingsey Falls, contenant ou supposée contenir trois cent pieds le long du dit chemin public depuis un poteau planté par le dit feu F. C. Cleeve, sur la cime de la côte entre la propriété du dit Hayes Gilman ou ses représentants, et l'etendue de terre maintenant décrite ; delà à angle droit quatre cent pieds, plus ou moins ; delà à angle droit jusqu'à son intersection avec la propriété du dit Hayes Gilman ou ses représentants ; de là le long de la dite propriété jusqu'au dit poteau ou point de départ—avec la maison et autres bâtisses sus-érigées. Aussi toute cette étendue de terre à être trouvée entre le dit chemin public,et la propriété du dit Hayes Gilman ou ses représentants, sur le côté est du dit chemin public, et le long d'icelui depuis l'étendue de terre ci-dessus en deuxième lieu décrite jusqu'au coin ouest d'une grange étant la propriété du dit Hayes Gilman ou ses représentants, et étant l'étendue de terre en dernier lieu mentionnée, aussi une partie du dit lot numéro vingt et un dans le dit quatrième rang de Shipton.

Pour être vendues au bureau du régistrateur de la divi[illegible] d'enregistrement du comte de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district de Saint-François, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 1er août 1876. 4477 3

[Première publication, 5 août 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Stanstead, à Coaticook.

Saint-François, à savoir : } JOHN THORNTON
No. 1386. } ET NEWELL W. THOMAS, tous deux du village de Coaticook, dans le dit comté de Stanstead et district de Saint-François, commerçant et associés, y faisant affaires sous les nom et raison de "Thornton et Thomas," Demandeurs ; contre les terres et tenements d'AUGUSTUS BAILEY, du canton de Barford, dans le dit comté de Stanstead, Défendeur, à savoir :

La moitié sud du lot numéro douze dans le neuvième rang des lots du dit canton de Barford—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 5 août 1876. 4609 3

[Première publication, 12 août 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } EDWARD T.
No. 508. } BROOKS, avocat, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de DAMASE HÉBERT, du canton de Eaton, dans le dit district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

La moitié sud du lot numéro vingt-quatre dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton de Eaton, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Compton, au village de Cookshire, dans le dit district de Saint-François, le TRENTE-UNIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

same lot number twenty one in the fourth range of Shipton, and being on the easterly side of the said highway from Danville to Kingsey Falls, containing or supposed to contain three hundred feet along the said highway from a post planted by the said late F. C Cleeve, on the top of the hill between the property of the said Hayes Gilman or his representatives, and the parcel of land presently described ; thence at a right angle four hundred feet, more or less ; thence at a right angle until it strikes the property of the said Hayes Gilman or his representatives ; thence along that property to the said post or place of beginning—together with the dwelling house and others buildings thereon erected. Also all that part or piece of land to be found between the aforesaid highway and the property of the said Hayes Gilman or his representatives, on the easterly side of the said highway and along the same from the parcel of land hereinbefore secondly described to the west corner of a barn the property of the said Hayes Gilman or his representatives, and being the last mentioned piece of land, also a portion of the said lot number twenty one in the said fourth range of Shipton.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the village of Richmond, in said district of Saint Francis, on the SIXTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of December next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 1st August, 1876. 4478

[First published, 5th August, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Stanstead, at Coaticook.

Saint Francis, to wit : } JOHN THORNTON AND
No. 1386. } NEWELL W. THOMAS, both of the village of Coaticook, in the said county of Stanstead and district of Saint Francis, traders and co-partners, carrying on business there together as such under the name style and firm of "Thornton and Thomas," Plaintiff's ; against the lands and tenements of AUGUSTUS BAILEY, of the township of Barford, in the said county of Stanstead, Defendant, to wit :

The south half of the lot number twelve in the ninth range of lots in the said township of Barford—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of February next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 5th August, 1876. 4610

[First published, 12th August, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit court—District of Saint Francis

Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS,
No. 508. } of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of DAMASE HÉBERT, of the township of Eaton, in said district of Saint Francis, Defendant, to wit :

The south half of the lot number twenty four in the eleventh range of lots in the said township of Eaton, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district of Saint Francis, on the THIRTY FIRST day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, The said writ

Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 14 septembre 1876. 5337 2

[Première publication, 30 septembre 1876.]

returnable on the first day of February next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 14th September, 1876. 5338

[First published, 30th September, 1876.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: No. 1622. } FRANÇOIS XAVIER CADIEUX, écuyer, Demandeur; contre WILLIAM LANGAN FORSYTH, écuyer, Défendeur, à savoir.

1. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Simon, étant le lot numéro un, du rang Sainte-Charlotte, de cinq arpents et cinq perches de large sur le chemin du dit rang, allant en pointe, sur une profondeur de vingt et un arpents; tenant devant au chemin du dit rang Sainte-Charlotte, en profondeur à la ligne de division des terres appartenant aux héritiers Leslie, d'un côté au cordon des terres du quatrième rang de Saint-Simon, et de l'autre côté au terrain ci-après désigné.

2. Un terrain situé au même lieu, étant le lot numéro deux du dit rang Sainte-Charlotte, de cinq arpents et cinq perches de front sur le chemin, allant en pointe, sur une profondeur de vingt et un arpents où le dit lot n'a que trois perches et deux pieds de large; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur à la ligne de division des terres appartenant aux héritiers Leslie, d'un côté le terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté le terrain ci-après désigné.

3. Un terrain situé au même lieu, étant le lot numéro trois du dit rang Sainte-Charlotte, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux héritiers Leslie ou leurs représentants, d'un côté au terrain en second lieu désigné ci-dessus, et de l'autre côté à Rémi Bernard ou ses représentants.

4. Un terrain situé au même lieu, étant le lot numéro deux du rang Saint-Henri, d'un arpent quatre perches et neuf pieds de large sur le chemin, sur une profondeur de vingt arpents trois perches et demie où il a six arpents cinq perches et sept pieds de largeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du premier rang de Saint-Hugues, d'un côté à Joseph Vandal, et d'autre côté aux nommés Marcot, Allard et Birs ou leurs représentants.

5. Un terrain situé au même lieu sur le dit rang Saint-Henri, étant la moitié est du lot numéro quatre du dit rang Saint-Henri, de deux arpents de front sur vingt arpents quatre perches de profondeur; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Saint-Hugues, d'un côté

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit: No. 1622. } FRANÇOIS XAVIER CADIEUX, esquire, Plaintiff; against WILLIAM LANGAN FORSYTH, esquire, Defendant, to wit:

1. A lot situate in the parish of Saint Simon, being lot number one, of the Sainte Charlotte range, of five arpents and five perches in width upon the road of the said range, running to a point, by a depth of twenty one arpents; bounded in front by the road of the said Sainte Charlotte range, in rear by the division line of the lands belonging to the heirs Leslie, on one side by the division line of the lands of the fourth range of Saint Simon, and on the other side by the land hereinafter mentioned.

2. A land situate at the same place being lot number two of the said Sainte Charlotte range, of five arpents and five perches in front upon the road, running to a point, by a depth of twenty one aapents where the said lot measures only three perches and two feet in width; bounded in front by the road of the said range, in rear by the division line of the lands belonging to the heirs Leslie, on one side by the lot above described, and on the other side by the property hereinafter described.

3. A land situate at the same place, being number three of the said Sainte Charlotte range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of the said range, in rear by the heirs Leslie or their representatives, on one side by the lot secondly hereinabove described, and on the other side by Remi Bernard or his representatives.

4. A land situate at the same place, being lot number two of the Saint Henri range, of one arpent four perches and nine feet in width on the road, by a depth of twenty arpents three perches and a half where it measures six arpents five perches and seven feet in width; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the first range of Saint Hugues, on one side by Joseph Vandal, and on the other side by parties named Marcot, Allard and Birs or their representatives.

5. A lot situate at the same place on the said Saint Henri range, being the east half of lot number four of the Saint Henri range aforesaid, of two arpents in front by twenty arpents and four perches in depth; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of Saint Hugues,

à Hyacinthe Lemonde et de l'autre côté à Louis Lemonde ou leurs représentants.

6. Un terrain situé en la paroisse Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro vingt-trois du dit rang Sainte-Charlotte, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté à Jean-Baptiste Leureux, et d'autre côté à Joseph Delâge ou ses représentants.

7. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro vingt-six du rang Sainte-Charlotte, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté à Mme Charlotte Langan, et de l'autre côté le terrain ci-après désigné.

8. Un terrain situé en la paroisse Saint-Liboire, étant la moitié ouest du lot numéro vingt sept du rang Sainte-Charlotte, de deux arpents de largeur sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté au débiteur, et de l'autre côté à Antoine Côté ou ses représentants.

9. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro trente du rang Sainte-Charlotte, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté au lot numéro vingt-neuf, et d'autre côté au terrain ci-après désigné.

10. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro trente et un du rang Sainte-Charlotte, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté au lot ci-dessus désigné, et d'autre côté au lot numéro trente-deux.

11. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro trente-deux du rang Sainte-Charlotte, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté au lot numéro trente et un, et d'autre côté au lot numéro trente-trois.

12. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro trente-trois du rang Sainte-Charlotte, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au terrain des héritiers Leslie, d'un côté au lot numéro trente-deux, et d'autre côté au lot numéro trente-quatre.

13. Un terrain situé au même lieu de Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro vingt du rang Saint-Henri, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté à Magloire Benoit et Jean-Bte. Michon, et de l'autre côté au terrain ci-après désigné.

14. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro vingt et un du rang Saint-Henri, de quatre arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; borné en front au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté à François Lajoie et Jean-Baptiste Lajoie.

15. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro vingt-neuf du rang Saint-Henri, de deux arpents de front sur vingt et un arpents de profondeur ; borné en front au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté à Léopold Girard ou ses représentants, et d'autre côté au terrain ci-après désigné.

16. Un terrain situé en la paroisse de Saint-

on one side by Hyacinthe Lemonde, and on the other side by Louis Lemonde or their representatives.

6. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being the east half of lot number twenty three of the said Sainte Charlotte range, of two arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by Jean Baptiste Leureux, and on the other side by Joseph Delage or their representatives.

7. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being the east half of lot number twenty six of the Sainte Charlotte range, of two arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by Mrs. Charlotte Langan, and on the other side by the property hereinafter described.

8. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being the west half of lot number twenty seven of the Sainte Charlotte range, of two arpents in width by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by the debtor and on the other side by Antoine Côté or his representatives.

9. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being lot number thirty of the Sainte Charlotte range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by lot number twenty nine, and on the other side by the lot hereinafter described.

10. A land situate in the parish of Saint-Liboire, being lot number thirty one of the Sainte-Charlotte range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by the lot hereinabove described, and on the other side by lot number thirty two.

11. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being lot number thirty two of the Sainte Charlotte range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by lot thirty one, and on the other side by lot number thirty three.

12. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being lot number thirty three of the Sainte Charlotte range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the property of the heirs Leslie, on one side by lot number thirty two, and on the other side by lot number thirty four.

13. A lot situate at the same place, Saint-Liboire aforesaid, being the east half of lot number twenty of the Saint Henri range, of two arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road, in rear by the lands of Sainte Helene, on one side by Magloire Benoit and Jean Bte. Michon, and on the other side by the lot hereinafter described.

14. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being lot number twenty one of the Saint Henri range, of four arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the second range, in rear by the lands of Sainte Helene, on one side by the lot hereinafter described, and on the other side by François Lajoie and Jean Baptiste Lajoie.

15. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being the east half of lot number twenty nine of the Saint Henri range, of two arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of Sainte Helene, on one side by Leopold Girard or representatives, and on the other side by the lot hereinafter described.

16. A lot situate in the parish of Saint Liboire,

Liboire, étant le lot numéro trente du rang Saint-Henri, de quatre arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté au lot numéro vingt-neuf, et d'autre côté au lot numéro trente et un.

17. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro trente et un du rang Saint-Henri, de quatre arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur ; tenant devant au chemin, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté au lot numéro trente, et d'autre côté au lot numéro trente-deux.

18. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant le lot numéro trente-deux du rang Saint-Henri, de quatre arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur ; tenant devant au chemin, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté au lot numéro trente et un, et d'autre côté au lot numéro trente-trois.

19. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié ouest du lot numéro trente-trois du dit rang Saint-Henri ; borné en front au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de Sainte-Hélène, d'un côté au lot numéro trente-deux, et de l'autre côté à l'autre moitié du lot numéro trente-trois à Théophile Beaunoyer ou ses représentants.

Pour être vendus le HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, à la porte de l'église de la paroisse Saint-Simon, les lots désignés en premier, second, troisième, quatrième et cinquième lieux ci-dessus ; et tous les autres lots ci-dessus désignés seront vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le NEUVIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le vingt-deuxième jour de février prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Saint-Hyacinthe, 3 octobre 1876. 5357 2

[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } RÉVÉREND
No. 1694. } JOSEPH ISIDORE BESSETTE, Demandeur ; contre DEMOISELLE SARA HAYWOOD, Défenderesse, à savoir :

Un lopin de terre situé à Marieville, contenant environ un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir du chemin de la Reine, allant jusqu'au sud du ruisseau Saint-Louis, ou depuis le chemin du rang de l'église à aller au haut de la côté de l'autre côté du dit ruisseau Saint-Louis ; tenant en front au dit chemin de la Reine, en profondeur au demandeur, d'un côté à François Ledoux, et de l'autre côté à un fossé situé au bout du jardin compris dans le lopin de terre susdit, la ligne latérale de division à cet endroit devant continuer parallèlement à la propriété de la veuve Vertefeuille—avec une maison, une écurie, deux hangars dessus érigés.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Marie de Monnoir, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant midi. Bref rapportable le quinze décembre prochain.

L. TACHE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 18 juillet 1876. 4433 3

[Première publication, 5 août 1876.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes

being lot number thirty of the Saint Henri range, of four arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of Saint Helene, on one side by lot number twenty nine, and on the other side by lot number thirty one.

17. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being lot number thirty one of the Saint Henri range, of four arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front by the road, in rear by the lands of Sainte Helene, on one side by lot number thirty, and on the other side by lot number thirty two.

18. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being lot number thirty two of the Saint Henri range, of four arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front by the road, in rear by the lands of Sainte Helene, on one side by lot number thirty one, and on the other side by lot number thirty three.

19. A lot situate in the parish of Saint Liboire, being the west half of lot number thirty three in the said Saint Henri range ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of Sainte Helene, on one side by lot number thirty two, and on the other side by the other half of lot number thirty three belonging to Theophile Beaunoyer or his representatives.

To be sold, the lots firstly, secondly, thirdly, fourthly and fifthly described, at the parish church door of the parish of Saint Simon, on the EIGHTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon ; and the other lots to be sold at the parish church door of the parish of Saint Liboire, on the NINTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of February next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 3rd October, 1876. 5358

[First published, 7th October, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit: } REVEREND JOSEPH ISIDORE
No. 1694. } BESSETTE, Plaintiff ; against DEMOISELLE SARA HAYWOOD, Defendant, to wit :

A lot of land situate at Marieville, containing about one arpent and a half in front by the depth that there may be from the Queen's highway, to the south side of Ruisseau Saint Louis, own between the road of the church range and the hight of the bank on the other side of the said Ruisseau Saint Louis ; joining in front the said Queen's highway, in rear the plaintiff, on one side François Ledoux, and on the other side a ditch at the end of the garden comprised in the said lot of land, the lateral line of division at this point being to be ran parallely with the property of widow Vertefeuille—with one house, stable and two granaries thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marie de Monnoir, the SEVENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth December next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 18th July, 1876. 4434

[First published, 5th August, 1876.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All per-

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Terrebonne.

Province de Québec, District de Terrebonne, No. 434. } FRANÇOIS XAVIER TOUCHETTE, ci-devant cultivateur, de Sainte-Monique, dans le district de Terrebonne, actuellement journalier, de Montréal, dans le district de Montréal, Demandeur ; contre LEANDRE GRATTON, cultivateur, de Sainte-Monique, dans le dit district de Terrebonne, Défendeur.

1. Un terrain sis et situé en la dite paroisse de Sainte-Monique, dans le district de Terrebonne, contenant trois arpents de front sur onze arpents de profondeur dans une ligne, et neuf arpents quatre perches et trois quarts dans l'autre ligne ; tenant par devant à la grande ligne seigneuriale, par derrière à François Desjardins, d'un côté au dit Desjardins, et d'autre côté à Jérémie Duquette —avec les bâtisses dessus construites, savoir : une maison, grange et autres bâtisses.

2. Un autre terrain situé au même lieu, dans la côte Sainte-Henriette, contenant trois arpents de front sur neuf arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant devant au chemin de front de la dite côte, dernière à Jan. C. Brousseau, d'un côté à Dolphis Morand, et d'autre côté à Marcel Duquette —sans bâtisse.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Monique, dit district, JEUDI, le SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le onzième jour de décembre prochain, (1876.)

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 1er août 1876. 4485 3

[Première publication, 5 août 1876.]

sons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Terrebonne.

Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit: No. 434. } FRANÇOIS XAVIER TOUCHETTE, heretofore farmer, of Sainte Monique, in the district of Terrebonne, now of Montreal, in the district of Montreal, laborer, Plaintiff; against LEANDRE GRATTON, farmer, of Sainte Monique, in the said district of Terrebonne, Defendant.

1. A lot situate and being in the said parish of Sainte Monique, in the district of Terrebonne, measuring three arpents in front by eleven arpents in depth on one alignment, and nine arpents four perches and three quarters in the other alignment; bounded in front by the main seigniorial line, in rear by François Desjardins, on one side by the said Desjardins, and on the other side by Jeremie Duquette—with the buildings thereon erected, to wit: a house, barn and outbuildings.

2. Another lot situate at the same place, in the côte Sainte Henriette, measuring three arpents in front by nine arpents in depth, more or less; bounded in front by the front road of the said côte, in rear by Jan. C. Brousseau, on one side by Dolphis Morand, and on the other side by Marcel Duquette—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, district aforesaid, on THURSDAY, the SEVENTH day of DECEMBER next, at NOON. Said writ returnable the eleventh day of December next, (1876).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 1st August, 1876. 4486

[First published, 5th August, 1876.]

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de municipalité scolaire.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 25 octobre dernier, d'ériger en municipalité scolaire distincte le canton d'Aberdeen, dans le comté de Pontiac, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme canton.

Nominations de Commissaires.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 25 octobre dernier, de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Beauce.—Sacré Cœur de Jésus.—M. Bernabé Faucher en remplacement de Gervais Couture, sortant de charge.

Comté d'Hochelaga. — Outremont. — George Home et David Edwards, écuyers, et MM. Samuel Higginbottain, George Cooke et Alexander Baimmer. Municipalité nouvelle.

Comté de Montmorency.—Sainte-Pétronille de Beaulieu.—MM. Evariste Noël, Félix Noël, Louis Ferland, Félix Proulx et Pierre Plante. Il n'y a pas eu d'élection.

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Erection of School Municipalities.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 25th of October last, to erect into a distinct school municipality the township of Aberdeen, in the county of Pontiac, with the limits which are assigned to it as a township.

Appointments of Commissioners.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 25th of October last, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Beauce.—Sacré Cœur de Jésus.—M. Bernabé Faucher, *vice* Gervais Couture, retired from office.

County of Hochelaga. — Outremont. — George Home and David Edwards, esquires, and Messrs. Samuel Higginbottain, George Cooke and Alexander Baimmer. New Municipality.

County of Montmorency.—Sainte Pétronille de Beaulieu.—Messrs. Evariste Noel, Felix Noel, Louis Ferland, Felix Proulx and Pierre Plante. No election having taken place.

Nomination d'examinateurs.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 28 octobre dernier, de nommer membres du dit bureau, le Révérend Robert D. Mills et Hiram Leroy Fuller, écuyer, en remplacement des Révérends Charles P. Watson et John McFarlane.

6793

Appointments of Examiners.

PROTESTANT BOARD OF WATERLOO AND SWEETSBURG.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 28th of October last, to appoint as members of the said board, the Reverend Robert Mills and Hiram Leroy Fuller, esquire, *vice* the Reverend Charles P. Watson and John McFarlane.

6794

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que les habitants de la paroisse de Sainte-Cunégonde, maintenant formant partie de la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la dite paroisse de Sainte-Cunégonde en municipalité de village.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Procureurs des requérants.

Montréal, 7 novembre 1876. 6833

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that the inhabitants of the parish of Saint Cunégonde, now a part of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, will apply to the legislature of the Province of Quebec, at its next session to be incorporated in a village municipality.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Attorneys for Petitioners.

Montreal, 7th November, 1876. 6834

Avis Divers.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

Dame Hermine Philomène Hermeline Lesieur Desaulniers, of the parish of Yamachiche, said district, wife of Elie Boisvert, farmer, of the same place, duly authorized *à ester en justice*,

Plaintiff;

vs.

Elie Boisvert, farmer, of the said parish,

Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the third day of November instant.

N. S. DENONCOURT,
Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 6th November, 1876. 6724

Miscellaneous Notices.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }

Dame Hermine Philomène Lesieur Desaulniers, de la paroisse d'Yamachiche, dit district, épouse d'Elie Boisvert, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse;

et

Elie Boisvert, cultivateur, de la dite paroisse,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été institué en cette cause, le troisième jour de novembre courant.

N. S. DENONCOURT,
Procureur de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 6 novembre 1876. 6723

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Barbeau, du village et de la paroisse de Laprairie, district de Montréal, commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de Barbeau & Cie., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, à Montréal, lundi, le quatrième jour de décembre A. D. 1876, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 6 novembre 1876. 6867

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Lauzon, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, mardi, le cinquième jour de décembre A. D. 1876, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

Montréal, 9 novembre 1876. 6835

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean-Baptiste Barbeau, of the village and parish of Laprairie, district of Montreal, trader, there doing business under the name or firm of Barbeau & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the fourth day of December A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 6th November, 1876. 6868

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Lauzon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, No. 16, Saint Vincent street, on Tuesday, the fifth day of December A. D. 1876, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

Montreal, 9th November, 1876. 6836

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph C. Dagenais, de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le (20) vingt courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 novembre 1876. 6801

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Peter Ferguson et John M. O'Leary, tout deux de la cité de Montréal, entrepreneurs, commerçants et associés, sous les nom et raison de Ferguson & O'Leary, entrepreneurs, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingtième jour de novembre A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François Xavier.
Montréal, 9 novembre 1876. 6803

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Patrick F. Walsh, marchand de chaussures et commerçant, des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme tel sous les nom et raison de P. F. Walsh, et compagnie, faillis.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Compagnie, Merchants Exchange Building, No. 11, rue Saint Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le quatrième jour de décembre, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.
Montréal, 9 novembre 1876. 6839

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Ovide Malo, de la cité de Montréal, commerçant, sous les nom et raison d'Ovide Malo & Cie., dans la dite cité de Montréal, tailleur, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 novembre 1876. 6809

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Ovila St. Jean, contracteur et commerçant, du village de la côte Saint-Paul, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 novembre 1876. 6861

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph C. Dagenais, of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been preprared subject to objection until Monday, the (20) twentieth instant, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 9th November, 1876. 6802

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Peter Ferguson and John M. O'Leary, both of the city of Montreal, contractors and traders, and co-partners, under the name and firm of Ferguson & O'Leary, contractors, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twentieth day of November, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 9th November, 1876. 6804

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Patrick F. Walsh, of the city and district of Montreal, dealer in boots and shoes, trader, carrying of business there as such under the name style and firm of P. F. Walsh and Company, an Insoivent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Stewart, Dupuy and Company, Merchants Exchange Building, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, on Monday, the fourth day of December, A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Official assignee.
Montreal, 9th November, 1876. 6840

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ovide Malo, of the city of Montreal, trading, under the name and style of Ovide Malo & Co., in the said city of Montreal, tailor, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office: Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 6th November, 1876. 6810

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ovila St. Jean, of the village of Côte Saint Paul, district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil and Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th November, 1876. 6803

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de R. B. Champagne, commerçant, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quatrième jour de décembre 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 novembre 1876. 6865

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal,
No. 1149.

John Gillespie, de la cité de Toronto, dans le comté de York, paroisse d'Ontario, marchand, Demandeur; vs. Edward Schultze et Robert B. Reinhardt, tous deux des cité et district de Montréal, manchonniers et marchands, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison et société de Shultze, Reinhardt & Cie., Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal, lundi, le quatrième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leur affaires, et nommer un syndic s'il le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
Montréal, 8 novembre 1876. 6815

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Henry Langton Smyth, de la cité de Montréal, marchand à commission et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 novembre 1876. 6863

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Lapointe, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

JOHN FAIR,
Syndic officiel.
Montréal, 4 novembre 1876. 6831

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Renaud et Camille Gariépy, commerçants, sous les nom et raison de Renaud & Gariépy, de la cité de Montréal, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingtième jour de novembre, A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 novembre 1876. 6805

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. H. Burgess, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
Montréal, 6 novembre 1876. 6819

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of R. B. Champagne, of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the fourth day of December, 1876, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PARKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 7th November, 1876. 6865

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 1149

John Gillespie, of the city of Toronto, in the county of York, province of Ontario, merchant, Plaintiff; vs. Edward Schultze and Robert B. Reinhardt, both of the city and district of Montreal, furriers and merchants, doing business together there as such under the name, style and firm of Schultze, Reinhardt & Co., Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Monday, the fourth day of December, A. D. 1876, at three o'clock afternoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 8th November 1876. 6816

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Langton Smyth, of the city of Montreal, commission merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie, Beausoleil and Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th November, 1876. 6864

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Lapointe, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause.

JOHN FAIR,
Official assignee.
Montreal, 4th November, 1876. 6832

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Renaud and Camille Gariepy, trading under name and style of Renaud & Gariepy, of the city of Montreal, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twentieth day of November A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 9th November, 1876. 6805

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. H. Burgess, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 6th November, 1876. 6820

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Murphy & Bourke, faillis.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiées de s'assembler à mon bureau, le cinquième jour de décembre prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. BOURGEAU,
Syndic officiel.

Aylmer, 7 novembre 1876. 6841

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cadieux, de Montréal, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le (20) vingt courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 novembre 1876. 6799

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Duclos, Montreal, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le vingt courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 9 novembre 1876. 6797

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Hurst, de la cité de Montréal, marchand de musique et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le quatrième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires du failli, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic officiel.

Montréal, 8 novembre 1876. 6827

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henry Davis, de la cité de Montréal, dans le district de Montreal, et Henry Woodhouse, de la cité de Londres, en Angleterre, marchants et commerçants, faisant affaires comme associés, à Montréal susdit, sous le nom de "H. Davis & Cie.," et à Londres susdit, sous le nom de "Woodhouse, Davis & Cie.", faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et jeudi, le quatorzième jour de décembre, maintenant prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

HENRY DAVIS,
HENRY WOODHOUSE,
Par L. N. BENJAMIN.
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 novembre 1876. 6855

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Murphy & Bourke, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, on the fifth day of December next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

A. BOURGEAU,
Official assignee.

Aylmer, 7th November, 1876. 6842

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Cadieux, of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the (20) twentieth instant, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street
Montreal, 9th November, 1876. 6800

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Duclos, Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twentieth instant, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 9th November, 1876. 6798

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Hurst, of the city of Montreal, music dealer and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fourth day of December next, at three o'clock in the forenoon, to receive a statement of the affairs of the Insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Official assignee.

Montreal, 8th November, 1876. 6828

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Henry Davis, of the city of Montreal, in the district of Montreal, and Henry Woodhouse, of the city of London, in England, merchants and traders, carrying on business as co-partners, at Montreal aforesaid, under the name of "H. Davis & Co.," and at London aforesaid, under the name of "Woodhouse, Davis & Co., Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Thursday, the fourteenth day of December now next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HENRY DAVIS,
HENRY WOODHOUSE,
By L. N. BENJAMIN.
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th November, 1876. 6866

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Geoffrion, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée et est ouverte aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-septième jour de novembre courant 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie.,
Montréal, 9 novembre 1876. 6837

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Télesphore P. Belair et Olivier Meilleur, tous deux de la cité de Montréal, marchands de marchandises sèches, et commerçant sous les nom et raison de T. P. Belair et Cie., faillis.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 6 novembre 1876. 6829

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Murphy & Berthelot, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau du syndic, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-septième jour de novembre courant, à deux heures de l'après-midi, pour décider combien de temps la propriété louée par les faillis sera retenue pour l'usage de la succession, pour prendre en considération la résignation d'un des inspecteurs de la succession, et pour ratifier la vente des biens de la succession en bloc.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 9 novembre 1876. 6823

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Lafontaine, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingtième jour de novembre, A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau: Doutre & Ferguson,
59, Rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 novembre 1876. 6795

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George G. Bryant, de la cité de Sherbrooke, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bref de saisi a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Brooks Block, dans la cité de Sherbrooke, mardi, le cinquième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 9 novembre 1876. 6849

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Christopher Norcross, du village de Lennoxville, fabricant de voitures, failli.

Je, Charles J. S. Bacon, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.

Sherbrooke, 9 novembre 1876. 6847

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In the matter of Louis Geoffrion, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty seventh day of November instant, 1876, after which day dividend will be paid.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.,
Montreal, 9th November, 1876. 6838

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Telesphore P. Belair and Olivier Meilleur, both of the city of Montreal, dry goods merchants, and trading there under the name, style and firm of T. P. Belair and Co., Insolvents.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 6th November, 1876. 6830

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Murphy and Berthelot, Insolvents.

The creditors are hereby notified to meet at the office of the assignee, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty seventh day of November instant, at two o'clock in the afternoon, to decide how long the property seased by the insolvents, shall be retained for use of the estate, to consider the resignation of one of the inspectors to the estate, and to sanction the sale of the estate *en bloc*.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 9th November, 1876. 6824

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Alfred Lafontaine, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the twentieth day of November, A. D. 1876, after which day dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office: Doutre & Ferguson,
59, Saint François-Xavier street.
Montreal, 9th November, 1876. 6796

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George G. Bryant, of the city of Sherbrooke, contractor, builder and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on Tuesday, the fifth day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

CHAS. J. S. BACON,
Interim Assignee.

Sherbrooke, 9th November, 1876. 6850

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Christopher Norcross, of the village of Lennoxville, carriage maker, an Insolvent.

I, Charles J. S. Bacon, of the city of Sherbroke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. J. S. BACON,
Assignee.

Sherbrooke, 9th November, 1876. 6848

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Lyon Silverman, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, Demandeur; vs. William Carter Hickok, de la cité de Montréal, horloger et commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Doutre & Ferguson, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le quatrième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 novembre 1876. 6811

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Poirier, manufacturier de chaussures, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 9 novembre 1876. 6843

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Phelan, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, A. M Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

A. M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 novembre 1876. 6859

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

The British American Land Company, Demanderesse ; contre George G. Bryant, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 9 novembre 1876. 6845

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Alexander Bresler, de la cité de Montréal, manchonnier, Demandeur; vs. Jean Filibien, de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le cinquième jour de décembre 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN FAIR,
Syndic officiel.

Montréal, 8 novembre 1876. 6851

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Kay, de la cité de Montréal, épicier, y faisant affaires sous les nom et raison de John Kay et Cie., failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 6 novembre 1876. 6857

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Lyon Silverman, of the city of Montreal, merchant and trader, Plaintiff; vs. William Carter Hickok, of the city of Montreal, watch maker and trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Doutre & Ferguson, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the fourth day of December A. D. 1876, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive a statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 3rd November, 1876. 6812

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Poirier, boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty-eighth day of November instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 9th November, 1876. 6844

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Phelan, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, A. M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

A. M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 6th November, 1876. 6860

INSOLVENT ACT OF 1875.

The British American Land Company, Plaintiff; against George G. Bryant, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 9th November, 1876. 6846

INSOLVENT ACT OF 1875.

Alexander Bresler, of the city of Montreal, furrier, Plaintiff; vs. Jean Filibien, of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet within my office, No. 181, Saint James street, Montreal, on Tuesday, the fifth day of December, 1876, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN FAIR,
Official assignee.

Montreal, 8th November, 1876. 6852

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Kay, of the city of Montreal, grocer, there doing business under the name or firm of John Kay and Co., an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 6th November, 1876. 6858

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

No. 1145.

Dans l'affaire de James George Kennedy, de la cité de Montréal, marchand, Demandeur ; et R. J. Ranson, des cité et district de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau à Montréal, mardi, le cinquième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 6 novembre 1876. 6821

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Léon Lortie, de la cité de Montréal, sellier, failli ;

et

Dans l'affaire de Prime Robert, du village de Knowlton, province de Québec, commerçant, failli ;

et

Dans l'affaire de O. Methe & Frère, du village de Stanbridge, province de Québec, commerçant, faillis ;

et

Dans l'affaire d'Elias Gay, de la dite cité de Montréal, marchand, failli.

Dans chacune de ces susdites affaires, un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, aussi dans celle du failli en premier lieu nommé pour une partie des immeubles, et ouvert aux oppositions au bureau de MM. Evans & Riddell, No. 22, rue Saint Jean, dans la cité de Montréal, jusqu'à lundi, le vingt-septième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 9 novembre 1876. 6825

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Simmons & Simpson, commerçants, de Montréal, faillis.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-huitième jour de novembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 10 novembre, 1876. 6853

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philippe Vautier et François Goyette, tous deux de la cité de Montréal, menuisiers, commerçants et associés, faisant affaires sous les nom et raison de Vautier & Goyette, menuisiers, faillis.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 31 octobre 1876. 6807

INSOLVENT ACT OF 1875.

No. 1145.

In the matter James George Kennedy, of the city o treal, merchant, Plaintiff; and R. J. Ranson, of the city and district of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the fifth day of December, A. D. 1876, at three o'clock afternoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 6th November, 1876. 6822

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Léon Lortie, of the city of Montreal, saddler, an Insolvent ;

and

In the matter of Prime Robert, of the village of Knowlton, province of Quebec, trader, an Insolvent;

and

In the matter of O. Methe & Brother, of the village of Stanbridge, province of Quebec, trader, Insolvents ;

and

In the matter of Elias Gay, of the said city of Montreal, merchant, an Insolvent.

In each of the above matters a first and final dividend sheet has been prepared also in that of the first named insolvent for a portion of the immovables open to objection at the office of Messrs. Evans & Riddell, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, until Monday, the twenty seventh day of November instant, after which dividends will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 9th November, 1876. 6826

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Simmons and Simpson, of Montreal, traders, Insolvents.

A final dividend sheet has been prepared, open to objection until Tuesday, the twenty eighth day of November instant, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint Francois Xavier street.
Montreal, 10th November, 1876. 6854

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Philippe Vautier and François Goyette, both of the city of Montreal, carpenters and traders and co-partners, carrying on business under name and style of Vautier & Goyette, carpenters, Insolvents.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 31st October, 1876. 6808

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de George Berger, de la cité de Montréal, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppostions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Le lopin de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, sous le numéro huit cent deux (802); borné en front à la rue Saint-Laurent, en arrière à la rue Saint-Dominique, d'un côté à Louis Hughes, et de l'autre côté à M. Bulmer, mesurant cinquante pieds (50) de front sur cent quarante (140) pieds de profondeur—avec une maison en briques et autres bâtisses sus-érigées sur la rue Saint-Laurent, et aussi une autre maison en brique et autres bâtisses érigées sur la rue Saint-Dominique.

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le DOUZIÈME jour de JANVIER, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 novembre 1876. 6813
[Première publication, 11 novembre 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Owen Lynch, de Beauharnois, failli.

Par ordre de la Cour.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le syndic soussigné revendra l'immeuble suivant, savoir :

Cette étendue de terre formant partie de Catherinestown, dans les seigneurie et district de Beauharnois, étant entre la digue du gouvernement (courant depuis la tête du canal Beauharnois dans le canton de Godmanchester) et la rivière Saint-Laurent; bornée en front au nord-ouest par la dite rivière Saint-Laurent, au sud-est par la terre réservée par le seigneur de Beauharnois, dans un acte de vente, consenti par lui à Owen Lynch, fait devant J. Brossoit, notaire, le neuvième jour de juillet mil huit cent soixante-quatre, et maintenant la propriété de Peter Lynch ou ses représentants, le dit terrain ainsi réservé consistant en un demi arpent de profondeur courant la levée sur toute la longueur de la dite propriété, et au sud-est par le canton de Godmanchester, à l'exception de six acres de longueur sur la profondeur jusqu'à la rivière, possédée par E. H. Bisson, notaire, de Saint-Louis de Gonzague.

A la folle enchère, frais et dépens du Révérend

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal,

In the matter of George Berger, of the city of Montreal, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number eight hundred and two (802); bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by Saint Dominique street, on one side by Louis Hughes, and on the other side by M. Bulmer, measuring fifty feet (50) in front by one hundred and forty (140) feet in depth—with a brick house and outbuildings thereon erected on Saint Lawrence street, and also another brick house and outbuildings erected on Saint Dominique street.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceedings in insolvency, on FRIDAY, the TWELFTH day of JANUARY A. D., 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 9th November, 1876. 6814
(First published, 11th November, 1876.)

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Owen Lynch, of Beauharnois, an Insolvent.

By order of Court.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undernamed assignee shall re-sell the following real estate to wit :

That certain tract or parcel of land forming part of Catherinestown, in the seigniory and district of Beauharnois, being between the government embankment, running from the head of the Beauharnois canal into the township of Godmanchester and the river Saint Lawrence; bounded in front or north westerly side by the said river Saint Lawrence, on the south easterly side by the land reserved by the seignior of Beauharnois, in a certain deed of sale by him to Owen Lynch executed before J Brossoit, notary, on the ninth day of July, eighteen hundred and sixty four, and now the property of Peter Lynch or his representatives, said land so reserved consisting of one half an arpent in depth, running the embankment whole length of said property, and on the south westerly side by the township of Godmanchester, with the exception of six acres in width by the depth to the river owned by E. H. Bisson, notary, Saint Louis de Gonzague.

At the *folle enchère*, risk and charges of the Re-

Michael Lynch, prêtre, de Peterboro, dans la province d'Ontario, à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Cécile, MARDI, le VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE A. D, 1876, à MIDI.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

11, rue de l'Hôpital,
Montréal, 7 novembre 1876. 6817
[Première publication, 11 novembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re:—Alexandre Pouliot, de Saint-Lazare, district de Montmagny, failli.

Un terrain ou emplacement sis et situé en le troisième rang de Saint Lazare, près de l'église, contenant environ un demi arpent de terre de front sur un quart d'arpent de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et tout le terrain compris dans les bornes suivantes : savoir : borné au nord au chemin Royal, au sud à Onésime Racine, au sud-ouest à la route des concessions qui conduit au township Buckland, et au nord-est à Louis Mercier—avec une maison à deux étages dessus construite, plus une grange et écurie, circonstances et dépendances.

Pour être le tout vendu au dit lieu de Saint-Lazare, à la porte de l'église à DIX heures a. m., le SEIZIEME jour de JANVIER prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur.

F. X. TALBOT,
Syndic.

Montmagny, 9 novembre 1876. 6791
[Première publication, 11 novembre 1876.]

verend Michael Lynch, of Peterboro, in the province of Ontario, priest, at the church door of the parish of Sainte Cécile, on TUESDAY, the TWENTY EIGHTH day of NOVEMBER, A. D. 1876, at TWELVE o'clock noon.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

11, Hospital street,
Montreal, 7th November, 1876. 6818
[First published, 11th November, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In re:—Alexandre Pouliot, of Saint Lazare, district of Montmagny an Insolvent.

A lot of land situate and being in the third range of Saint Lazare, near the church, measuring about one half arpent of land in front by one quarter of an arpent in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement, and comprising all the ground within the following limits, to wit : bounded on the north by the Queen's highway, south by Onesine Racine, south west by the concession road leading to township Buckland, and north east by Louis Mercier—with a two storey house therein erected, also a barn and stable, circumstances and dependencies.

To be sold at the parish of Saint Lazare aforesaid, at church door, at TEN o'clock in the forenoon, on the SIXTEENTH day of JANUARY next, to the last and highest bidder.

F. X. TALBOT,
Assignee.

Montmagny, 9th November, 1876 6792.
[First published, 11th November, 1876.]

QUÉBEC :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer to Her Most Excellent Majesty the Queen.